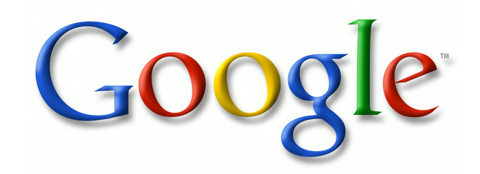
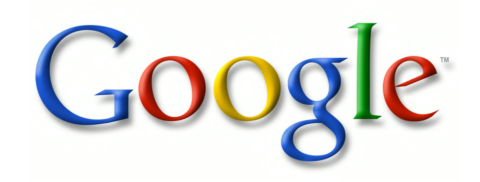
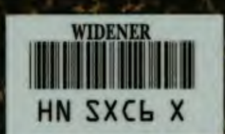





WIDENER
HN SXCb X


HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
SIGILLUM ACADEMIAE
CHRISTO
ET
ECCLESIAE
VE
RI
TAS

LES CÉRÉMONIES

LA MESSE BASSE

EXPLIQUÉES D'APRÈS LES RUBRIQUES

DU MISSEL ROMAIN

AVEC LES DIFFÉRENCES DU RIT PARISIEN

PAR M. CARON, PRÊTRE

DIRECTEUR AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

> Attende tibi, et vide cujus ministerium tibi traditum sit. Ecce sacerdos factus es, et ad celebrandum consecratus; vide nunc, ut fideliter et devote, in suo tempore, Deo sacrificium offeras, et teipsum irreprehensibilem exhibeas.
>
> *De Imit. Christi*, lib. IV, [illegible]

QUATRIÈME ÉDITION

revue et augmentée.



PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR,
Libraire de la Faculté de Théologie
9, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

1837

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, n° 1, près de l'Abbaye.

AVERTISSEMENT.

Dans la cérémonie de l'ordination, l'Evêque, s'adressant à ceux qu'il vient d'initier au Sacerdoce, les avertit « que la chose sainte dont le ministère leur » est confié, n'est point exempte de dangers, et que, » pour s'en préserver, ils doivent, avant d'appro- » cher de l'autel, apprendre de Prêtres bien in- » struits tout l'ordre de la Messe, la consécration et » la fraction de l'hostie, et la communion (1). »

Les Rubriques du Missel n'offrent qu'un sommaire de ces cérémonies; elles indiquent en gros ce qu'il faut faire, sans dire comment on doit le faire. Il était donc nécessaire de donner une explication détaillée de toutes les actions du Prêtre à la Messe; de décrire la manière dont il faut s'y prendre pour s'en acquitter avec ordre, exactitude et facilité, et en même temps avec dignité, afin de concilier au plus auguste de nos mystères la vénération de ceux qui y assistent.

Plusieurs des auteurs dont M. Collet s'est servi, dans son *Traité des saints Mystères*, ont rempli cette tâche. Mais comme il n'entrait point dans son plan de parler des cérémonies, il s'est contenté d'en mettre, à la fin de son livre, un abrégé qu'il a pris du *Manuel des Cérémonies Romaines*, composé par des Prêtres de la Congrégation de la Mission, et imprimé en 1717. Quelques personnes, à l'avis desquelles j'ai dû déférer, avaient désiré qu'à l'occasion d'une édition nouvelle du *Traité* de M. Collet, on rédigeât une exposition des cérémonies de la Messe basse, qui marquât avec clarté et méthode la manière de les faire, et qui

(1) Pontif. Rom. *de Ordinat. Presbyteri*, sub fine.

fût néanmoins assez courte pour que les Prêtres soigneux d'éviter jusqu'aux moindres négligences dans une action si sainte, pussent la relire dans leurs retraites. C'est le but que je me suis proposé. Peut-être aurais-je pu me contenter de prendre ce qui concerne la Messe basse dans le *Manuel* déjà cité. Mais outre que, depuis l'impression de ce livre, la Congrégation des Rites a publié divers Décrets sur cette matière, pour régler des points importants, il a paru aussi plusieurs ouvrages où se trouvent résolues beaucoup de questions pratiques dont il n'est rien dit dans le *Manuel*. Ce qui a encore contribué à m'en détourner, c'est que le rit Romain n'étant pas généralement observé en France, il eût fallu supprimer certaines choses qui deviennent inutiles dans les lieux où on ne le suit pas, et suppléer, d'un autre côté, des omissions assez nombreuses.

Il a donc été indispensable d'entreprendre un nouveau travail. Mais je ne prétends pas pour cela dire des choses nouvelles : au contraire, je m'attache fortement aux règles anciennes. Ce ne sont pas mes propres conceptions que je propose. J'ai exposé le détail des cérémonies d'après les Rubriques du Missel Romain, qui ont servi de modèle à la plupart des autres, en m'attachant aux commentateurs les plus approuvés. Quand tous sont d'accord entre eux, je les suis exactement. Diffèrent-ils en quelques points, je rends compte, dans les notes, des sentiments de chacun, et des raisons qui m'ont porté à embrasser celui qui m'a paru le mieux fondé. Et comme le Missel de Paris est en usage dans un grand nombre de diocèses, j'ai aussi mis en note les différences légères qui existent entre l'un et l'autre rit.

Voici l'ordre que j'ai gardé. Après avoir pris le Prêtre au moment où il va se revêtir des ornements sacrés, je le conduis dans les différentes parties de la Messe jusqu'à celui où il les quitte. Ensuite j'ai traité à part la Communion des Fidèles, soit qu'on la donne

pendant la Messe, ou hors de la Messe; et je l'ai fait, tant pour éviter les redites, qu'afin de réunir sous un même point de vue tout ce qui concerne la même matière. Les cérémonies générales étant réglées, il ne fallait pas omettre celles qui sont particulières aux Messes, soit pour les Défunts, soit devant le saint Sacrement exposé, soit en présence de l'Evêque diocésain ou autre Prélat. Par rapport aux Messes votives, je me suis contenté de tracer quelques règles dont l'application est presque générale, et qui donnent des notions suffisantes pour empêcher de commettre des erreurs graves. Il m'a paru nécessaire aussi de conserver le *Sommaire des principales Cérémonies*, parce qu'il a cet avantage, que, dans une lecture de quelques moments, on peut les repasser toutes, de manière à s'apercevoir des omissions que l'on ferait. Enfin, pour ne rien oublier de ce qui peut contribuer à la décence du culte divin, j'ai fait, d'après plusieurs auteurs, l'énumération des principales fautes qui se commettent le plus fréquemment, et qu'on doit tâcher d'éviter dans la célébration du saint Sacrifice.

Ici se terminait l'*Avertissement* de la première édition. Depuis 1823, qu'elle a été publiée, les observations qui m'ont été faites, de nouveaux livres que j'ai connus, et l'expérience même que j'ai acquise en exerçant habituellement les Ordinands, m'ont donné lieu de revoir cet opuscule, et d'y faire quelques corrections, dans lesquelles j'ai eu principalement en vue la clarté et la précision. Il en est aussi résulté un certain nombre d'additions, la plupart, il est vrai, peu considérables en elles-mêmes, mais importantes néanmoins, parce que ce sont ordinairement des citations d'autorités, qui viennent à l'appui du texte.

L'ouvrage dont j'ai tiré le plus de secours pour cet objet, est le recueil des *Décrets authentiques de la Congrégation des Rites*, publié ces dernières années. En le parcourant avec attention, j'en ai extrait ce qui s'y trouve d'important, depuis 1736, par rapport à

la célébration du saint Sacrifice. Je n'ai point remonté plus haut, parce que Merati a fait entrer dans son Commentaire sur les Rubriques, publié en 1738, les décisions rendues jusqu'à cette époque.

Mais parmi les articles ajoutés à cette édition, il en est un qui demandait d'être traité avec quelque étendue; c'est celui qui concerne le *Binage*. (Art XIX.) J'y ai rassemblé ce que j'ai pu découvrir de plus exact et de plus précis sur ce cas, qui n'avait guère été prévu jusqu'ici dans les Rubriques, et qui est devenu pratique aujourd'hui dans beaucoup de diocèses.

Les fonctions du Servant m'ont encore fourni le sujet d'une autre addition. Comme on trouve assez peu de personnes qui sachent servir la Messe avec régularité, et qu'il y a d'ailleurs tant de diversité dans la manière dont chacun la sert, il m'a paru qu'il était à propos d'en tracer ici des règles fixes, et faciles dans l'exécution. Elles seront utiles aux Prêtres mêmes, pour former les enfants en qui ils découvriront de l'aptitude et de la bonne volonté; et par suite, au lieu de la dissipation et de l'irrévérence, on verra régner en eux la décence et la piété, qui tourneront à l'édification des assistants. Au reste, il n'y a dans cet article presque rien de mon fonds; je me suis borné à recueillir ce que j'ai trouvé dans les principaux auteurs que j'avais consultés pour les cérémonies de la Messe, et dont je mets ici la liste.

1° *Bartholomæi Gavanti Thesaurus sacrorum Rituum, cum observationibus et additionibus Cajetani Mariæ Merati.* C'est un des plus exacts sur cette matière, et il fait autorité, les deux auteurs ayant été consulteurs de la Congrégation des Rites.

2° *Michaelis Bauldry Manuale sacrarum Cæremoniarum, juxta ritum sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*

3° *Tobiæ Lohner, Soc. Jésu, Instructio practica de SS. Missæ Sacrificio.*

4° *Instructio de sacris Ritibus et Cæremoniis quæ observari debent in celebratione Missæ privatæ, publi-*

cata anno 1718, *jussu rev. Sebastiani Pompilii Bonaventura, Episcopi Montis Falisci et Corneti.* Il est cité dans les notes, par abréviation, *Bonavent.*

5° *Tossani Josephi Romsée, Presbyteri Leodiensis, Praxis celebrandi Missam privatam, juxta ritum Romanum;* imprimé pour la première fois en 1762, et souvent réimprimé depuis, avec des additions.

6° *Rubricæ Missalis Romani, cum earum expositione, pro facili neomystarum instructione : auctore P. Francisco Josepho Antonio, Cæsaremontano;* Avenione, 1820 : ouvrage très-méthodique, et où l'on trouve réunies une multitude de choses disséminées dans beaucoup d'autres livres.

7° Parmi ceux qui ont écrit en français, outre le *Manuel des Cérémonies Romaines* déjà cité, je me suis servi du *Manuel à l'usage du Diocèse de Toul*, imprimé en 1770, et des *Céremonies de la Messe basse suivant l'usage de Paris*, 1777, qu'on attribue à l'abbé Symon de Doncourt, Prêtre de la Communauté de la Paroisse Saint-Sulpice, qui a coopéré à l'édition du Missel de Paris imprimée cette même année.

Les suivants n'ont été consultés que pour la troisième édition.

8° *Direttorio de' Riti, e Cerimonie della santa Messa, cavate dalle Rubriche del Messale, e da' Dottori più esatti, secondo l' uso e pratica di Roma.* In Roma, 1778, in-24.

9° *Esposizione delle Cerimonie della Messa privata, con una scelta di quesiti concernenti alla medesima sacra funzione.* In Roma, 1788, in-12. — *Nuova edizione, corretta dal Sacerdote G. Baldeschi, della Congreg. della Missione.* Roma, 1823, in-12.

10° *Manuale per i Sacerdoti*, del B. Alfonso-Maria de' Liguori; parte 1, nella quale si tratta *delle Cerimonie della Messa*. In Roma, 1815, in-12.

11° *Candidatus Presbyterandus practicè instructus; sive Instructio practica ad Missam privatam exactissimè celebrandam,.... in favorem Presbyteran-*

dorum edita, *ab uno Religioso concionatore*. Augustæ Vindelicorum, 1803, in-8°.

12° *Institutiones Liturgicæ ad usum Seminarii Romani* (*auctore J. Fornici*). Romæ, 1825, 3 vol. in-12.

13° *Decreta authentica Congregationis sacrorum Rituum, ex actis ejusdem sacr. Congr. collecta, curâ et studio Sacerdotis Aloysii Gardellini, ejusdem S. R. C. Assessoris, etc.* Romæ, 1824-26; 7 vol. in-4°. — *Appendix III, ab anno* 1826 *ad diem* 29 *nov.* 1831.

Quant aux Rubriques de Paris, je les ai citées d'après la dernière édition du Missel publiée en 1830.

APPROBATION.

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN, par la miséricorde divine et la grâce du saint Siége apostolique, Archevêque de Paris, etc.

Nous avons fait soigneusement examiner la troisième édition, et les additions faites à la quatrième, de l'ouvrage intitulé : LES CÉRÉMONIES DE LA MESSE BASSE, *exposées selon les Rubriques du Missel Romain, avec les différences du rit Parisien*, par M. Caron, prêtre, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, et nous le recommandons aux Prêtres de notre diocèse qui voudront s'instruire à fond de tout ce qui a rapport à la célébration du saint Sacrifice, et éviter les fautes qui ne sont que trop communes dans une matière si grave.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-huit novembre mil huit cent trente-six.

† HYACINTHE, *Archevêque de Paris*.

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris

MOLINIER, *Chan. Secr.*

LES CÉRÉMONIES
DE LA MESSE BASSE

EXPOSÉES SELON LES RUBRIQUES DU MISSEL ROMAIN, AVEC LES DIFFÉRENCES DU RIT PARISIEN.

ARTICLE PREMIER.

Observations générales sur les cérémonies de la Messe.

Les cérémonies, par rapport aux Prêtres qui célèbrent la sainte Messe, peuvent se ranger en plusieurs classes, savoir : les inclinations du corps; la disposition des mains, et celle des pieds; la direction des yeux; et les inflexions de la voix.

§ Ier. *Des inclinations du corps.*

1. On distingue quatre sortes d'inclinations : l'inclination simple ou de la tête; celle des épaules, qu'on appelle médiocre; l'inclination profonde; et la génuflexion.

L'inclination simple ou de tête se fait en baissant un peu la tête par devant; et même, pour y mettre plus de grâce, il faut baisser aussi tant

soit peu les épaules. Plusieurs auteurs (1) distinguent trois inclinations de tête : celle qu'on fait au saint Sacrement, à la Croix, au nom de Jésus ; celle que l'on fait au nom de Marie, et celle qu'on fait au nom des Saints ou du Pape ; la première doit être plus grande que la seconde, et celle-ci plus que la troisième. Il n'est pas trop facile, dans la pratique, d'observer ces différences.

2. L'inclination médiocre consiste à baisser un peu plus la tête et les épaules, en courbant le corps à demi seulement. Elle tient le milieu entre l'inclination de tête et la profonde.

3. Dans l'inclination profonde le corps doit être courbé de telle manière, que le Prêtre, ayant les bras pendants, pût toucher ses genoux avec les mains. Pour faire convenablement cette inclination, ainsi que la précédente, il faut éloigner un peu les pieds de l'autel avant de la commencer, surtout quand on doit baiser l'autel.

4. Dans tous les endroits où la Rubrique marque simplement que le Prêtre fait la génuflexion, cela s'entend toujours de celle qu'on fait d'un seul genou (2). Pour la faire avec décence, il faut, en tenant le corps droit, incliner un peu la tête, et plier en même temps jusqu'à terre le genou droit, de manière qu'il vienne se placer à côté du talon gauche (3). Quand le

(1) Mérati, Bonavent, Romsée, etc.

(2) Quand on doit mettre à terre les deux genoux, la Rubrique le marque : c'est ce qu'on appelle aussi *prostration*. Alors le Prêtre tient les mains jointes devant la poitrine, et non pas étendues sur l'autel.

(3) Bonavent. et Romsée disent qu'il faut avoir la tête droite. Le *Manuel des Cérém. Romaines* donne la règle que l'on trace ici, et qui est généralement observée en France.

Prêtre est à l'autel, il doit, avant de fléchir le genou, reculer un peu le pied gauche, et poser les mains étendues sur l'autel jusqu'au poignet.

§ II. *De la disposition des mains, et des pieds.*

5. On compte sept différentes positions des mains pendant la Messe.

La première est de les tenir jointes devant soi, un peu au-dessous de la poitrine. Alors on a le pouce droit croisé sur le pouce gauche (excepté depuis la consécration jusqu'à l'ablution); les autres doigts sont joints et étendus, de sorte qu'il n'y ait entre eux aucun intervalle, et les coudes s'appuient légèrement contre les hanches.

6. La seconde consiste à les poser jointes sur l'autel. En ce cas, les mains restent comme il est dit n. 5. Seulement le bout des petits doigts, toujours unis aux autres, touche le devant ou la corniche de l'autel, même après la consécration (4), et les autres doigts sont appuyés sur l'autel par leur extrémité.

7. La troisième consiste à les étendre pour les élever, soit qu'on les joigne tout de suite, soit qu'elles demeurent étendues. Il faut d'abord, en séparant les mains, les tenir droites, sans fléchir le poignet, et ne les baisser en aucune manière, mais, après qu'elles sont séparées, les élever jusqu'aux épaules.

(4) Gavantus, Lohner, et beaucoup d'autres le concluent de ce passage de la Rubrique, tit. IV. n. 1, où, après avoir décrit la manière de poser les mains jointes sur l'autel, comme il est marqué ici, elle ajoute : *quæ omnia* SEMPER *observantur, cùm manus junctæ super altare ponuntur.* La Congrégation des Rites s'est expliquée dans le même sens, le 7 septembre 1816; n. 4376. *ad* 36.

8. La quatrième est de les tenir en l'air étendues. Pour former avec grâce cette position, le Prêtre élève les mains à la hauteur des épaules, sans dépasser la largeur du corps, de manière que chaque main soit en ligne droite avec le bras depuis le coude, qui reste appuyé contre la hanche, ne courbant point du tout le poignet, les paumes tournées l'une vers l'autre, les doigts étendus et unis ensemble, excepté qu'après la consécration le pouce et l'index sont séparés des autres et joints entre eux par le bout.

9. La cinquième consiste à les poser étendues sur l'autel. Avant la consécration la paume des mains touche la nappe, et le corporal après la consécration.

10. La sixième est de les tenir unies et étendues sur le calice et l'hostie; ce qui n'a lieu qu'une seule fois dans le Canon de la Messe. Les paumes regardent l'autel, et le pouce droit est croisé sur le gauche par-dessus les mains.

11. La septième a lieu quand l'une des mains est occupée à faire le signe de la croix, ou autre chose, et que l'autre demeure en repos. La règle générale pour le signe de la croix, est que si le Prêtre le fait sur lui ou sur les assistants, il met la main gauche au-dessous de la poitrine ; puis avec la droite, tout à fait étendue, il tire de son front à sa poitrine une ligne perpendiculaire, qu'il termine au-dessus de sa main gauche ; il coupe cette première ligne en travers par une autre qu'il trace de l'épaule gauche à la droite ; enfin il rejoint les mains. Quand il fait le signe de la croix sur lui, la paume de sa main est tournée vers son visage. Quand il le fait sur les autres, ou qu'il bénit quelque chose, le petit

doigt de sa main droite regarde les personnes ou les objets qu'il bénit. Si le Prêtre fait quelque signe de croix ou bénédiction sur l'autel, ou s'il tourne les feuillets du livre, son autre main ne doit point rester suspendue en l'air ; mais il l'appuie sur l'autel, à moins qu'elle ne soit occupée en ce même temps à tenir le pied du calice ou autre chose semblable. Lorsque les signes de croix se font sur le Missel, la main gauche doit être étendue sur ce livre.

12. Pour former régulièrement les signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, le Prêtre, ayant posé sa main gauche sur l'autel, tire avec la droite une ligne, d'environ six pouces (5), depuis le milieu de la pale jusqu'au-dessus de l'hostie, sans baisser aucunement la main sur l'hostie, le petit doigt étant tourné vers la pale, comme il est dit n. 11. Il reporte ensuite sa main dans la même direction, jusqu'à ce que le petit doigt soit arrivé au bord antérieur de la pale, et coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite, sans excéder la largeur de la pale : puis, s'il ne doit pas aussitôt étendre les mains, il revient au point du milieu de ce signe de croix, où la main gauche doit se trouver alors pour se réunir à l'autre. Les signes de croix sur le calice et sur l'hostie séparément, ou sur la burette, etc. se font de la même manière, excepté que ces signes ne doivent pas excéder deux à trois pouces. La Rubrique exige encore que le Prêtre joigne les mains avant de commencer les signes de croix.

(5) Tous les Rubricaires, après Gavantus, donnent pour mesure de ce signe de croix la longueur de la paume des mains. *Voy.* ci-après, l'art. XXI. n. 43.

13. Pour ce qui regarde les pieds, le Prêtre, quand il est debout et stationnaire, tient les talons joints l'un à l'autre. Avant de monter à l'autel, il commence par reculer un peu l'un des deux pieds, et il pose le bout de l'autre sur le degré, en élevant en même temps le genou : de cette manière il ne risque point de déchirer son aube. En allant et venant le long de l'autel, il marche toujours directement devant lui, en sorte qu'il tourne entièrement le côté, et jamais la face, même à demi, vers l'autel. Pour se rendre avec plus de facilité au lieu où il tend, il peut avancer le pied droit le premier, s'il va au coin de l'épître; et le gauche, s'il va du coin de l'épître au milieu de l'autel, ou du milieu au coin de l'évangile. Par ce moyen, il arrivera à chaque coin en trois ou quatre pas, qu'il allongera plus ou moins suivant la longueur de l'autel.

§ III. *De la direction des yeux, et des inflexions de la voix.*

14. Quand la Rubrique prescrit de lever les yeux au ciel ou à la croix, il n'est pas nécessaire pour cela de renverser la tête en arrière, il suffit de la lever tant soit peu. Dans les endroits où elle marque que le Prêtre doit avoir les yeux arrêtés sur le saint Sacrement, il ne faut pas incliner la tête, à moins que la Rubrique ne l'exige. Il est encore important de faire observer que toutes les fois que le Prêtre se tourne vers les assistants, il convient qu'il ait les yeux modestement baissés, sans regarder qui que ce soit.

15. Par rapport à la voix, la Rubrique indique

trois inflexions : voix haute, médiocre, et basse. Le Prêtre prononce les choses qui se disent à voix basse, de manière qu'il s'entende lui-même, sans que les assistants puissent l'entendre. Pour les choses qu'il doit dire tout haut, il faut qu'il parle intelligiblement et distinctement, d'une voix grave et uniforme, qui puisse être entendue de ceux qui sont près de l'autel, et les porter à la piété, sans cependant parler trop haut, afin de ne pas interrompre les Prêtres qui célébreraient en même temps dans le même lieu. Le ton de voix médiocre tient le milieu entre la voix haute et la basse : il doit être assez élevé pour que les assistants les plus proches entendent ce que dit le Prêtre.

Ces notions générales une fois données, nous n'y reviendrons plus en décrivant les cérémonies particulières de la Messe.

ARTICLE II.

Dé la préparation : ce que doit faire le Prêtre dans la Sacristie.

16. Le Prêtre qui veut célébrer la Messe doit avoir récité Matines et Laudes (1). Il fait ensuite la préparation, en disant les prières marquées dans le Missel, ou d'autres à sa dévotion, ou bien vaquant à l'oraison mentale. Puis revêtu de

(1) Voyez le *Traité des SS. Mystères,* chap. 1. § 2.

la soutane (2), et du surplis par-dessus, s'il peut l'avoir commodément, il va dans la sacristie à l'endroit où sont préparés les ornements de la couleur convenable à la Messe (3), ou bien il les prépare lui-même; et dès lors oubliant tout à fait les créatures, et ne parlant plus à qui que ce soit sans nécessité, il cherche dans le Missel la Messe qu'il doit dire, et toutes les Oraisons qu'il lui faudra réciter, marque chacune avec les signets, afin de n'être point embarrassé pendant la célébration du saint Sacrifice, et donne le Missel fermé au Servant pour le transporter à l'autel.

17. Il se lave les mains, en disant à voix basse : *Da, Domine, virtutem manibus meis, ad abstergendam omnem maculam, ut sine pollutione mentis et corporis valeam tibi servire.* Prenant alors le calice, il place dessus 1° un purificatoire propre, en le dépliant de manière qu'il pende également de chaque côté; 2° la patène, sur laquelle il met une grande hostie entière, passant le pouce et l'index autour, pour faire tomber les parcelles, et formant par-dessous une raie avec la patène, afin de la rompre plus facilement (4); 3° la pale, qui, suivant la Rubrique, doit être de lin des

(2) Les statuts synodaux défendent généralement de dire la Messe sans soutane, ou même avec une soutane sans manches; c'est pourquoi il devrait y avoir, dans chaque sacristie, au moins des villes et lieux de passage, une soutane à l'usage des Prêtres étrangers qui désirent célébrer les saints Mystères.

(3) Voy. le *Traité des SS. Mystères*, chap. 10. n. 12.

(4) Il faut, en traçant cette raie, appuyer légèrement la patène, de peur de couper l'hostie en tout ou en partie. On devrait introduire en France la pratique qui existe en Bavière, et même à Rome dans quelques églises, d'avoir des moules d'hosties sur lesquels cette raie est tracée.

deux côtés (5); 4° le voile, que la Rubrique marque devoir être en soie : il faut de plus qu'il couvre entièrement le pied du calice par devant, sans être aucunement replié par derrière; 5° la bourse, qui doit renfermer un corporal propre, où il n'y ait ni trous, ni même de reprises à l'aiguille, du côté où l'on place l'hostie, de peur que les parcelles ne s'y attachent (6) : l'ouverture de la bourse est tournée vers le Célébrant, quand il porte le calice, à moins que la manière dont est figurée la croix n'exige le contraire.

18. Le calice étant préparé, le Prêtre s'approche des ornements (7), qui doivent être plus ou moins propres et précieux, suivant le degré et la solennité des Fêtes, sans jamais être sales ni déchirés. Il commence par faire le signe de la croix (8) (quoique la Rubrique n'en parle point), parce que les Chrétiens le font au commencement de chaque action ; puis il prend l'amict par les cordons, baise la croix qui est au milieu, le pose sur sa tête (9), et l'abaissant aussitôt sur ses

(5) L'usage des pales dont un seul côté est en toile de lin, a prévalu en France. Voy. le *Traité des SS. Mystères,* chap. 9. n. 19.

(6) Il est bon de mettre au corporal une croix brodée en fil rouge ou bleu, afin que l'hostie y soit toujours placée du même côté; mais cette croix doit être près du bord, et non au milieu du corporal. C'est l'avis de Gavantus, *part.* 5. *de mens. sacr. supell.* Mérati suppose la même chose.

(7) Le Prêtre ne doit pas se revêtir des ornements à l'autel, à moins qu'il n'y ait point de sacristie dans le lieu où il célèbre ; et alors il prend les ornements au coin de l'évangile : les Evêques seuls les prennent au milieu de l'autel.

(8) Bonav. cap. 1. observe qu'il faut faire ce signe de croix non avec l'amict, mais avant de le prendre.

(9) La Rubrique de Paris permet de mettre entièrement l'amict sur la tête depuis l'Octave de saint Denys jusqu'au Samedi saint. Cet usage est fort ancien.

épaules, il l'arrange autour de son cou, en sorte que le collet et la soutane ne paraissent point; et après avoir mis en croix les cordons sur la poitrine, celui du côté droit par-dessus celui du côté gauche, il les passe par derrière, et les noue sur le devant par un nœud très-lâche. En même temps il dit tout bas la prière : *Impone, Domine, capiti meo galeam salutis, ad expugnandos diabolicos incursus.*

19. Il prend l'aube, sans la baiser; et ayant d'abord passé tout à fait la tête, il passe successivement les bras dans chaque manche, en commençant par la droite; il ajuste l'aube proprement autour du cou, l'attache avec les cordons ou les agrafes, et dit en même temps : *Dealba me, Domine, et munda cor meum, ut in sanguine Agni dealbatus, gaudiis perfruar sempiternis.* Les manches de l'aube doivent couvrir entièrement la soutane : si elles sont trop longues, le Prêtre peut les relever, et les attacher avec des épingles, afin qu'elles ne tombent point sur ses mains durant la Messe.

20. Prenant la ceinture, ou la recevant des mains du Servant, il se ceint autour des reins, et non autour de la poitrine (10) au-dessous des bras, en disant : *Præcinge me, Domine, cingulo puritatis, et extingue in lumbis meis humorem libidinis, ut maneat in me virtus continentiæ et castitatis.* En même temps il ajuste l'aube, de manière que les plis soient également distribués de tous les côtés, et qu'étant élevée de terre

(10) Bened. XIV. *de Sacrif. Missæ,* lib. 1. cap. 7. n. 8. La Congrégation des Rites consultée sur l'usage des ceintures de soie, répondit le 22 janvier 1701, *congruentiùs uti cingulo lineo.* Decr. authent. n. 3426. *ad* 7.

environ d'un doigt, elle ne puisse descendre plus bas, ni l'embarrasser dans sa marche.

21. Il prend le manipule, dont il baise la croix; et l'ayant mis au bras gauche, il l'attache tout proche du coude et au-dessous, en sorte qu'il ne glisse point, disant en même temps : *Merear, Domine, portare manipulum fletûs et doloris, ut cum exultatione recipiam mercedem laboris.*

22. Prenant alors l'étole des deux mains, il baise la croix qui est au milieu, en disant : *Redde mihi, Domine, stolam immortalitatis, quam perdidi in prævaricatione primi parentis; et quamvis indignus accedo ad tuum sacrum mysterium, merear tamen gaudium sempiternum;* puis il la met autour du cou (11), et l'ajuste devant la poitrine, de manière qu'elle pende également de chaque côté; il croise ensuite l'un sur l'autre les deux bouts de l'étole, en faisant d'abord passer vers la droite celui qui pend à gauche, et mettant par-dessus celui qui pend à droite. Il fait tenir l'étole avec les bouts de la ceinture, qu'il arrête de chaque côté sous les bras, et non par derrière (12).

23. Enfin il prend la chasuble, qu'il ne baise point, et l'ayant tirée par devant, de manière qu'elle couvre entièrement, s'il se peut, le haut de l'étole, il l'attache avec les cordons, en récitant cette prière : *Domine, qui dixisti : Jugum meum*

(11) Il est convenable, pour la propreté, qu'après avoir arrangé l'étole autour du cou, le Prêtre relève un peu son amict, de manière que l'étole ne touche pas immédiatement la peau.

(12) Beaucoup de Prêtres nouent par derrière les bouts de la ceinture ou cordon : cette pratique offre l'inconvénient de les voir souvent pendre au-dessous de la chasuble, ce qui n'est pas à propos, et l'incommodité de s'asseoir dessus aux Grand'Messes.

suave est, et onus meum leve ; fac ut istud portare sic valeam, quòd consequar tuam gratiam. Amen. Il peut alors attacher à la ceinture, ou aux cordons de la chasuble, un mouchoir, mais qui soit propre, et qui ne paraisse en aucune manière au-dessous de la chasuble.

ARTICLE III.

De la sortie de la Sacristie, et de l'entrée à l'Autel.

24. Le Prêtre, ainsi revêtu des ornements, quitte sa calotte, s'il la porte, se couvre du bonnet carré, prend de la main gauche le calice par le nœud, met la main droite sur la bourse, en observant de ne poser dessus ni mouchoir ni lunettes, ou choses semblables ; et après avoir fait, la tête couverte, une inclination profonde à la croix de la sacristie (1), il s'avance vers l'autel avec gravité et modestie (2), ayant le

(1) Les Rubriques du dernier Missel de Paris ne disent en aucune manière que le Prêtre doive avoir le bonnet carré en allant à l'autel. Selon plusieurs Rubricaires, le Prêtre doit saluer les autres Prêtres qui se préparent à dire la Messe, ou qui reviennent de l'autel ; et l'usage veut aussi qu'il rende le salut à son Servant.

(2) Il y a partage entre les Rubricaires sur cette question, si le Prêtre peut, en allant à l'autel, réciter le *Miserere*, ou autre prière vocale. Mérati, *part.* 2. *tit.* 2. *n.* 6. avec la plupart des modernes, est pour la négative ; et il se fonde sur ce que la Rubrique, qui ne prescrit rien à réciter ici, comme elle aurait dû le faire, prescrit en effet le Cantique *Benedicite* quand le Prêtre revient de l'autel.

corps droit, les yeux baissés, tenant le calice à la hauteur de la poitrine, et précédé du Servant qui doit porter le Missel, les burettes, etc. à moins que tout n'ait été préparé à l'autel auparavant. Quand le Prêtre ne porte pas le calice, il se couvre seulement après qu'il a salué la croix, et marche les mains jointes. Il est convenable qu'en sortant de la Sacristie, il prenne de l'eau bénite (3), et qu'il fasse le signe de la croix, selon la pratique générale.

25. S'il passe devant le grand autel, il fait, la tête couverte, une inclination profonde à la croix, ou bien une génuflexion (4), si le saint Sacrement est dans le tabernacle. Il ne fait aucune inclination aux croix des autres autels; mais s'il passe devant un autel où soit exposée solennellement quelque relique insigne d'un Saint dont on dit l'Office ce jour-là, il fait une inclination profonde, ou même une génuflexion quand c'est une relique de la vraie Croix (5), ayant toujours la tête couverte.

26. S'il passe devant un autel où le saint Sacrement soit exposé, il se met à genoux, se découvre, donne son bonnet au Servant, et adore Notre-Seigneur. Il se met de même à genoux, quand il passe devant un autel où l'on fait l'élévation, y restant jusqu'à ce que le calice ait été remis sur l'autel, et se recouvre avant de se rele-

(3) *Espos. delle S. Cer.* art. 2. n. 17. fondé sur une décision de la Congrégation des Rites, du 9 avril 1808. Il y en a une autre du 27 mars 1779. n. 4244. *ad* 14.

(4) La Rubrique de Paris prescrit une inclination profonde. Lorsque le saint Sacrement est exposé, elle exige une génuflexion tête nue.

(5) Décret du 7 mai 1746. n. 4032. *ad* 12.

ver. S'il y passe pendant la Messe, depuis la consécration jusqu'à la communion, quand même on donnerait actuellement la Communion, il ne fait qu'une génuflexion (6), la tête découverte.

27. S'il rencontre sur son passage l'Evêque diocésain, ou autre Prélat, ou bien un Prince du sang, il les salue d'une inclination médiocre, la tête couverte. Il salue de même les Prêtres revêtus des ornements sacrés, lorsqu'il en rencontre, sans néanmoins s'arrêter, à moins que le lieu ne soit trop étroit pour passer deux ensemble; auquel cas celui qui est inférieur en dignité doit s'arrêter. S'ils sont tous deux égaux, celui qui va dire la Messe doit laisser passer celui qui vient de la dire. Dans ces occasions, si le Prêtre ne porte point le calice, il se découvre en faisant les inclinations marquées ci-dessus; et de même au n. suivant.

28. Quand le Prêtre est obligé de traverser le chœur, pendant qu'on y chante *Gloria Patri* ou autre chose semblable, il doit s'arrêter, et s'incliner avec le chœur jusqu'à la fin du chant (7).

29. Le Prêtre étant arrivé à l'autel où il doit célébrer la Messe, s'arrête au bas des degrés, se découvre, donne son bonnet au Servant, et fait une inclination profonde à la croix : ou bien, si le saint Sacrement est dans le tabernacle, il fait la génuflexion (8) sur le plus bas degré (9), sans

(6) Décret du 5 juillet 1698, cité dans l'Index de Mérati, n. 532 et 3328 de la collection générale.

(7) Mérati, et autres.

(8) La Rubrique Parisienne prescrit, en ce cas, de se mettre à genoux sur le plus bas degré, et de faire l'inclination profonde.

(9) Les auteurs sont partagés sur cette génuflexion; les uns

aucune autre inclination. Il monte tout de suite au milieu de l'autel, où il fait en arrivant une simple inclination à la croix.

Il est à propos de faire observer ici, que toutes les fois que le Prêtre quitte le milieu de l'autel, il doit saluer la croix d'une inclination de tête, à moins qu'auparavant il n'ait baisé l'autel, ou fait une autre inclination. Il incline de même la tête vers la croix, chaque fois qu'il revient au milieu, pourvu qu'il ne doive pas immédiatement baiser l'autel, ou s'incliner plus profondément.

3o. Ayant posé le calice sur l'autel, du côté de l'évangile, le voile tourné vers lui et non vers le fond de l'autel, le Prêtre prend des deux mains la bourse qu'il place sur l'autel au milieu, en tire le corporal avec la main droite, et l'ayant mis au milieu de l'autel, il dresse de la même main la bourse contre le gradin du côté de l'évangile (10), tenant la main gauche sur l'autel; puis il étend des deux mains le corporal au milieu de l'autel, laissant la partie antérieure repliée : ensuite il prend de la main gauche le calice couvert de son voile, en mettant la droite dessus, et le place sur le corporal, l'approchant du gradin ou du tabernacle, de manière que la tête du Célébrant

veulent qu'elle se fasse sur le pavé, les autres sur le degré. Mérati dit, que selon l'usage commun elle se fait sur le plus bas degré, quoique le *Cérémonial des Evêques* prescrive de la faire sur le pavé. Le B. Liguori est du même avis. L'*Espoz. delle S. Cerim.* dit le contraire.

(10) La bourse doit être placée droite près du gradin ou dessus, de manière que la croix, qui s'y trouve ordinairement, ne soit pas sens dessus dessous, et que le cierge ne puisse dégoutter sur la bourse.

ne touche pas le voile quand il devra baiser l'autel.

31. Comme l'hostie doit toujours être posée à la même place sur le corporal, il convient que le Prêtre soit attentif, en le pliant après la communion, à relever d'abord la partie antérieure, et à replier l'autre partie par-dessus; de telle sorte qu'en le dépliant avant la Messe, il suffise d'étendre vers le fond de l'autel la partie du corporal qui est au-dessus, laissant la partie antérieure pliée jusqu'à l'Offertoire.

32. S'il y a beaucoup d'hosties à consacrer, le Prêtre les met dans un ciboire, ou autre vase bénit, qu'il couvre d'une patène ou d'une pale, s'il n'a son couvercle propre, et le place sur la pierre sacrée, au delà du calice (11). S'il n'a qu'un petit nombre d'hosties, et qu'elles puissent tenir sur la patène, il devra les y mettre en préparant le calice à la sacristie, ou au moins avant l'oblation, ayant soin de les placer sous la grande hostie; ou bien, si la patène ne peut les contenir, et qu'il n'ait point de ciboire, il les dépose

(11) Le texte de la Rubrique porte, *retrò post calicem*. C'est ce qu'il est difficile d'observer à la lettre, surtout aujourd'hui qu'au lieu d'autels fixes, que suppose la Rubrique, on n'a presque partout que des pierres sacrées d'assez petite dimension. Aussi la plupart des auteurs veulent-ils que le Prêtre place le ciboire un peu au delà du calice à sa droite, s'il ne peut le mettre derrière; mais comme le ciboire gênerait souvent pour ôter et remettre la pale, d'autres conseillent de le placer à gauche. L'une et l'autre manière est indifférente, pourvu que l'on observe ce qui se pratique à Rome, et qui est prescrit dans l'*Esposizione delle sacre Cerim.* cap. 3. n. 4 et 5; c'est d'approcher le ciboire près de la grande hostie, avant de le découvrir, tant pour l'oblation que pour la consécration. *Voy.* ci-après n. 65 et 80.

sur le corporal, du côté de l'évangile, un peu en avant du calice.

33. Après avoir arrangé le calice, il fait, les mains jointes, une simple inclination à la croix; puis, tournant le côté gauche à l'autel, il va au coin de l'épître, en marchant naturellement, et non pas de côté. Y étant arrivé, il ouvre le Missel à Introït, et place les signets pour trouver ce qu'il doit dire à la Messe, s'il ne l'a fait auparavant. Il revient ensuite, les mains jointes, au milieu de l'autel, incline la tête vers la croix, et, sans s'arrêter (12), il fait un demi-tour sur sa droite, en se retirant un peu du côté de l'évangile, pour éviter de tourner le dos à la croix; après quoi il descend au bas des degrés.

ARTICLE IV.

Du commencement de la Messe jusqu'à l'Introït.

34. Le Prêtre étant descendu au-dessous du plus bas degré, se tourne par sa gauche vers l'autel, les mains jointes devant la poitrine (n. 6), et fait une inclination profonde à la croix de l'autel, ou bien une génuflexion (1) sur la dernière marche, si le saint Sacrement est dans le tabernacle. S'étant redressé, sans faire aucune autre inclination, il commence la Messe par un

(12) Mérati, Bonavent. Romsée, *Direttor.* etc.

(1) A Paris, le Prêtre fait une prostration à deux genoux, comme la Rubrique le marque.

signe de croix, qu'il fait sur lui-même; et pour cela il pose la main gauche au-dessous de sa poitrine, et porte la droite au front, en disant à haute voix : *In nomine Patris ;* quand il touche la poitrine, il dit, *et Filii;* à l'épaule gauche, *et Spiritûs;* à l'épaule droite, *sancti ;* et en rejoignant les mains, *Amen.* Après ce signe de croix, le Prêtre ne doit plus avoir égard à ce qui se passe aux autres autels, quand même on y ferait l'élévation.

35. Il dit à haute voix l'Antienne *Introibo* et le Psaume *Judica,* ayant l'attention de ne point commencer un verset, que le Servant n'ait achevé celui qui précède. Au *Gloria Patri,* il incline la tête; puis il répète l'Antienne *Introibo;* et en disant, *Adjutorium nostrum,* etc. il fait sur lui le signe de la croix, qu'il doit achever avec le mot *Domini.*

36. Quand il commence le *Confiteor,* il s'incline profondément, ayant les mains jointes devant la poitrine, sans les baisser nullement. Aux Messes basses, il ne se tourne pas vers le Servant à ces mots, *vobis fratres,... vos fratres.* Avant de dire *meâ culpâ,* etc. il pose la main gauche au-dessous de la poitrine, et en prononçant ces mots, il se frappe trois fois la poitrine avec la main droite, non étendue, mais du bout des doigts, qui doivent être joints ensemble et un peu courbés. Dans cette action, qu'il faut faire sans précipitation et sans efforts violents, il évite d'étendre la main hors de la largeur du corps. Après *meâ maximâ culpâ,* il rejoint les mains, et reste incliné jusqu'à ce que le Servant ayant dit *Misereatur tui,* etc. il lui ait répondu *Amen;* il se redresse ensuite. Quand le Servant a récité le *Confiteor,* le Prêtre reprend *Misereatur*

vestri, sans s'incliner ni se tourner vers lui. Il fait le signe de la croix en disant : *Indulgentiam*, et à ce mot il se touche le front; à *absolutionem*, la poitrine; l'épaule gauche à *remissionem*, l'épaule droite à *peccatorum nostrorum ;* et achève la prière les mains jointes.

37. Puis s'étant incliné médiocrement, il dit *Deus, tu conversus*, etc. et demeure dans la même position jusqu'à *Oremus* inclusivement, qu'il prononce à haute voix, en étendant les mains (n. 8), les élevant un peu (2), et les rejoignant aussitôt. Alors il se redresse, et commence tout bas la prière *Aufer à nobis*, qu'il achève en montant à l'autel.

38. Etant arrivé au milieu, il s'incline médiocrement, pose les mains jointes sur l'autel, et dit tout bas, *Oramus te*, etc. A ces mots, *quorum reliquiæ hìc sunt*, il étend les mains entièrement sur l'autel de part et d'autre, hors du corporal (s'il n'est pas trop grand), en sorte que la paume des mains touche la nappe, et il baise l'autel (c'est-à-dire la pierre sacrée) sur le bord, au milieu, et non pas de côté, autant qu'il est possible. Il agit de la même manière dans le reste de la Messe, quand il doit baiser l'autel, excepté que, depuis la consécration jusqu'à la communion, il étend les mains sur le corporal.

39. Il achève l'Oraison en se redressant ; et c'est ici le lieu de faire observer, que toutes les fois qu'après avoir baisé l'autel ou s'être incliné, le Prêtre doit changer de place ou bien se tour-

(2) Plusieurs Rubricaires veulent qu'on n'élève pas les mains; mais Gavantus et d'autres, fondés sur le *Cérémonial des Evêques*, l. 1. c. 19. n. 3. prescrivent cette élévation des mains.

ner vers le peuple, il est nécessaire qu'il se redresse tout à fait avant de se mettre en mouvement.

ARTICLE V.

L'Introït, le Kyrie, *et le* Gloria in excelsis.

40. Alors, sans faire aucune inclination, le Prêtre va au coin de l'épître, où, tourné vers le Missel, il lit tout haut l'Introït, faisant le signe de la croix sur lui-même en commençant, et poursuivant les mains jointes. Si le nom de JÉSUS se trouve dans l'Introït, il se tourne vers la croix et fait une inclination de tête; au nom de MARIE, ou du Saint dont on dit la Messe, il fait une pareille inclination, mais vers le livre. Au *Gloria Patri*, il incline la tête vers la croix; après *Spiritui sancto*, il se redresse, et se retourne vers le livre en continuant *Sicut erat;* puis il répète l'Introït, mais sans faire le signe de la croix.

41. Ayant achevé entièrement l'Introït, il va au milieu de l'autel, où il fait d'abord une simple inclination à la croix; ensuite il récite sans précipitation, alternativement avec le Servant, le *Kyrie eleison.*

42. Si l'on doit lire des Prophéties, comme cela se fait le Samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte (1), le Prêtre, après avoir fait une in-

(1) Selon l'usage de Paris, le *Gloria in excelsis* se dit, ce jour-là, immédiatement après le *Kyrie,* à l'ordinaire.

clination à la croix, retourne au coin de l'épître pour dire l'Oraison, et ce qui suit. Pendant les Prophéties, il tient les mains comme il est marqué pour l'Epître, ci-après n. 54. Quand elles sont terminées, il revient au milieu de l'autel, où il dit *Gloria in excelsis ;* mais en arrivant il ne fait point d'inclination, parce qu'il doit la faire tout de suite à *Deo*.

43. Après le dernier *Kyrie*, ou après les Prophéties, comme il vient d'être marqué, si l'on doit dire *Gloria in excelsis* (2), le Prêtre étend les mains, les élève à la hauteur des épaules, sans lever les yeux, et dit en même temps à voix haute *Gloria in excelsis ;* au mot *Deo*, il rejoint les mains comme auparavant, et incline la tête vers la croix.

44. Il poursuit, les mains jointes, en faisant l'inclination simple vers la croix, 1° à *Adoramus te ;* 2° à *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam ;* 3° à *Jesu Christe ;* 4° à *Suscipe deprecationem nostram ;* 5° à *Jesu Christe*. A ces mots, *cum sancto Spiritu*, etc. il fait le signe de la croix, et rejoint les mains en disant *Amen* (3).

(2) Pour les jours où l'on doit dire *Gloria in excelsis*, voyez le *Traité des SS. Mystères*, tom. II. *Dissert. III.* n. 21.

(3) C'est ce que disent Gavantus, Bauldry, Quarti, Lohner, le *Manuel des Cérém. Rom.* le *Direttorio*, etc. D'autres, tels que Romsée, la nouvelle édition de l'*Esposizione*, etc. et quelques autres cités par Mérati, ne veulent pas qu'on rejoigne les mains. La Congrégation des Rites, consultée à ce sujet, a répondu, le 12 nov. 1831 : *Serventur Rubricæ*, n. 4520. *ad* 30.

ARTICLE VI.

L'Oraison ou Collecte.

45. Le *Gloria in excelsis* étant achevé, ou, si on ne l'a pas dit, après le dernier *Kyrie*, le Prêtre étend les mains à droite et à gauche sur l'autel, et le baise au milieu; s'étant relevé, il rejoint les mains, et se tourne par la droite vers le peuple, sans quitter le milieu de l'autel : étant entièrement tourné, il étend les mains, qu'il rejoint aussitôt en les élevant quelque peu, et dit en même temps *Dominus vobiscum* (1). Puis, les mains jointes, il va au coin de l'épître, pour dire l'Oraison, qu'on appelle aussi Collecte.

46. Arrivé au coin de l'épître, le Prêtre se tourne un peu vers la croix, étend les mains comme il a été dit, et les rejoint tout de suite, en disant à voix haute *Oremus*, et inclinant en même temps la tête; puis, tourné vers le livre, il étend les mains de nouveau, et lit du même ton de voix l'Oraison. A ces mots, *Per Dominum*, il rejoint les mains, et s'incline vers la croix en prononçant *Jesum*. Si l'Oraison se termine par *Qui vivis* ou *Qui tecum*, il joint les mains à *in unitate*, sans faire d'inclination ni se tourner vers la croix (2).

(1) Le Prêtre n'étend les mains, pour dire *Dominus vobiscum*, qu'après s'être tourné entièrement, et il les rejoint avant de se retourner. Chaque fois qu'il se tourne, il doit être attentif à s'éloigner un peu de l'autel, pour ne pas froisser la chasuble.

(2) Suivant la Rubrique de Paris, le Prêtre se tourne toujours vers la croix pour conclure l'Oraison, et rejoint les mains

47. Il incline aussi la tête vers le livre en prononçant le nom de MARIE, ou des Saints dont on célèbre la fête, ou bien dont on fait mémoire à la Messe même votive, et encore au nom du Pape, quand il récite l'Oraison marquée pour lui dans le Missel : mais dans l'Oraison commune *A cunctis*, il ne s'incline qu'au seul nom de MARIE.

48. S'il y a plusieurs Oraisons, le Prêtre ne dit *Oremus* qu'au commencement de la première et de la seconde ; et *Per Dominum*, ou autre conclusion convenable, qu'à la première et à la dernière (3).

49. Dans les Quatre-Temps et autres jours où il faut dire une Oraison avant chaque Prophétie, le Prêtre ayant récité *Kyrie eleison*, ne baise point l'autel; mais il fait une inclination à la croix, et retourne au coin de l'épître, où il dit *Oremus* comme il est marqué plus haut, ensuite *Flectamus genua*, s'il faut le dire, faisant en

à *in unitate*, de quelque manière qu'elle se termine ; mais il ne fait d'inclination qu'au mot *Jesum*, s'il se trouve dans la conclusion.

(3) Au sacre des évêques et dans les ordinations, l'Oraison du jour et celle pour le Consacré ou pour les Ordinands se disent toujours sous la même conclusion. S'il y a d'autres Oraisons, on les dit ensuite avec *Oremus* au commencement, et la conclusion se fait à la dernière.

Le Missel de Paris prescrit aussi, dans les Fêtes du rit Solennel-mineur et au-dessus, quand il n'y a que deux Oraisons, de les mettre sous la même conclusion : s'il y en a un plus grand nombre, on fait une conclusion à la première Oraison, et une à la dernière. On dit encore sous une seule et même conclusion les Oraisons de la Messe du Mariage, ou des Défunts, les jours où l'on peut en faire mémoire, quoique les autres mémoires soient prohibées. *Rubr. Miss. Paris.* 1830. part. 1. c. 2. art. 1. n. 9.

même temps la génuflexion, les mains étendues et appuyées sur l'autel, et se relevant incontinent. Après que le Servant a répondu *Levate* (4), le Prêtre lit l'Oraison, ayant les mains étendues.

50. Dans l'Oraison *A cunctis*, et dans la Postcommunion qui suit, à la lettre *N*, on doit spécifier le nom du Patron ou du titulaire de l'église ou chapelle dans laquelle on célèbre (5), et point d'autre, le nommant à son rang; c'est-à-dire les saints Anges, saint Jean-Baptiste et saint Joseph avant les Apôtres, et les autres Saints après les Apôtres. Si l'on dit une Messe votive du Patron, on omet son nom dans l'Oraison *A cunctis*.

51. On doit suivre, pour les Oraisons que l'on récite à la Messe, le même ordre qu'on a suivi à Laudes pour les Mémoires. Les Oraisons prescrites dans le Missel, *pro Ecclesia, pro Papa*, ou autres semblables, se disent ensuite; puis les Oraisons votives ou de dévotion, dans lesquelles on fait attention à la dignité des Mystères ou des Saints pour l'ordre à garder en les récitant (6).

(4) A Paris, le Prêtre doit dire lui-même *Levate*, après une petite pause.

(5) Le Patron à nommer dans l'Oraison *A cunctis*, est toujours celui du lieu où l'on célèbre. Ainsi dans une chapelle tout à fait séparée de l'église, on n'y fait aucune mention du Patron de l'église paroissiale sur le territoire de laquelle cette chapelle est située. Ce cas est prévu dans la Rubrique de Paris, au n. 10 de l'article cité dans la note 3 ci-dessus.

(6) Lorsque le saint Sacrement est exposé, il est prescrit d'ajouter, après les Oraisons de précepte, celle du saint Sacrement, et sous une même conclusion, aux fêtes de première et de seconde classe, à moins qu'il n'y ait quelque autre mémoire. Décr. du 16 évrier 1737. n. 3907. *ad* 8. Quoique cette Oraison ne soit point prescrite par la Rubrique de Paris, on l'ajoute néanmoins ordinairement; et on peut toujours la dire, excepté les jours où il est marqué qu'on ne fait aucune mémoire.

Les Oraisons des Défunts se disent avant la dernière (7). Quand l'Evêque prescrit une Oraison, elle se place immédiatement après celles de précepte marquées dans le Missel : mais cette Oraison s'omet aux Fêtes de première classe, aux Messes solennelles des Fêtes de seconde classe ; et aussi dans les Vigiles de Noël et de la Pentecôte, le Dimanche des Rameaux, le Jeudi et le Samedi de la Semaine sainte (8).

52. Le nombre des Oraisons varie suivant le degré des Fêtes. Dans les Doubles on n'en dit qu'une, à moins qu'il n'y ait quelque mémoire. Aux Dimanches et aux Semidoubles, on en dit ordinairement trois (9). Il faut là-dessus consulter le Missel (10).

(7) La Rubrique de Paris marque qu'on les dit après toutes les autres.

(8) Tout ceci est prescrit par divers décrets de la Congrégation des Rites, savoir : du 7 août 1627 ; du 3 mars 1761, *ad* 5 ; du 7 septembre 1816, *ad* 22 et 23 ; et du 15 mai 1819, *ad* 2 ; n. 560, 4150, 4376 et 4410 de la Collection. Il y a dans le décret de 1816 cette disposition particulière à l'égard des Messes basses ; c'est que si l'Oraison est *pro re gravi*, on la dit même aux Fêtes de première classe, sous une seule conclusion, et à celles de deuxième classe sous une autre conclusion ; mais si elle n'est pas *pro re gravi*, on l'omet toujours aux Fêtes de première classe, et on peut la dire ou l'omettre, *ad libitum*, aux Fêtes de la deuxième. Suivant la Rubrique de Paris, l'Oraison prescrite par l'Evêque s'omet aux Fêtes du rit solennel-mineur et au-dessus, et les jours où le Missel marque qu'on ne fait aucune mémoire, à moins que le Mandement n'ordonne expressément de la dire même ces jours-là.

(9) A Paris, dans les Solennels-mineurs et au-dessus, on ne doit dire que les Oraisons de précepte. Dans les Doubles et au-dessous, aux Messes basses, on peut ajouter au plus trois Oraisons à dévotion, après celles qui sont marquées dans le Missel ; et une seule aux Messes hautes.

(10) Quand la seconde ou la troisième Oraison est marquée *ad libitum*, ce n'est pas qu'on puisse l'omettre à volonté. La Ru-

53. On termine les Oraisons de la manière suivante : 1° Si l'Oraison s'adresse au Père, sans qu'il y soit fait aucune mention du Fils ni du Saint-Esprit, on la conclut ainsi : *Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia secula seculorum.*

2° Si étant dirigée au Père, il y est fait, au commencement, mention du Fils, la conclusion est : *Per eumdem Dominum nostrum*, et le reste comme ci-dessus.

3° S'il y est fait mention du Fils à la fin : *Qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per*, etc.

4° Si l'Oraison s'adresse au Fils, sans aucune mention du Père, on dit : *Qui vivis et regnas cum Deo Patre, in unitate*, etc.

5° Si dans une Oraison dirigée au Fils, il est fait mention du Père, on la termine ainsi : *Qui vivis et regnas cum eodem Deo Patre, in unitate*, etc.

6° Toutes les fois que dans une Oraison il est fait mention du Saint-Esprit, on ajoute à la conclusion, après *in unitate*, le mot *ejusdem Spiritûs*, etc. On omet cependant ces mots, *eumdem*, *eodem*,

brique entend seulement que le Prêtre est libre de choisir telle Oraison qu'il voudra. Il faut pourtant observer que s'il célèbre devant un supérieur, ou en présence du clergé assemblé, dans une Messe solennelle, la modestie demande qu'il ne choisisse pas l'Oraison *pro seipso Sacerdote.*

Celui qui célèbre une Messe votive doit toujours dire pour seconde Oraison celle de la Messe conforme à l'Office qu'il a récité. On n'excepte de cette règle, que les Messes votives solennelles.

Il n'est pas nécessaire que les Oraisons soient en nombre impair. Voy. *Traité des SS. Mystères*, chap. 14. n. 4.

ejusdem, quand l'Oraison dans laquelle ils se trouvent, étant jointe à d'autres sous une même conclusion, ne se dit pas la dernière.

ARTICLE VII.

L'Epître, le Graduel et ce qui suit jusqu'à l'Offertoire.

54. Les Oraisons étant achevées, le Prêtre lit l'Épître du même ton de voix, ayant les mains étendues sur le livre, ou posées sur le pupitre comme s'il tenait le Missel, ou bien étendues sur l'autel. Il incline la tête chaque fois qu'il prononce le nom de Jésus, ou autre, selon la règle tracée ci-dessus n. 40; mais il ne fait aucune inclination au nom d'un Apôtre, qui se rencontre quelquefois dans le titre de l'Épître, *Lectio Epistolæ*, etc. qu'on lit le jour de sa fête. Il dit d'un ton plus bas les derniers mots de l'Epître, pour avertir le Servant de répondre *Deo gratias*. Après quoi il poursuit, dans la même posture, et du même ton de voix que l'Épître, la lecture du Graduel et de ce qui suit.

55. Durant l'année, après l'Épître, on dit ordinairement le Graduel avec son verset, puis deux fois *Alleluia*. Dans le temps Pascal, au lieu du Graduel, on dit deux *Alleluia* et un verset; ensuite deux autres *Alleluia* avec un verset, qu'on termine par un dernier *Alleluia*. Depuis le Dimanche de la Septuagésime jusqu'à Pâques, on dit un Trait, au lieu des *Alleluia* et du verset. Mais ce Trait s'omet dans les Féries depuis la Septua-

gésime jusqu'au Carême, quand on y reprend la Messe du Dimanche; et pendant le Carême, le Trait marqué pour les Féries ne se dit que le lundi, le mercredi et le vendredi. On omet aussi l'*Alleluia* et son verset dans les Féries de l'Avent, lorsqu'on y reprend la Messe du Dimanche. Ce qui regarde les Quatre-Temps, et quelques autres jours, est indiqué clairement en son lieu dans le Missel. La Prose, quand on doit en dire une, se trouve à la suite de l'*Alleluia*.

56. Le Prêtre ayant récité le Graduel, et les autres choses qui suivent l'Épître, joint les mains devant la poitrine, et va au milieu de l'autel. Là il lève d'abord les yeux au ciel, et les baisse aussitôt; puis, les mains jointes, sans les appuyer sur l'autel, il s'incline profondément, et dit : *Munda cor meum*, etc. *Jube Domine* (1), etc. *Dominus sit*, etc. Cette prière terminée, il se redresse, et, sans faire aucune inclination, va au livre, que le Servant a dû transporter au côté de l'évangile. Si le Célébrant transporte lui-même le Missel, comme il arrive lorsque le Servant est trop petit, il fait une simple inclination à la croix en traversant l'autel, place le pupitre obliquement, de manière que le dos du livre regarde l'angle du gradin, et revient au milieu pour réciter *Munda cor meum*.

57. Il se tourne vers l'angle de l'autel, et non vers le fond, pour lire l'Évangile; dit tout haut, les mains jointes, *Dominus vobiscum;* puis pose la main gauche étendue sur le Missel; et, disant en même temps *Initium* ou *Sequentia sancti*

(1) A Paris, on doit omettre *Jube, Domine, benedicere,* et dire tout de suite *Dominus sit,* etc. comme le marque l'*Ordo Missæ* avant le Canon.

Evangelii, il fait le signe de la croix sur le commencement de l'Évangile, avec le pouce de la main droite, en le séparant des autres doigts étendus et unis ensemble. Mettant ensuite la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec son pouce droit le signe de la croix successivement sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine, tenant les autres doigts étendus, et observant de ne rien dire pendant qu'il se signe la bouche. Ayant rejoint les mains, il continue, du même ton de voix, l'Évangile, à la fin duquel il lève un peu le Missel avec les deux mains, pour baiser le commencement du texte de l'Évangile, en disant tout bas : *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta.* Si pendant l'Évangile il profère le nom de Jésus, ou quelque autre qui exige une inclination, il la fait vers le livre; s'il faut faire la génuflexion, il doit la faire vers le Missel, les mains appuyées sur l'autel : mais il ne fait point d'inclination au nom des évangélistes, quand il se trouve dans le titre *Sequentia,* etc. à l'Évangile du jour de leur fête.

58. Lorsqu'il doit lire la Passion, il fait, en se rendant au coin de l'évangile, une simple inclination à la croix; et étant arrivé près du livre, il se tient comme s'il devait lire l'Évangile, mais sans faire, en commençant, aucun signe de croix. Vers la fin, à ces mots, *emisit spiritum*, il pose les mains sur l'autel, se met à genoux, et rejoignant les mains, il médite quelques instants sur la Passion. Pour se relever, le Prêtre pose les mains de nouveau sur l'autel, et les ayant rejointes, il continue la lecture, jusqu'aux paroles après lesquelles doit se réciter *Munda cor meum :* alors il va au milieu de l'autel, et ayant levé les yeux, il

le récite comme il est marqué ci-dessus, n. 56; puis il retourne au livre pour achever la Passion, à la fin de laquelle il baise le livre au commencement de ce qu'il a lu après avoir dit *Munda cor meum* (2), en disant, à l'ordinaire, *Per evangelica dicta*, etc.

59. L'Évangile fini, le Prêtre prend des deux mains le livre avec le pupitre; et sans le traîner, il l'approche du corporal, de manière qu'il puisse y lire commodément du milieu de l'autel, où étant arrivé, sans faire aucune inclination, il dit aussitôt le *Credo*, si on doit le dire, étendant et élevant en même temps les mains, qu'il rejoint devant la poitrine à *in unum* : à *Deum* il incline la tête; il continue, les mains jointes, et fait une inclination à *Jesum Christum*. En disant, *Et incarnatus est*, il étend les mains, qu'il pose de part et d'autre sur l'autel, puis fait lentement une génuflexion, de manière que le genou touche la terre à *et Homo factus est*. Il se relève, joint les mains, et poursuit la récitation du Symbole, en faisant une inclination au mot *adoratur* seulement. A la fin, quand il dit *Et vitam*, etc. il fait un signe de croix sur lui, comme à la fin du *Gloria in excelsis*, et rejoint les mains à *Amen* (3).

(2) Selon la Rubrique Parisienne, on dit *Munda cor meum*, avant de commencer la Passion. A ces mots *emisit spiritum*, le Prêtre va au milieu de l'autel, où ayant fait l'inclination, il descend sur le second degré, s'il y en a plusieurs, se met à genoux, tête nue, se prosterne, et baise la terre, restant dans cette situation assez de temps pour dire : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis*; et, *Qui passus es pro nobis, miserere nobis*. S'étant relevé, il fait une nouvelle inclination à la croix, et va achever la Passion; après quoi il baise le commencement du texte.

(3) *Voy.* la note 3 de l'art. V, ci-dessus p. 21.

60. On dit le *Credo* tous les Dimanches de l'année, quoiqu'on y fasse quelquefois l'Office d'un Saint à la Messe duquel on l'omettrait. On le dit encore à toutes les Fêtes de Notre-Seigneur, et de la sainte Vierge, à la Fête de la Toussaint, à celles des Anges, des Apôtres, des Évangélistes, des Docteurs, et des Martyrs qui sont Docteurs, à celle de sainte Marie-Madeleine, au jour anniversaire de la Dédicace de l'église, au jour propre de la Consécration d'une église ou d'un autel, aux Fêtes des Patrons du lieu ou du Titulaire de chaque église, à celles des Saints dont on a le corps ou quelque relique insigne; pendant toutes les Octaves, même aux Messes des Saints qui tombent dans le cours d'une Octave; enfin aux Fêtes principales des Ordres religieux, et pendant leurs Octaves, mais seulement dans les églises de l'Ordre. On le dit aussi aux Messes votives qu'on célèbre solennellement pour une affaire de grande importance, qui concerne le bien public. Mais on l'omet toujours aux Messes des Morts; aux Messes des Vigiles, quand même on les célébrerait pendant une Octave, excepté pourtant celles de Noël et de l'Épiphanie, lorsqu'elles tombent le Dimanche (4).

(4) Dans le Missel de Paris, on a marqué le *Credo* après l'Évangile, toutes les fois qu'on doit le dire. Quand on reprend dans la semaine la Messe du Dimanche, on ne le dit point, quoiqu'il soit marqué. On le dit aux Messes votives de la Trinité, de N. S. Jésus-Christ, et du Saint-Esprit; mais on l'omet aux Messes votives des Saints. Enfin on le dit encore à toutes les Messes que l'on célèbre devant le saint Sacrement exposé. Comme les Rubriques varient dans les diocèses qui ont des Missels particuliers, on n'indique ici que des règles qui sont à peu près générales.

ARTICLE VIII.

L'Offertoire, et ce qui le suit jusqu'au Canon.

61. Après le Symbole, ou, si on ne doit pas le dire, l'Évangile étant achevé, le Prêtre baise l'autel au milieu, et se tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum*, en la manière accoutumée. Il se retourne par le même côté vers l'autel; puis étendant les mains, et les rejoignant aussitôt, il fait une inclination de tête vers la croix, en disant à voix haute *Oremus;* après quoi, se tournant vers le Missel, il lit du même ton l'Offertoire, ayant toujours les mains jointes.

62. Ensuite, pour découvrir le calice, il prend des deux mains le voile par le bord, du côté qui est au-dessus du calice, le plie en trois (1), de manière que le dessus du voile paraisse seul, et non la doublure, et le place près du gradin, du côté de l'épître; ou bien le donne au Servant, s'il est en surplis, pour le plier et le mettre en place. Le Prêtre pose alors la main gauche sur l'autel, à côté du corporal; en même temps il prend de la droite le calice par le nœud, le place du côté de l'épître hors du corporal, et achève, avec les deux mains, de déplier le corporal, qu'il approche à environ un travers de doigt du bord de l'autel.

(1) Si le voile est brodé en or ou en argent, on le donne au Servant, qui le laisse étendu, sans le plier, afin de ne point froisser la broderie.

63. Il place derechef la main gauche à côté du corporal, et de l'autre main, levant la pale qui est sur le calice, il la pose droite sur le corporal (2), et l'appuie contre le gradin. Puis, prenant la patène, sur laquelle est l'hostie, entre le pouce et l'index de la main droite, il la porte devant lui, au-dessus et au milieu du corporal, à la hauteur de sa poitrine; là il la prend aussi avec le pouce et l'index de la main gauche, de manière que ces quatre doigts, étant à égale distance, soutiennent la patène, et que les autres doigts soient étendus et joints par-dessous : après cela il lève les yeux, et les baisse aussitôt sur l'hostie, en disant : *Suscipe, sancte Pater*, etc.

64. Cette prière étant totalement finie, il fait, avec la patène, qu'il tient toujours de la même manière et à la même hauteur, un signe de croix; et pour cela il décrit avec la patène une ligne droite d'environ quatre pouces depuis le milieu du corporal jusque vers sa poitrine, et il coupe cette ligne droite, au milieu, par une ligne transversale de même dimension (3) qu'il tire de

(2) Mérati, Bonavent. etc. disent, avec raison, que la pale doit être mise sur le corporal, puisque autrefois elle en faisait partie, et n'était autre chose que le corporal même, que l'on relevait pour couvrir le calice. D'ailleurs cette manière est plus commode pour le Célébrant. Les auteurs qui prescrivent de poser la pale sur le voile ne songent qu'aux pales dont on se sert en Italie. C'est une double toile empesée qui a peu de consistance, et pourrait difficilement se tenir droite.

(3) Les Rubricaires remarquent que cette croix doit se faire par lignes égales + et non comme par quatre points. Plusieurs veulent aussi que, pour la tracer, le Prêtre abaisse la patène à six pouces environ du corporal; mais le *Manuel des Cér. Rom.* et autres sont d'avis contraire. Cette observation s'applique également à l'oblation du calice.

gauche à droite : puis il abaisse la patène au milieu sur le corporal, à l'endroit même où il doit déposer l'hostie, c'est-à-dire vers la partie antérieure, et sur la pierre sacrée ; enfin retirant la patène de dessous l'hostie, qu'il n'a pas besoin de toucher, il met la main gauche hors du corporal, et de la droite place la patène à moitié sous le corporal du côté de l'épître, assez loin du bord de l'autel, pour qu'il puisse dans la suite de la Messe poser sur l'autel sa main étendue sans toucher la patène.

65. S'il y a sur l'autel des hosties dans un ciboire (4), le Prêtre le découvre avant de prendre la patène, et dirige son intention pour offrir ces hosties. S'il n'y en a point, et qu'on lui en présente en ce moment, il les met sur la patène, comme il est dit n. 32 ; et après les avoir offertes, il les place sur le corporal à quelque distance de la grande hostie, et un peu plus haut, du côté de l'évangile. L'oblation finie, il recouvre le ciboire, et le remet à sa première place.

66. La patène étant placée sous le corporal, le Prêtre joint les mains, fait l'inclination de tête vers la croix, et se rend au coin de l'épître. En passant, il prend le calice de la main gauche par le nœud, ou mieux par le bas de la coupe, met la droite sur sa poitrine, et l'y laisse jusqu'à ce qu'il soit arrivé au coin de l'autel. Alors, tenant toujours le calice, sans l'appuyer sur l'autel, il enfonce, avec deux ou trois doigts, le purificatoire dans la coupe, mettant au dehors le pouce pardessus, et le fait passer légèrement une fois ou

(4) *Voy.* ci-dessus n. 32 ; et aussi le *Traité des SS. Mystères*, chap. 14. n. 1 et 2.

deux tout autour de la coupe pour la purifier. Ensuite, ayant appuyé le calice sur l'autel, il arrête d'abord le bout du purificatoire entre son pouce gauche et le bas de la coupe, et prend de la droite l'autre bout du purificatoire, qu'il étend en long sur la nappe de l'autel, afin que s'il tombe quelques gouttes des burettes, la nappe n'en soit point mouillée. Après cela, il reçoit du Servant la burette du vin, et penchant un peu le calice, il verse dedans assez de vin pour couvrir au moins le fond, observant de verser sans précipitation, sur le côté du calice qui est penché, afin de ne point faire jaillir de gouttes : il rend la burette du vin, et fait avec la main droite étendue un signe de croix sur celle de l'eau, en disant tout bas : *Deus qui humanæ substantiæ*; puis il prend la burette, et verse dans le calice quelques gouttes d'eau (5), en même temps qu'il prononce ces mots, *per hujus aquæ et vini mysterium*, et rend la burette au Servant. Tenant le calice fermement appuyé sur l'autel, il essuie avec le purificatoire, qu'il tient plié par le milieu entre le pouce, l'index et le doigt du milieu de la main droite, les gouttes qui pourraient être restées séparées du vin, sur les parois du calice; il approche encore le calice assez près du corporal pour le prendre commodément quand il sera au milieu de l'autel; et ayant rejoint les mains, le purificatoire entre deux, il incline la tête vers la croix, en disant *Jesus Christus* : enfin

(5) Dans quelques pays on prend l'eau de la burette avec une petite cuillère faite pour cet usage, et qui ne contient qu'une goutte ou deux. Il faut l'essuyer avec le purificatoire quand on s'en est servi, et la poser hors du corporal, près du voile du calice.

en achevant la prière il se rend au milieu de l'autel, où ayant fait une simple inclination vers la croix, il pose le purificatoire plié en deux, sur la partie de la patène qui est restée découverte, à moins qu'il ne l'y ait mis en passant.

67. Le Prêtre ayant posé la main gauche hors du corporal, prend de la droite le calice par le nœud, le porte au-dessus du corporal, par delà l'hostie, et il avance la main gauche sous le pied; alors le tenant élevé, en sorte que la coupe ne dépasse point ses yeux, et ne descende pas au-dessous de son menton, il lève les yeux en même temps qu'il dit *Offerimus*, etc. et les tient ainsi élevés jusqu'à la fin de cette prière. Après quoi il fait avec le calice, toujours à la même hauteur, un signe de croix de la dimension marquée ci-dessus, n. 64, observant de ne pas faire ce signe de croix au-dessus de l'hostie, mais entre elle et le tabernacle. Puis il pose le calice au milieu du corporal, directement derrière l'hostie, laissant entre deux environ deux pouces de distance, si l'étendue de la pierre sacrée le permet; enfin mettant la main gauche au bas de la tige du calice, avec la droite il le couvre de la pale.

68. Après avoir joint les mains, le Prêtre les pose sur le bord de l'autel, s'incline médiocrement, et dit tout bas : *In spiritu humilitatis*, etc. La prière finie, il se redresse, et étendant les mains, qu'il élève à la hauteur des épaules et qu'il rejoint aussitôt, en même temps il lève les yeux, et tout de suite les baisse, disant cependant tout bas : *Veni, sanctificator*, etc. Au mot *benedic*, ayant auparavant posé la main gauche sur l'autel hors du corporal, il fait de la droite un signe de croix

sur l'hostie et le calice conjointement, puis rejoint les mains.

69. Alors le Prêtre fait une inclination à la croix, et va, les mains jointes, à l'extrémité du coin de l'épître, où ayant le côté gauche tourné vers l'autel, il sépare des autres doigts le pouce et l'index de chaque main, et les tenant unis ensemble, il les lave avec l'eau que le Servant verse dessus, récitant en même temps le Psaume *Lavabo*, etc. qu'il continue en essuyant ses doigts. Ayant rendu le manuterge au Servant, auquel il rend aussi le salut, il se tourne vers l'autel pour achever le Psaume. Au *Gloria Patri*, il fait, les mains jointes, une inclination de tête vers la croix, restant au coin de l'épître jusqu'à *Spiritui sancto;* après quoi il se redresse, et retourne au milieu de l'autel en disant *Sicut erat*, etc.

70. Y étant arrivé, il lève d'abord les yeux vers la croix, et les baisse aussitôt : puis, posant les mains jointes sur le bord de l'autel, il s'incline médiocrement, et récite la prière, *Suscipe, sancta Trinitas* (6). Ayant dit *Amen*, il étend les mains hors du corporal sur l'autel qu'il baise au milieu. En se redressant il joint les mains, et sans faire aucune inclination il se tourne par la droite vers les assistants, comme au *Dominus vobiscum*, et dit à voix médiocre, *Orate, fratres*, étendant en même temps et élevant les mains, qu'il rejoint

(6) Dans le cours de cette Oraison, beaucoup de Missels, et les cartons d'autel, portent *in honorem beatæ Mariæ*, etc. C'est une faute, qui ne se trouve point dans les Missels imprimés à Rome, à Anvers, etc. ni même dans les anciennes éditions faites en France. Il faut lire *in honore*, c'est la véritable leçon. Voy. l'*Explication des Cérém. de la Messe*, par le P. le Brun, 3[e] part. art. 9.

incontinent, comme lorsqu'il dit *Oremus*. Après cela, poursuivant tout bas, *ut meum ac vestrum sacrificium*, etc. il se retourne vers l'autel (7) par le côté de l'évangile, faisant le tour entier. Quand le Servant a achevé de répondre, le Prêtre dit tout bas *Amen* (8).

71. Après quoi, il étend les mains, et restant au milieu de l'autel, pour lire plus commodément, il se tourne un peu vers le livre (9), dans lequel il lit tout bas la Secrète, une ou plusieurs, dans le même ordre et en même nombre que les Collectes. Il ne dit point *Oremus* au commencement, et observe pour la conclusion ce qui a été marqué pour la Collecte (10); mais quand il y a plusieurs Secrètes, il dit lui-même *Amen* à la fin de la première.

72. Avant de dire *Per omnia secula seculorum* de la dernière Secrète, le Prêtre pose la main droite sur l'autel hors du corporal, et cherche la Préface dans le Missel, avec la main gau-

(7) A Paris, le Prêtre, après avoir rejoint les mains, demeure encore tourné vers le peuple, en continuant du même ton de voix médiocre, *ut meum ac vestrum*, etc. La prière finie, il se retourne vers l'autel pendant que le Servant répond *Suscipiat*, etc. Après quoi, en hiver, il abaisse son amict, s'il l'a sur sa tête.

(8) Romsée ajoute ici une inclination à la croix, dont aucun autre auteur ne parle. Cette inclination semble hors d'œuvre, puisque le Prêtre ne quitte pas le milieu de l'autel.

(9) Toutes les fois qu'étant au milieu de l'autel le Prêtre se tourne vers le livre, il doit être attentif : 1° à ne point lire au-dessus de son bras gauche, mais à se tenir de telle sorte qu'il puisse lire dans le Missel entre ses deux mains étendues, sans paraître gêné; 2° à tenir sa main droite en dehors du calice, et non point au-dessus, ni entre le calice et le livre; 3° à ce que ses pieds demeurent dans la même place, et que le haut du corps seulement, depuis les hanches, soit tourné du côté du livre.

(10) *Voyez* ci-dessus art. VI, n. 46, 53.

che, qu'il place ensuite de même sur l'autel. Dans cette attitude, il dit à haute voix, *Per omnia*, etc. *Dominus vobiscum* : à *Sursum corda*, il élève les mains jusqu'à la hauteur de la poitrine, les paumes tournées l'une vers l'autre ; à *Gratias agamus*, il les élève à la hauteur des épaules, et les rejoint aussitôt : en disant *Deo*, il lève les yeux, les baisse à *nostro*, et fait une inclination de tête vers la croix, demeurant incliné jusqu'à ce que le Servant ait répondu, *Dignum et justum est.* Alors le Prêtre étend de nouveau les mains, et tourné vers le livre, continue à haute voix la Préface (11), sans faire d'inclination à *Per Christum*, à moins que *Jesum* n'y soit joint.

73. La Préface achevée, il s'incline médiocrement au milieu de l'autel, les mains jointes, sans les appuyer sur le bord, et dit d'un ton de voix médiocre (12), *Sanctus, sanctus*, etc. A ces mots, *Benedictus*, etc. il se redresse, et posant la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait sur lui le signe de la croix ; à *hosanna in excelsis*, il rejoint les mains (13).

(11) En lisant la Préface, il faut être attentif à la ponctuation. Plusieurs Prêtres lisent mal à propos, *Domine sancte Pater, — omnipotens æterne Deus*, au lieu de *Domine sancte, — Pater omnipotens, — æterne Deus.*

(12) A Paris, le *Sanctus* se dit du même ton de voix que la Préface.

(13) Gavantus, Bauldry, et autres cités par Mérati, ainsi que le *Manuel des Cérém. Rom.*, prescrivent cette jonction des mains. Romsée et quelques autres sont d'avis contraire, mais à tort.

ARTICLE IX.

Du Canon de la Messe, jusqu'après la Consécration.

74. Le Célébrant, étant debout au milieu de l'autel, étend les mains, les élève à la hauteur des épaules, lève en même temps les yeux, qu'il baisse aussitôt; et rejoignant aussi les mains, il les pose sur le bord de l'autel en s'inclinant profondément : et c'est alors seulement qu'il commence à voix basse *Te igitur*, etc. Lorsqu'il a dit *petimus*, sans se relever, il étend les mains hors du corporal sur l'autel, qu'il baise au milieu; en se redressant il continue *uti accepta habeas*, et joint les mains à ces mots *et benedicas ;* puis ayant posé la gauche sur l'autel hors du corporal, il fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, en disant au premier, *hæc* ✠ *dona*, au second, *hæc* ✠ *munera*, au troisième, *hæc sancta* ✠ *sacrificia illibata*.

75. Après les signes de croix, le Prêtre étendant les mains, et les tenant élevées à la hauteur des épaules, poursuit le Canon : à ces mots, *Papa nostro*, il ajoute le nom du Pape régnant, et incline la tête vers le livre en le prononçant; il ajoute aussi, après *Antistite nostro*, le nom de l'Evêque du diocèse où il célèbre, et non d'aucun autre; et après *Rege nostro*, le nom du Roi, sans autre inclination qu'au nom du Pape. Si le saint siége est vacant, il omet *unà cum famulo tuo Papa nostro :* de même, si le siége

épiscopal n'est pas rempli, il ne dit point *et Antistite nostro.*

76. Il dit tout bas *Memento*, *Domine*, etc. et en même temps, sans lever les yeux, il élève un peu les mains, et les rejoint lentement, de manière qu'elles n'achèvent de s'unir qu'à *tuarum*. Pendant qu'il prie pour les vivants (1), il tient les mains jointes et élevées jusqu'au menton, sans néanmoins le toucher, et la tête un peu inclinée. Ayant fait mémoire des vivants, il étend les mains, et continue tout bas, *et omnium circumstantium*, etc.

77. Le Prêtre dit de même *Communicantes*, etc. (2) et fait une inclination de tête vers le livre à *Mariæ*, et une vers la croix à *Jesu Christi* : il s'incline pareillement vers le livre, au nom du Saint dont il dit la Messe, même votive, ou dont il fait mémoire, si ce Saint est nommé dans cette prière. A la conclusion, *Per eumdem*, etc. il joint les mains.

78. En commençant *Hanc igitur oblationem*, il étend les deux mains sur l'hostie et le calice tout ensemble, en sorte que les paumes des mains soient tournées vers le calice et l'hostie, sans néanmoins toucher la pale, et que le pouce droit soit croisé sur le pouce gauche, en des-

(1) *Voyez* le *Traité des SS. Mystères*, tom. II, *Dissert. III*, n. 36. Bonavent. Romsée, etc. font observer que le Prêtre, en s'arrêtant trop longtemps, cause de l'ennui aux assistants. Mais comme il doit aussi éviter une trop grande brièveté, ils fixent au moins à la durée d'un *Pater* le temps du *Memento*.

(2) Le *Communicantes* propre à certaines Fêtes doit se dire pendant leurs Octaves, même aux Fêtes qui s'y rencontrent, et qui auraient une Préface propre. On le dit aussi aux Messes votives, si on en célèbre durant ces Octaves, excepté à celles des Défunts, auxquels on dit toujours le *Communicantes* ordinaire.

sus des mains, et non pas en dedans. Le Prêtre reste dans cette attitude pendant toute la prière, jusqu'à *Per Christum*, où il rejoint les mains, les fermant seulement, sans les séparer auparavant.

79. Il poursuit, les mains jointes, *Quam oblationem*, etc. En disant *quæsumus*, il pose la main gauche sur l'autel hors du corporal, et de la droite il fait trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, le premier à *bene-✠dictam*, le second à *ascri-✠ptam*, le troisième à *ra-✠tam* : puis il joint les mains (3) en disant *rationabilem*, etc. Au mot *Cor-✠pus*, il fait un signe de croix sur l'hostie seule, en baissant tant soit peu la main vers elle, et un autre sur le calice seul, en disant *San-✠guis*. Elevant ensuite les mains, et les joignant devant la poitrine, il continue *fiat dilectissimi Filii tui*, et incline la tête vers la croix à *Jesu Christi*.

80. S'il y a des hosties à consacrer dans un ciboire, il le découvre, et le met en avant du calice. Il ne touche point aux hosties, si elles sont sur le corporal, quand même il n'y en aurait qu'une.

81. En disant *Qui pridie*, etc. le Prêtre essuie sur les côtés du corporal, et non au milieu, le pouce et l'index de chaque main ; et à ces mots, *accepit panem*, il appuie légèrement l'index gauche sur l'extrémité de l'hostie qui est près du calice, de manière qu'elle se soulève un peu du côté op-

(3) C'est la décision de Mérati, suivi par plusieurs autres. En effet, à moins que le Prêtre ne prononce assez vîte, sans précipitation, et ne fasse le troisième signe de croix fort lentement, pour ne point anticiper celui qu'il doit faire sur l'hostie au mot *Corpus*, cette jonction des mains est nécessaire.

posé : alors, la prenant par le bas, entre le pouce et l'index de la main droite, il y rejoint tout de suite les mêmes doigts de la gauche, ayant les autres doigts étendus et unis ensemble derrière l'hostie, qu'il tient presque perpendiculaire, environ à la hauteur de la pale. Puis, en disant *et elevatis oculis*, il lève les yeux, les baisse à *omnipotentem*, et à ces mots *tibi gratias agens*, il incline la tête vers la croix.

82. Tenant l'hostie à la même hauteur, entre le pouce et l'index de la main gauche, en même temps qu'il dit *benedixit*, le Prêtre fait, avec la main droite étendue, le pouce et l'index étant unis aux autres doigts, un petit signe de croix sur l'hostie, et pour cela il courbe le poignet en sorte que le petit doigt regarde l'hostie. Il rejoint aussitôt les mains comme auparavant, et continue *fregit*, etc. A *manducate ex hoc omnes*, éloignant un peu les pieds de l'autel, sans cependant les séparer, il appuie les coudes sur le bord, et hors du corporal autant qu'il se peut, ayant toujours les mains jointes; et s'étant incliné médiocrement, il prononce tout bas, avec attention et révérence, sans aspiration véhémente, les paroles de la consécration (4), *Hoc est enim Corpus meum*, sur l'hostie qu'il tient, et sur celles qu'il a offertes, ou dans un ciboire, ou sur le corporal, observant toutefois de ne pas approcher l'hostie trop près de sa bouche, afin qu'elle ne contracte aucune humidité.

(4) Les paroles de la consécration ne faisant qu'une même phrase avec celles qui précèdent, il ne faut pas mettre d'intervalle entre elles, mais les prononcer de manière qu'elles conservent leur liaison avec celles qui sont auparavant. *Voyez* à ce sujet le *Traité des SS. Mystères*, chap. 5. n. 11.

83. Quand le Prêtre a prononcé les paroles, il se redresse; et afin de faire avec aisance la génuflexion, il pose les deux mains jointes sur le corporal jusqu'au poignet, tenant toujours l'hostie de la même manière; puis il fléchit lentement le genou droit jusqu'à terre, adorant en même temps le saint Sacrement. Après la génuflexion, suivant toujours des yeux l'hostie, il l'élève respectueusement en ligne droite au-dessus du corporal, un peu plus haut que sa tête, afin que les assistants puissent l'adorer; et l'ayant tenue un moment élevée, il la baisse lentement. Avant que de la remettre sur le corporal, il la quitte premièrement de la main gauche, qu'il pose tout de suite sur le corporal, en joignant le pouce et l'index; ensuite fermant, s'il le veut, les trois derniers doigts de la main droite, il remet l'hostie à la place qu'elle occupait avant la consécration. Enfin il pose la main droite sur le corporal, ayant le pouce et l'index joints ensemble, et fait une génuflexion. S'il a consacré des hosties dans un ciboire, il le couvre en ce moment, et le remet à sa place.

84. Le pouce et l'index des deux mains doivent demeurer unis depuis la consécration jusqu'à l'ablution des doigts, excepté quand il faut prendre ou toucher l'hostie. Le Prêtre pendant ce même temps, lorsqu'il baise l'autel, ou qu'il fait la génuflexion, doit tenir les paumes des mains étendues sur le corporal (5), ayant toujours le pouce et l'index joints ensemble.

85. Le Prêtre, s'étant relevé, découvre le ca-

(5) Romsée et *Cand. Presbyter.* disent que le petit doigt de chaque main doit seul toucher l'autel, les paumes étant tournées l'une vers l'autre : cette posture serait gênante pour faire la génuflexion, et aucun autre auteur n'en parle.

lice, en prenant de la main droite la pale entre l'index et le doigt du milieu, et tenant la gauche sur le corporal (6); puis il frotte légèrement le pouce et l'index de chaque main au-dessus du calice, pour y faire tomber les parcelles qui pourraient s'être attachées à ces doigts, disant en même temps, *Simili modo*, etc. A ces mots, *accipiens et hunc præclarum calicem*, prenant des deux mains le calice par le nœud, de telle sorte que le pouce, l'index et le petit doigt de chaque main soient par devant, et les deux autres doigts par derrière, il l'élève de trois pouces environ au-dessus du corporal, et l'y repose tout de suite sans le quitter. En disant *item tibi gratias agens*, il fait une inclination de tête; ensuite tenant toujours le calice de la même manière avec la seule main gauche, il fait de la droite un signe de croix, en prononçant *benedixit;* après quoi il continue *deditque discipulis suis*, etc. et en même temps, prenant de la main droite le calice par le nœud, il le soutient de la gauche par le pied, en sorte que le pouce et l'index unis soient en dessus, et les trois autres doigts par-dessous. Alors il s'incline médiocrement, appuie les coudes sur le bord de l'autel, et tenant le calice droit (7), un peu élevé au-dessus du

(6) Mérati, Bonavent. le *Manuel des Cérém. Rom.* et quelques autres veulent que le Prêtre mette la main sur le pied du calice en le découvrant, comme en le couvrant. On peut le faire; mais le péril d'effusion, qu'ils craignent, ne paraît point avoir de fondement dans le premier cas.

(7) Des auteurs disent qu'il faut pencher un peu le calice: s'il y avait raison de le faire, ce serait parce que, dit-on, le Prêtre doit voir le vin. Cela n'est pas marqué dans la Rubrique; et d'ailleurs il est facile de le voir sans incliner le calice. La pratique de Rome est contraire, comme on le voit par l'*Esposizione delle S. Cerimonie*, n. 85.

corporal, sans avoir la bouche au-dessus de la coupe, il profère attentivement, et tout bas, la forme de la consécration, *Hic est enim calix Sanguinis mei*, etc. ne mettant d'autre interruption entre les paroles, que celle qui est nécessaire pour reprendre haleine aux virgules.

86. Lorsque les paroles de la consécration sont achevées, le Prêtre remet le calice sur le corporal, en disant tout bas, *Hæc quotiescumque*, etc. et il adore le sang de Notre-Seigneur en faisant la génuflexion. Il se relève, et prenant le calice comme auparavant, de la main droite par le nœud, et de la gauche par le pied, il l'élève lentement en ligne droite, en le suivant des yeux, assez haut pour que la coupe puisse être aperçue par-dessus sa tête : après l'avoir tenu un moment élevé, il le descend posément, ayant toujours les yeux dessus, et prenant garde que le manipule ne touche l'hostie ; enfin il le remet sur le corporal, à la place qu'il occupait auparavant ; et appuyant la main gauche près de la tige, de la droite il le couvre avec la pale, et fait ensuite la génuflexion.

ARTICLE X.

Du Canon après la Consécration.

87. Le Prêtre s'étant relevé, étend les mains comme aux Oraisons, et dit tout bas *Unde et memores*, etc. en se tournant un peu vers le livre. A ces mots, *de tuis donis ac datis*, il joint les mains tenant toujours le pouce et l'index unis ensemble

et tout de suite posant la gauche sur le corporal, il fait avec la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, en disant *hostiam* ✠ *puram*, *hostiam* ✠ *sanctam*, *hostiam* ✠ *immaculatam ;* puis un autre sur l'hostie seule, en disant *panem sanctum* ✠ *vitæ æternæ ;* et un sur le calice seul à ces mots, *et calicem* ✠ *salutis perpetuæ :* après quoi, étendant les mains, il poursuit *Supra quæ propitio*, etc.

88. Cette prière finie, le Prêtre joint les mains, qu'il appuie sur le bord de l'autel hors du corporal, et s'inclinant profondément, il dit *Supplices te rogamus*, etc. A ces mots, *ex hac altaris participatione*, étendant les mains sur le corporal, il baise l'autel; et en se redressant il rejoint les mains à *sacrosanctum Filii tui;* puis il pose la gauche sur le corporal, et de la droite fait un signe de croix sur l'hostie seule en disant *cor*✠*pus*, et un autre sur le calice seul à *et sangui*✠*nem :* il continue *sumpserimus*, et mettant la main gauche au-dessous de sa poitrine, sans toucher aucunement la chasuble avec le pouce et l'index, il fait sur lui un signe de croix, en se touchant le front à *omni benedictione*, la poitrine à *cœlesti*, l'épaule gauche à *et gratiâ*, l'épaule droite à *repleamur ;* à *Per eumdem*, il rejoint les mains.

89. En disant tout bas *Memento etiam, Domine*, etc. il étend les mains, les élevant un peu, sans lever les yeux, et les rejoint fort lentement, de manière que la jonction ne se fasse qu'à *in somno pacis ;* et les tenant unies et élevées jusqu'au menton, sans néanmoins le toucher, la tête inclinée, et les yeux arrêtés sur l'hostie, il prie pour les défunts, comme il a été dit au *Memento* des vivants (n. 76). Après quoi, il relève la tête,

étend les mains comme auparavant, et continue: *Ipsis, Domine*, etc. A *Per eumdem Christum*, il joint de nouveau les mains, et incline la tête, selon la Rubrique, qui ne le prescrit que cette seule fois au mot *Christum*, quoiqu'il ne soit point uni à *Jesum*.

90. Ensuite le Prêtre tenant le corps et la tête droite, sans se tourner ni s'incliner aucunement, pose la main gauche sur le corporal, et des trois derniers doigts de la droite se frappe la poitrine, en disant d'un ton de voix médiocre, *Nobis quoque peccatoribus :* puis étendant les mains, il continue tout bas *famulis tuis*, etc. et incline la tête vers le livre, au nom du Saint dont il dit la Messe, ou dont il fait mémoire, quand son nom se trouve dans cette prière. A *Per Christum Dominum nostrum*, sans faire aucune inclination, il joint les mains, poursuivant de même, *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas :* après quoi, il pose la main gauche sur le corporal, et fait de la droite trois signes de croix sur le calice et l'hostie conjointement, en disant, *sancti-✠ficas, vivi-✠ficas, bene-✠ dicis*. A ces mots *et præstas nobis*, il découvre le calice, met la pale sur le corporal à l'ordinaire, et fait une génuflexion.

91. S'étant relevé, il appuie un peu l'index de la main gauche sur l'hostie, vers le bord du côté du calice, pour la prendre plus aisément entre le pouce et l'index de la droite, non par le bas, mais au-dessous du milieu : ce qu'ayant fait, il prend de la main gauche le calice par le nœud, porte l'hostie au-dessus de la coupe, et la tenant droite, il fait avec cette même hostie en dedans du calice, sans néanmoins toucher les bords,

trois signes de croix (1) en disant *Per ✝ ipsum, et cum ✝ ipso, et in ✝ ipso.* A ces mots, *est tibi Deo Patri ✝ omnipotenti, in unitate Spiritûs ✝ sancti,* le Prêtre fait deux autres signes de croix entre le calice et son corps; et il doit être attentif, 1° à tenir toujours l'hostie à la hauteur du calice; 2° à ne point outre-passer les bords du corporal dans la première ligne, qu'il tire du calice à sa poitrine; 3° dans la seconde ligne, qui traverse l'autre au milieu, il courbe un peu le bras gauche, afin que l'hostie ne passe point au-dessus. Après les signes de croix, il reporte l'hostie au-dessus du calice, et appuyant le pouce et l'index sur la coupe, il élève à trois pouces environ au-dessus du corporal le calice qu'il tient toujours par le nœud, et dit en même temps *omnis honor et gloria.* Alors il dépose à leur place respective, sur le corporal, le calice et l'hostie; et après avoir frotté légèrement au-dessus du calice les doigts qui ont touché l'hostie, il le couvre de la pale, ayant soin de tenir en même temps la main gauche au bas de la tige; enfin il fait une génuflexion.

ARTICLE XI.

L'Oraison Dominicale, et ce qui suit jusqu'à la Communion.

92. Après qu'il s'est relevé, le Prêtre, laissant

(1) Pour former ces signes de croix, il ne suffit pas de remuer le pouce et l'index; la main doit être en mouvement, et conduire l'hostie.

ses mains étendues sur le corporal, dit à haute voix : *Per omnia secula seculorum*. Le Servant ayant répondu *Amen*, le Prêtre élève les mains, les joint à l'ordinaire, et incline la tête au saint Sacrement, en disant *Oremus*. S'étant redressé, il poursuit, les mains jointes, *Præceptis salutaribus*, etc. A *Pater noster*, il étend les mains, et tient les yeux arrêtés sur le saint Sacrement pendant toute l'Oraison Dominicale. A la fin, il pose les mains sur le corporal, et le Servant ayant répondu *Sed libera nos à malo*, le Prêtre dit tout bas *Amen;* après quoi, tenant la main gauche étendue sur le corporal, il prend le purificatoire entre l'index toujours uni au pouce, et le doigt du milieu de la main droite, tire la patène de dessous le corporal, et l'essuie avec le purificatoire, qu'il pose ensuite sur l'autel, du côté de l'épître, assez loin du corporal pour pouvoir placer le calice entre deux après l'ablution des doigts.

93. Prenant alors de la main droite, entre l'index et le doigt du milieu, la patène qu'il tient dressée sur l'autel hors du corporal, le dedans tourné vers l'hostie, et la main au-dessus de la patène, il dit tout bas, *Libera nos*, etc. et fait une inclination vers le livre, à *Mariæ*. A ces mots *Petro et Paulo*, ayant posé la main gauche au-dessous de sa poitrine, il fait sur lui, avec la patène, qu'il a dans la main droite, un signe de croix, en se touchant le front à *Petro*, la poitrine à *et Paulo*, l'épaule gauche à *atque Andrea*, l'épaule droite à *et omnibus Sanctis*; et en disant *da propitius pacem* (1) il baise la patène, non au

(1) Il y a partage, entre les commentateurs de la Rubrique, sur le moment où le Prêtre doit faire le signe de la croix sur lui,

milieu, mais près des doigts qui la tiennent, afin qu'il n'y ait point d'humidité à l'endroit où il placera l'hostie (2). Puis il coule la patène sous l'hostie, non par le côté, mais par en bas, appuyant un peu l'index gauche sur le haut de l'hostie, et la conduisant avec ce même doigt vers le milieu de la patène, qu'il place sur le bord antérieur du corporal, évitant de la mettre à l'endroit où était l'hostie; ou bien il l'appuie par le haut sur le pied du calice (3).

94. Ensuite posant la main gauche sur le corporal, il découvre le calice, et fait une génuflexion, ayant les mains étendues sur le corporal. S'étant relevé, il pousse tant soit peu l'hostie par le bas, hors de la patène, avec l'index de la main gauche, et la prenant par le haut (4) entre le pouce et l'index de la droite, il la porte sur le calice, où il la prend aussi avec le pouce et l'index de la gauche. Pour la rompre avec décence, il ne faut pas la déchirer, mais la plier à demi et doucement, à deux ou trois reprises, s'il est nécessaire, en commençant par le haut, venant ensuite au milieu, puis en bas, et enfin remontant au milieu pour

et baiser la patène. Le *Cérémonial des Evêques*, *Bauldry*, le *Manuel des Cérém. Rom.* le *Directorio de' Riti*, veulent qu'il agisse comme on l'indique ici; les autres disent qu'il ne doit commencer le signe de croix qu'à *da propitius*. La coutume a prévalu en faveur des premiers. Il n'y a point de difficulté à Paris, où la Rubrique du Canon prescrit ce que nous marquons.

(2) Décret du 24 juillet 1683; n. 2876. *ad* 5.

(3) C'est là manière que proposent Mérati, Antoine, Romsée, etc. Elle est moins commode que l'autre.

(4) Quelques auteurs veulent que le Prêtre prenne l'hostie par le côté de la patène et au milieu, et qu'ensuite il porte les doigts au haut. La manière indiquée ici, d'après le *Manuel des Cérém. Rom.* et autres, est plus simple, en ce qu'elle fait toucher l'hostie moins de fois.

achever de la rompre entièrement, en la pliant dans le sens opposé. Pendant la fraction de l'hostie, le Prêtre dit : *Per eumdem Dominum*, etc. et incline la tête à *Jesum*. Il pose sur la patène la moitié de l'hostie qui est dans sa main droite, en sorte qu'elle dépasse un peu la patène par le haut, afin de la prendre ensuite plus aisément; et après avoir fait passer le pouce et l'index de la même main, du haut au bas de l'autre moitié de l'hostie, pour faire tomber dans le calice les particules prêtes à s'en détacher, il rompt une petite partie au bas de cette moitié, en disant, *qui tecum vivit et regnat*, et retenant la particule au-dessus du calice, il pose sur la patène cette même moitié de l'hostie, en la joignant à l'autre, de manière que l'hostie conserve sa forme ronde, et dit en même temps *in unitate Spiritûs sancti Deus*.

95. Le Prêtre prend alors le nœud du calice entre le pouce et l'index unis ensemble et les trois autres doigts de la main gauche, et tenant toujours la particule au-dessus de la coupe, il dit à haute voix, *Per omnia secula seculorum*. Le Servant ayant répondu *Amen*, le Prêtre continue *Pax*✠*Domini—sit*✠*semper—vobis*✠*cum;* et en même temps il fait avec la particule trois signes de croix au dedans de la coupe, sans la toucher néanmoins avec l'hostie, observant à chaque signe de croix de proférer les paroles comme elles sont divisées ci-dessus. Après que le Servant a répondu *Et cum spiritu tuo*, le Prêtre laisse tomber la particule dans le calice, en disant tout bas *Hæc commixtio*, etc. et faisant une inclination de tête à *Jesu Christi :* ensuite il frotte u-dessus du calice les doigts avec lesquels il a

touché l'hostie, et les ayant rejoints, il pose la main gauche au bas de la tige du calice, le couvre de la pale, et fait une génuflexion.

96. S'étant relevé, le Prêtre joint les mains devant sa poitrine, sans les poser sur l'autel; et la tête inclinée, ou mieux faisant une inclination médiocre (5) vers le saint Sacrement, il dit à voix haute *Agnus Dei*, etc. A ces mots *peccata mundi*, il met la main gauche sur le corporal, où elle reste jusqu'à la fin des trois *Agnus Dei*, et avec les trois derniers doigts de la main droite, il se frappe la poitrine en disant *miserere nobis ;* après quoi, il ne doit point poser la main droite sur l'autel, mais la retirer lentement, pour se frapper de nouveau la poitrine au second *miserere nobis*, et à *dona nobis pacem*.

97. Le Prêtre, restant médiocrement incliné, pose les mains jointes sur le bord de l'autel, et non sur le corporal, pour réciter tout bas l'Oraison *Domine Jesu Christe, qui dixisti*, et les deux qui la suivent, en tenant les yeux arrêtés sur le saint Sacrement, à moins qu'il n'ait besoin de lire dans le Missel, ou sur le carton.

98. Ayant achevé ces trois Oraisons, il fait une génuflexion, et en se relevant il dit *Panem cœlestem accipiam*, etc. Puis il met la partie de l'hostie qui est à sa gauche tant soit peu pardessus l'autre partie, et les prenant toutes deux par le haut entre le pouce et l'index de la main droite, il les reçoit aussitôt par le bas entre les

(5) C'est ce que prescrivent Lohner, Bonav. Antoine, des livres à l'usage des Evêques, imprimés en Italie, le *Manuel des Cérém. Rom.* le *Direttorio*, et quelques autres : et ils citent à l'appui l'*Ordo Missæ*. A Paris, l'Ordre des Cérémonies de la Messe, imprimé en 1777, dit aussi *s'inclinant médiocrement*.

mêmes doigts de la main gauche, ayant soin que l'hostie conserve autant qu'il se peut sa forme ronde : ensuite, avec la main droite, il place la patène sous l'hostie, entre l'index et le doigt du milieu de la main gauche; et s'inclinant médiocrement, tourné entièrement vers l'autel, sans néanmoins s'appuyer dessus (6), et les pieds joints l'un contre l'autre, il dit par trois fois d'un ton de voix médiocre : *Domine, non sum dignus*, et continue à voix basse les paroles qui suivent. Chaque fois qu'il dit *Domine, non sum dignus*, il se frappe légèrement la poitrine avec les trois derniers doigts de la main droite, qu'il pose sur le corporal (7) aussitôt après qu'il s'est frappé la poitrine; et il répète la même chose les trois fois.

99. Après cela, le Prêtre se redresse, et prenant par le haut, entre le pouce et l'index de la main droite, la partie de l'hostie qui est à sa gauche, il la porte entièrement sur l'autre partie, évitant de les frotter ensemble; et tout de suite il prend avec les deux autres doigts, par le bas, les deux parties de l'hostie ainsi unies, retenant seulement dans sa main gauche la patène élevée de trois ou quatre pouces au-dessus du corporal. Alors il fait un signe de croix en cette manière : il élève l'hostie tout au plus à la hauteur des

(6) Mérati fait observer qu'un Prêtre, en cas de faiblesse, pourrait appuyer le petit doigt sur le corporal. Le B. Liguori dit le coude, mais hors du corporal.

(7) Le *Direttorio, Candid. Presb.* etc. veulent que le Prêtre ne pose pas la main sur le corporal après avoir frappé sa poitrine, mais qu'il agisse comme il est marqué pour l'*Agnus Dei*, n. 96. Quelques-uns disent qu'il doit appuyer le bout des doigts; les autres n'en parlent point, ou bien regardent l'une et l'autre pratique comme indifférente.

yeux, et la baisse tout de suite en ligne droite vers la patène, en disant *Corpus Domini nostri Jesu Christi*, et inclinant la tête à ces derniers mots; puis il relève un peu l'hostie pour couper cette première ligne vers le milieu, par une ligne transversale de gauche à droite, observant de tracer cette ligne dans les limites de la patène; et il achève en même temps les paroles, *custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.*

100. Pour communier, le Prêtre s'incline médiocrement, appuie les coudes sur l'autel, et tient la patène au-dessous de l'hostie. La bouche étant bien humectée de salive, il fait avancer l'hostie au-dessous de la langue (8), à deux ou trois reprises, l'attirant avec la langue à mesure qu'elle s'amollit, et la roulant de manière qu'elle ne présente au palais aucune surface qui puisse l'y faire attacher. Lorsqu'elle est assez humectée, il la fait passer sur sa langue, et l'avale facilement. Si quelquefois l'hostie s'attachait au palais, il faudrait se servir de la langue, et non des doigts, pour la détacher.

101. Ayant pris la sainte hostie, le Prêtre se redresse, pose la patène près du bord du corporal au milieu, évitant de la mettre à la place où était l'hostie, et frotte légèrement le pouce et l'index de chaque main au-dessus de la patène,

(8) Plusieurs Rubricaires, en décrivant la manière de communier, disent qu'il faut humecter les lèvres, et y appuyer l'hostie pour la rompre. L'inconvénient de cette méthode est que des parcelles restent souvent sur les lèvres, qu'elles s'attachent ensuite aux bords du calice, et qu'on les enlève avec le purificatoire; ce qui n'est pas décent. D'autres veulent qu'on ne touche pas l'hostie avec les dents; mais cela est presque impossible à pratiquer, et il n'y a aucune indécence à le faire, pourvu que l'hostie ne soit pas broyée entre les dents. *Exposit.* n. 100.

pour y faire tomber les parcelles qui se seraient attachées à ces doigts; puis joignant les mains, qu'il élève vers le bas du visage, sans le toucher, il incline un peu la tête, et s'arrête quelques moments à méditer sur le saint Sacrement (9).

102. Sa méditation finie, il pose la main gauche sur le corporal, et de la droite ôte la pale de dessus le calice, en disant tout bas: *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Il fait alors une génuflexion, et après qu'il s'est relevé, il recule le calice vers le tabernacle, en le portant de la main droite par le nœud, afin de purifier ensuite plus facilement le corporal. A cet effet, prenant la patène entre l'index et le doigt du milieu de la main droite, il soulève un peu le bord du corporal avec les mêmes doigts de la main gauche; ensuite il fait passer légèrement (10) la patène sur le corporal, en commençant vers le bas, un peu au-dessous de la place où était l'hostie. Il meut la patène comme s'il traçait des

(9) Les auteurs sont partagés sur la question de savoir si le Prêtre peut s'arrêter à quelque méditation avant que de communier. Mérati, en citant plusieurs auteurs qui tiennent pour la négative, semble approuver ce sentiment. La raison qu'ils en apportent est qu'il n'est pas permis de mêler des actes de dévotion particulière aux actes publics de religion; à moins que la Rubrique ne les permette, comme par exemple aux deux *Memento;* et qu'ici la Rubrique, qui prescrit la méditation après la communion, n'en dit rien avant. Ils exceptent le cas où un Prêtre se souviendrait d'une faute grave, qu'il n'aurait pas confessée; alors il devrait s'exciter à la contrition parfaite avant que de communier.

(10) A l'inconvénient d'user les corporaux en peu de temps quand on appuie fortement la patène dessus en recueillant les parcelles, il faut ajouter celui de ne racler que l'empois dont le corporal est enduit. Peu de parcelles se détachent de l'hostie quand elle est entière; celles qui en tombent après la fraction se trouvent sur la patène, où l'on dépose alors l'hostie.

lignes obliques, et tournant chaque fois un peu le poignet, il remonte vers le calice, au delà de l'endroit où se trouvait l'hostie, veillant en même temps à ce que la manche de l'aube ne touche pas le corporal; puis il change de main, s'il veut, la patène, sans poser les doigts à la place où sont les parcelles déjà recueillies; et soulevant de la droite le corporal, comme il faisait auparavant avec la gauche, il le parcourt en sens contraire, en ramenant alors la patène du côté de l'évangile à celui de l'épître : ou bien, s'il aime mieux ne point changer de main, il se borne à croiser les premières lignes par d'autres en sens opposé.

103. Lorsqu'il a consacré de petites hosties sur le corporal, et qu'il n'a pas de ciboire pour les mettre en attendant qu'il donne la communion; ou bien quand personne ne doit communier, et qu'il faut déposer les hosties dans un ciboire renfermé dans le tabernacle, il laisse ces hosties à leur place, et attend, pour ramasser les parcelles sur le corporal, qu'il ait pris le précieux sang (11), comme il est dit ci-après, n. 126, en parlant de la communion des Fidèles.

104. Après avoir recueilli les fragments qui peuvent être sur le corporal, le Prêtre, sans quitter la patène, prend le calice par le nœud, entre l'index et le doigt du milieu de la main droite,

(11) Bauldry, Romsée, *Candid. Presbyt.* etc. veulent que, si personne ne communie, le Prêtre déplace le calice, et qu'il mette ces hosties dans le tabernacle avant de prendre le précieux sang. Le *Manuel des Cérém. Rom.* ceux de Paris et de Toul, ainsi que plusieurs auteurs cités par Mérati, sont pour le parti que j'indique ici. Il a ce grand avantage, qu'il n'expose en aucune manière au péril de renverser le calice, en ouvrant et en fermant le tabernacle.

et le rapproche vers la partie antérieure du corporal : puis il porte la patène au-dessus de la coupe, laissant entre le bord de la patène et celui du calice un espace vide pour faire tomber les parcelles sur le précieux sang. A cet effet, il sépare l'index de la main droite d'avec le pouce, élève un peu celui-ci, et tenant l'index immobile au milieu de la coupe, la partie intérieure du doigt étant tournée vers le dedans du calice, il fait passer sous ce doigt la patène, seulement depuis le bord jusqu'à la concavité, autant de fois qu'il est nécessaire pour enlever les parcelles, qu'il laisse tomber à mesure dans le calice. Après qu'il a purifié les bords, il dresse la patène, toujours au milieu de la coupe, pour purifier la partie concave, avec l'index ou le pouce, selon sa commodité; et il a soin de temps en temps de frotter ces doigts l'un contre l'autre au-dessus du calice, pour en détacher les parcelles qui pourraient y être restées.

105. Ayant achevé de purifier la patène, le Prêtre, la tenant toujours de la gauche, qu'il pose sur le corporal, prend de la main droite le calice au-dessous du nœud, entre le pouce et l'index unis et les autres doigts, et dit en même temps *Calicem salutaris accipiam* (12), etc. Après quoi il fait le signe de la croix avec le calice, en tirant la première ligne de haut en bas, et disant *Sanguis Domini nostri Jesu Christi*, sans omettre l'incli-

(12) Quoique la Rubrique du Canon de la Messe semble insinuer qu'on peut dire ces paroles en ramassant les parcelles et en purifiant la patène, les Rubriques générales qui sont à la tête du Missel prescrivent l'ordre indiqué ici ; et tous les commentateurs sont unanimes sur ce point. A Paris, depuis 1777, on a fait concorder ensemble les deux Rubriques, et on ne doit dire *Calicem salutaris accipiam*, qu'après avoir purifié la patène.

nation de tête à ces derniers mots; puis il remonte un peu le calice, pour couper la première ligne au milieu, par une ligne transversale de gauche à droite, continuant en même temps les paroles *custodiat animam meam*, etc. Il met alors la patène sous son menton, sans néanmoins qu'elle le touche, et porte le calice à la bouche pour prendre le précieux sang; ce qu'il fait en trois fois au plus, mais sans retirer le calice de la bouche (13). Si la particule était restée dans le calice, il ne faudrait pas y porter les doigts; il est plus convenable de la prendre avec le vin (14) qu'on met dans le calice pour la purification.

106. Apres avoir pris le précieux sang, ou après la communion des Fidèles (15), le Prêtre ayant posé sur le corporal la main gauche, dans laquelle il garde la patène, présente au Servant le calice au-dessus de l'autel, sans toutefois l'y appuyer (16), afin de recevoir du vin pour la puri-

(13) Voyez le *Traité des SS. Mystères*, tom. 2. *Dissert. III.* n. 49.

Plusieurs auteurs remarquent qu'il est indécent de lécher le calice, ou ses lèvres, ou même ses doigts, *ut ineptè aliqui faciunt*, dit Mérati. Le Prêtre doit éviter aussi d'élever tellement le calice, qu'il soit obligé de renverser, pour ainsi dire, la tête, lorsqu'il prend le précieux sang ou les ablutions.

(14) Benoît XIV, *de Sacrif.* lib. 3, cap. 17, adopte cette pratique, et le *Direttorio de' Riti*, dit qu'on peut mettre une seconde fois du vin dans le calice pour prendre la parcelle, si elle y demeurait encore attachée après la première purification. D'ailleurs cette pratique est autorisée par la Rubrique du Vendredi-saint, à la Messe des présanctifiés, qui prescrit au Prêtre, lorsqu'il a rompu la sainte hostie, de mettre la parcelle dans le vin que le Diacre a versé dans le calice.

(15) Pour la communion des Fidèles, voyez l'article XIV, ci-après.

(16) Si le Servant est trop petit, on peut présenter le calice hors de l'autel, et de même à l'ablution des doigts.

fication, et en même temps il dit : *Quod ore sumpsimus*, etc. Il doit mettre régulièrement autant de vin qu'il en a mis à l'Offertoire ; ou bien, pour y suppléer, il tourne avec précaution le calice, en remuant seulement le poignet, afin de faire passer le vin par tous les endroits où le précieux sang aura touché. Puis il prend le vin par le même endroit du calice qu'il a pris le précieux sang, tenant la patène sous son menton, comme à la communion du sang précieux.

107. Ensuite il pose le calice et la patène sur le corporal, le calice au milieu, et la patène du côté de l'évangile ; et aussitôt prenant le calice au-dessous de la coupe entre les trois derniers doigts libres de chaque main, il met au-dessus les pouces et les index toujours joints, fait une inclination de tête à la croix, et porte ainsi le calice au coin de l'épître, où, l'ayant posé sur l'autel, il reçoit du Servant, d'abord du vin, puis de l'eau sur ces quatre doigts, et récite en même temps, *Corpus tuum, Domine, quod sumpsi*, etc. C'est au Prêtre à déterminer, en levant le calice afin que le Servant cesse de verser, la quantité de vin et d'eau qu'il veut pour l'ablution des doigts.

108. En continuant la prière, le Prêtre frotte le pouce droit avec l'index gauche, *et vice versâ*, en dedans jusqu'à la naissance de chaque doigt, afin de les purifier entièrement, parce que souvent l'hostie a touché le haut de ces doigts, surtout à la fraction (17) : puis tenant encore le

(17) L'*Esposiz. delle Cerim.* remarque, avec raison, que la Rubrique dit *abluit pollices et indices*, et non pas *extremitates digitorum*. Si quelque autre doigt avait touché l'hostie, il faudrait aussi le purifier.

calice de la même manière, il le porte entre le corporal et le purificatoire auprès duquel il le pose; et laissant toujours le pouce et l'index gauche au-dessus de la coupe, il prend avec le pouce et l'index de la main droite le purificatoire, qu'il porte aussitôt sur le calice, et avec lequel il essuie ces quatre doigts, prenant garde qu'aucune goutte ne tombe de ses doigts ni sur le pied du calice, ni sur la nappe de l'autel, ni sur le corporal.

109. Quand le Prêtre a essuyé ses doigts, il joint les mains, tenant le purificatoire entre deux, et en arrivant au milieu de l'autel, il incline la tête à la croix : puis ayant le purificatoire plié en deux sur les trois doigts du milieu de la main gauche, et le retenant par les extrémités avec le pouce et le petit doigt, il pose cette main sur l'autel hors du corporal, et prend le calice par le nœud avec la droite, le pouce et l'index étant séparés. Alors portant le purificatoire au-dessous du menton, il prend l'ablution qui est dans le calice, en évitant d'être ennuyeux aux assistants, comme quelques-uns qui sucent, pour ainsi dire, plusieurs fois le calice. Après avoir déposé le calice au milieu du corporal, tenant des deux mains le purificatoire, il l'ouvre un peu pour essuyer ses lèvres; ensuite posant sur la coupe le purificatoire toujours plié en deux, de manière qu'il sorte un peu du côté où le Prêtre a pris le précieux sang, et prenant de la main gauche le calice ou par le bas de la coupe ou par le nœud, il enfonce, avec deux ou trois doigts, le purificatoire jusqu'au fond de la coupe, et le fait passer légèrement (18) tout autour, en dedans et en de-

(18) Beaucoup de Prêtres frottent si fort et si longtemps le

froisser la couverture. S'il doit lire à la fin un autre Evangile que celui de saint Jean, il laisse le livre ouvert, pour avertir le Servant de le transporter. Puis il va, les mains jointes, au milieu de l'autel, le baise, en posant les mains dessus ; et se tournant par la droite vers les assistants, il dit *Dominus vobiscum*. Après que le Servant a répondu *Et cum spiritu tuo*, le Prêtre reste tourné vers le peuple, les mains jointes, et dit tout haut : *Ite*, *Missa est*, s'il a dit *Gloria in excelsis* au commencement de la Messe, puis il se retourne vers l'autel. S'il n'a pas dit *Gloria in excelsis* au commencement, aussitôt après le *Dominus vobiscum* il se retourne vers l'autel, et dit *Benedicamus Domino*, ou bien, aux Messes des Défunts, *Requiescant in pace*, étant toujours droit, et ayant les mains jointes.

ARTICLE XIII.

De la Bénédiction à la fin de la Messe, et du dernier Evangile.

114. Le Prêtre incliné médiocrement (1), posant les mains jointes sur le bord de l'autel, dit tout bas : *Placeat tibi, sancta Trinitas*, etc. La prière finie, il pose les mains étendues sur l'au-

(1) Quoique la Rubrique, qui est à la tête du Missel, porte *capite inclinato*, cependant le *Manuel des Cérém. Rom.* Bonavent. etc. fondés sur la Rubrique de la suite du Canon, qui met seulement *inclinatus*, veulent que le Prêtre s'incline médiocrement. Cela paraît en effet plus convenable, parce que dans les autres cas où il faut poser les mains sur l'autel, la Rubrique prescrit au moins une inclination médiocre.

tel, le baise au milieu ; et s'étant redressé (2), il lève les yeux au ciel, en élevant au même moment les mains, qu'il rejoint aussitôt devant la poitrine, et dit en même temps à voix haute : *Benedicat vos omnipotens Deus ;* à ce dernier mot, il incline la tête vers la croix, et tout de suite se tourne par la droite vers les assistants. Alors, mettant la main gauche étendue sur la chasuble, au-dessous de sa poitrine, avec la droite il bénit le peuple par un seul signe de croix, en disant tout haut et lentement, *Pater, et Filius,* ✝ *et Spiritus sanctus.* Pour donner cette bénédiction convenablement et avec grâce, il étend la main droite, ayant tous les doigts unis ensemble, et le petit doigt tourné vers les Fidèles : puis tirant sans précipitation une ligne droite de ses yeux à sa poitrine, il dit *Pater et Filius ;* il remonte en droiture sa main à la hauteur des épaules, et coupe la première ligne par une ligne transversale de gauche à droite, en disant *et Spiritus sanctus ;* enfin il rejoint les mains.

115. Après la Bénédiction, le Prêtre, achevant le cercle, va par sa droite au coin de l'évangile, où étant arrivé, il dit tout haut, les mains jointes, tourné obliquement comme au premier Evangile, *Dominus vobiscum :* ensuite, posant la main gauche sur l'autel, il sépare des autres doigts, qui demeurent étendus et unis ensemble, le pouce de la main droite, avec lequel il fait un signe de croix, ou sur le carton de l'Evangile, ou sur l'autel : après quoi, mettant la main gauche au-dessous de la poitrine, il fait avec le même pouce

(2) Romsée seul veut que le Prêtre joigne les mains avant que de les élever.

droit un signe de croix sur son front, un sur sa bouche, et un sur sa poitrine ; en même temps il dit *Initium* ou *Sequentia*, etc. S'il récite un autre Evangile que celui de saint Jean (3), il pose la main gauche, et fait le signe de croix sur le livre, comme au premier Evangile, ci-dessus n. 57.

116. Le Prêtre, tourné un peu vers le coin de l'autel, lit tout haut l'Evangile. A ces mots *Et Verbum caro factum est*, restant tourné de la même manière, il fait une génuflexion, ayant les mains étendues et appuyées sur l'autel. Il se relève en disant *et habitavit in nobis*, et achève l'Evangile au coin de l'autel. S'il a lu l'Evangile dans le Missel, il ferme le livre de la main droite, comme il a été dit ci-dessus n. 113 : et la tranche regarde alors, non le calice, mais le coin de l'autel (4).

117. Lorsque l'Evangile est achevé (5), le Prêtre va, les mains jointes, au milieu de l'autel, où ayant fait une simple inclination à la croix, il prend de la main gauche le calice par le nœud, met la droite sur la bourse, et aussitôt se tournant sur la droite en se retirant un peu du côté

(3) On dit un autre Evangile que celui de saint Jean, aux Messes des Fêtes qui tombent le Dimanche, ou un jour de Férie privilégiée ayant un Evangile propre qu'on a lu à Matines avec son Homélie pour dernière Leçon. Il faut excepter les églises où l'on célèbre deux grand'Messes, l'une du Dimanche ou de la Férie, et l'autre de la Fête ; car alors on dit aux deux Messes l'Evangile *In principio*.

(4) Gavantus, Bauldry, le *Direttorio*, et autres, le marquent ainsi, en faisant observer qu'il n'y a ici aucun mystère, et qu'on n'a égard qu'à la bienséance, en se servant de la main droite. Romsée seul est d'un avis contraire.

(5) C'est alors seulement que le Servant doit éteindre les cierges, comme la Rubrique le dit (tit. 12. n. 6), et non pendant la récitation de l'Evangile. La Rubrique de Paris est aussi très-expresse à cet égard. *Voy.* part. 2. cap. 2. art. 1. n. 107.

de l'évangile, pour ne pas tourner tout à fait le dos à la croix, il descend au bas de l'autel : là il fait une inclination profonde (6) à la croix, ou bien une génuflexion (7) si le saint Sacrement est dans le tabernacle. Après qu'il s'est relevé, il reçoit son bonnet du Servant, se couvre, et retourne à la sacristie avec gravité et modestie, en récitant le Cantique *Benedicite* (8). En arrivant à la sacristie il s'incline vers la croix, comme il a fait en partant (9).

118. Il quitte ensuite les ornements, dans l'ordre inverse à celui dans lequel il les a pris, et baisant ceux qu'il a baisés au commencement. Enfin, sans s'arrêter à parler avec qui que ce soit, il va faire son action de grâces. S'il a pris les ornements sur l'autel, il les y dépose de même et au coin de l'évangile, aussitôt qu'il a récité l'Evangile de saint Jean, sans revenir auparavant au milieu de l'autel.

119. Le Prêtre doit, après la Messe, plier proprement les ornements, surtout s'il n'y a personne qui soit chargé de le faire, comme il arrive dans les paroisses de la campagne. Il s'accoutûmera aussi à replisser chaque fois l'aube dont il s'est servi, et à serrer le tout dans une armoire. Cela contribue autant à la conservation qu'à la propreté des ornements.

(6) Quoique la Rubrique ne parle que d'une inclination de tête, Gavantus Bauldry, Bonavent. et beaucoup d'autres prescrivent une inclination profonde, comme en arrivant à l'autel.

(7) A Paris, il fait la prostration à deux genoux.

(8) Plusieurs Prêtres pieux récitent le *Te Deum* au lieu du Cantique *Benedicite ;* et Quarti, Bonavent. etc. disent qu'il n'y a aucun péché, parce que la Rubrique n'est que directive. La Rubrique de Paris ne prescrit point le Cantique *Benedicite ;* mais l'usage est de réciter le *Te Deum* en revenant de l'autel.

(9) *Voy.* la note 1 du n. 24 ci-dessus, pag. 12.

ARTICLE XIV.

De la Communion des Fidèles.

120. On peut donner la Communion, et dans le cours de la Messe, et hors de la Messe.

§ I. — *De la Communion pendant la Messe.*

121. La Communion se donne ou avec des hosties consacrées à la Messe même, ou bien avec des hosties réservées dans le tabernacle.

122. Dans le premier cas, si les hosties sont sur le corporal, le Prêtre, après avoir pris le corps de Notre-Seigneur, ne ramasse point les parcelles sur le corporal; il met seulement dans le calice celles qu'il aperçoit sur la patène. Lorsqu'il a pris le précieux sang, il pose le calice à sa première place, et le couvre de la pale (1). Ayant fait la génuflexion (prescrite clairement par la Rubrique, quoique bien des Prêtres l'omettent), il place les hosties sur la patène. Si elles étaient dans un ciboire sur l'autel, le Prêtre pose le calice du côté de l'évangile, mais toujours sur le corporal, fait la génuflexion, place le ciboire au milieu, et le découvre, en posant aussi sur le corporal le couvercle, dont la partie concave doit être tournée en dessus. Après une nouvelle génu-

(1) C'est ce que prescrivent tous les commentateurs; car la Rubrique Romaine n'en parle point. Celle de Paris dit *tecto pallâ calice.* Quelques Prêtres y mettent le purificatoire : aucune Rubrique, aucun commentateur, que je sache, n'en fait mention; et d'ailleurs le purificatoire n'étant point béni, semble moins fait pour cet usage, que la pale, destinée, par une bénédiction spéciale, à couvrir le calice.

flexion, le Servant ayant pendant ce temps-là récité le *Confiteor*, le Prêtre se tourne par la droite vers les communiants, en s'éloignant un peu du milieu, et se met du côté de l'évangile, sans tourner entièrement le dos à l'autel, mais ayant le visage obliquement tourné vers les assistants. Alors, tenant les mains jointes devant la poitrine, il dit à haute voix, *Misereatur vestri*, etc. toujours au pluriel, quand même il n'y aurait qu'une seule personne à communier (2). Ensuite, posant la main gauche sur la chasuble au-dessous de la poitrine, il dit : *Indulgentiam.... peccatorum vestrorum*, etc. et en même temps il fait avec la droite un signe de croix sur les communiants, comme il est marqué n. 11.

123. Étant revenu au milieu de l'autel, il fait une génuflexion, et si les hosties sont sur la patène, il la prend entre l'index et les autres doigts de la main gauche; si elles sont dans un ciboire, il le prend des mêmes doigts par le nœud : puis en tire une hostie avec le pouce et l'index de la droite, ayant les autres doigts étendus. Tenant l'hostie au-dessus de la patène ou du ciboire, et restant au milieu de l'autel, même quand le saint Sacrement est exposé, il se tourne, par sa droite, entièrement en face des communiants. Il élève alors un peu l'hostie au-dessus de la patène ou du ciboire, afin qu'on puisse la voir, et dit en même temps à voix haute : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi;* et ensuite, du même ton, trois fois : *Domine, non sum dignus* (3), etc.

(2) Certains Rituels prescrivent le contraire; mais s'ils ne sont pas conformes au Missel, c'est celui-ci qu'il faut suivre dans la pratique.

(3) Les Rubricaires remarquent qu'on ne doit jamais rien

ayant les yeux arrêtés sur le saint Sacrement.

124. Lorsqu'il a achevé ces paroles pour la troisième fois, il s'approche de ceux qui doivent communier, en commençant par le côté de l'épître (4). S'il y a des ecclésiastiques en surplis (5), ils se placent sur le marche-pied de l'autel; les laïques se mettent plus bas sur le dernier degré, ou bien à la balustrade, ou à quelque autre endroit où est préparée la nappe de communion (6), suivant la disposition des lieux. Avant de donner la communion, le Prêtre fait à chaque fois, avec l'hostie, un signe de croix au-dessus de la patène, ou du ciboire, prenant garde de ne point dépasser les bords de l'une ou de l'autre. En même temps, il dit : *Corpus Domini nostri ✠ Jesu Christi,* inclinant la tête à ces derniers mots, s'il n'est déjà incliné; et en mettant l'hostie dans la bouche de celui qui communie, il achève, *custodiat animam tuam in vitam æternam. Amen* (7).

changer dans ces paroles, même quand il n'y a que des religieuses ou autres femmes à communier.

(4) L'*Espoz. delle S. Cerim.* (cap. 3, art. 1, n. 8) prescrit au Prêtre de descendre par le milieu de l'autel, et non par le côté, en se fondant sur un Décret du 15 sept. 1736 (n. 3906. *ad* 8); mais ce Décret n'est applicable qu'à certaines chapelles de Religieuses, où la grille est placée du côté de l'évangile.

(5) Les Prêtres doivent être revêtus de l'étole, et communier les premiers.

(6) Il doit y avoir à chaque autel une nappe, que le Servant étend sur les mains de ceux qui veulent communier. C'est un abus proscrit par divers Décrets de la Congrégation des Rites, et contre lequel s'élèvent tous les auteurs, de se servir pour cela du voile du calice, ou du linge avec lequel le Prêtre s'essuie les mains. *Voyez* la note 30 du chap. 14 du *Traité des saints Mystères*, tom. 1.

(7) Selon la Rubrique de Paris, après que le Prêtre a dit, *Corpus Domini nostri Jesu Christi,* le communiant doit répondre *Amen* : ensuite le Prêtre continue *custodiat,* et le reste, sans dire *Amen* à la fin.

125. Pour donner avec plus de facilité la sainte Communion, le Prêtre doit tenir l'hostie par l'extrémité, et à chaque fois, au moment de la mettre dans la bouche du fidèle (8), il tourne le poignet de manière que la paume de sa main regarde presque le ciel, ferme en même temps les trois derniers doigts, et en posant l'hostie sur la langue, il la fait avancer avec le pouce, en retirant un peu l'index. Quand il se sert de la patène, il est à propos, s'il y a plusieurs hosties, qu'il tienne dessus le pouce et l'index de la main gauche, de peur que quelqu'une ne tombe. Il évitera aussi de tenir le ciboire près de la bouche des communiants, afin que les hosties ne contractent point d'humidité; et d'ailleurs le souffle de la bouche pourrait en faire voler quelqu'une. Lorsqu'il y a un grand nombre de personnes pour la Communion, et que le premier rang l'a reçue, le Prêtre ne doit pas la donner en rétrogradant; mais chaque fois qu'il a achevé un rang, il va recommencer par le coin de l'épître; et quand le saint Sacrement est exposé, il ne fait aucune génuflexion en passant au milieu de l'autel.

126. La Communion finie, le Prêtre remonte

(8) Le Prêtre, en distribuant la Communion, doit être attentif à ne point toucher avec son doigt la langue de ceux qui la reçoivent. Celui qui s'exercera suivant la méthode que nous traçons ici, la touchera très-rarement. Quarti, Mérati, etc. disent que le Prêtre peut avoir dans sa main gauche un purificatoire, autre que celui de la Messe, et y essuyer de temps en temps ses doigts, quand ils sont humides; mais ils remarquent aussi qu'il ne doit jamais y purifier le pouce ni l'index, du côté qui a touché l'hostie. Dans ses *Instructions pour la Communion* (*Act. Eccl. Mediol.* part. IV.) S. Charles exhorte les Prêtres, en ce cas, à retourner à l'autel, afin d'y purifier leurs doigts avec de l'eau dans un vase destiné à cet usage, et qu'on place ordinairement près du tabernacle.

à l'autel sans rien dire, tenant le pouce et l'index de la main droite unis au-dessus de la patène ou du ciboire. S'il reste des hosties, et qu'il n'y ait pas de tabernacle où il puisse les mettre, il fait une génuflexion en arrivant à l'autel, et consomme aussitôt les hosties; puis, si elles étaient sur le corporal, il ramasse avec la patène les parcelles qui pourraient y être restées, présente le calice au Servant afin qu'il y verse du vin pour la purification, fait tomber sur ce vin les fragments qu'il a recueillis sur la patène, en observant ce qui est marqué ci-dessus n. 104, et continue la Messe à l'ordinaire. Si les hosties sont dans un ciboire, qu'il faille serrer dans le tabernacle, il se conformera à ce qui est dit ci-après, n. 128.

127. Pour donner la Communion avec des hosties préconsacrées, le Prêtre, ayant pris le sang précieux, met le calice du côté de l'évangile, et le couvre de la pale, comme il a été dit n. 122. Puis il ôte le carton du Canon qui est au milieu de l'autel, ouvre la porte du tabernacle, et fait une génuflexion; ensuite il tire le ciboire, le met au milieu du corporal, ferme la porte du tabernacle, découvre le ciboire, et fait une autre génuflexion. Pendant ce temps, le Servant récite le *Confiteor;* lequel étant achevé, le Prêtre dit *Misereatur vestri*, etc. et donne la Communion, comme il est marqué ci-dessus, n. 122 et suiv.

128. Tous ayant communié, il revient à l'autel, et en y arrivant fait une génuflexion : il couvre ensuite le ciboire, ouvre le tabernacle, l'y remet, fait une nouvelle génuflexion, ferme la porte du tabernacle, et replace le carton par devant; ayant découvert le calice, il reçoit la purification, et continue la Messe.

129. Lorsque le Prêtre veut purifier le ciboire, et qu'il n'a personne à communier, après avoir pris le précieux sang, il tire le ciboire du tabernacle, en observant ce qui est dit ci-dessus, n. 122. Puis, s'il doit consommer les hosties qui restent, il le fait en ce moment; sinon il les pose sur la patène avec le pouce et l'index de la main droite. Ensuite, prenant le ciboire par le nœud, il le porte au-dessus du calice, dans lequel le Servant doit auparavant verser du vin pour la purification; et promenant tout autour du ciboire l'index de la main droite, il fait tomber dans le calice toutes les parcelles (9) qu'il y aperçoit. S'il ne peut les enlever toutes, il fait mettre dans le ciboire un peu de vin, qu'il fait passer tout autour afin d'en détacher les particules, et il verse ensuite ce vin dans le calice pour le prendre avec celui qui y est déjà, ayant soin toutefois d'essuyer le ciboire avec un purificatoire, afin qu'il n'y reste aucune humidité (10). Après cela, s'il a consacré des hosties à la Messe, il les met d'abord dans le ciboire, et place en dessus celles qui étaient consacrées auparavant, afin de les distri-

(9) Quarti, Mérati et autres remarquent qu'il ne faut jamais porter ces parcelles à la bouche avec le doigt, ni les prendre avec la bouche au bord du ciboire, parce qu'il y a, outre l'indécence, danger d'en perdre quelques-unes. Ici revient la question de savoir s'il faut purifier le ciboire avant de prendre le précieux sang. *Voy.* à ce sujet la note 11 du n. 103, p. 57.

(10) Quarti (part. 2. tit. 10. sect. 2. dub. 8), Mérati (part. 2. tit. 10. n. 32), le *Manuel des Cérém. Rom.* et autres, proposent cette manière de purifier le ciboire. Je pense néanmoins, d'après l'expérience que j'en ai faite, qu'il est facile, avec un peu d'attention, de le bien purifier sans y verser du vin : il faut y employer seulement quelques moments de plus; et cette manière semble plus convenable quand on doit y mettre tout de suite d'autres hosties.

buer les premières; enfin il serre le ciboire dans le tabernacle, et purifie ensuite la patène, s'il y aperçoit des parcelles. Quand le ciboire reste sur l'autel jusqu'à la fin de la Messe, le Prêtre se conduit comme il est prescrit dans la Rubrique du Missel pour le Jeudi saint.

§ II. — *De la Communion hors de la Messe.*

130. Quoique l'intention de l'Eglise soit que les Fidèles communient à la Messe, aussitôt après le Prêtre, comme il paraît clairement par les Oraisons qui se disent à la fin, pour tous ceux qui ont communié; il est néanmoins permis de donner la communion hors de la Messe, aux personnes que leurs infirmités, ou des affaires importantes empêcheraient d'attendre longtemps, ou même quelquefois à cause du très-grand nombre des communiants, qui oblige de remettre la communion après la Messe, pour ne point gêner le reste des assistants.

131. Si la Communion se donne immédiatement avant la Messe, le Prêtre, revêtu des ornements avec lesquels il doit célébrer, pourvu qu'ils ne soient pas noirs (11), étant arrivé à l'autel, où tout doit être préparé pour la Messe, y monte, pose le calice du côté de l'évangile, le voile tourné vers le peuple; il prend ensuite la bourse, en tire le corporal qu'il étend sur l'autel; puis ouvre le tabernacle, prend le ciboire, et pour le reste, se conduit comme il est dit plus haut, n. 122 et suiv. La Communion finie, s'il aperçoit quelque parcelle à ses doigts, il la fait tomber

(11) *Voyez* ci-après la note 15, pag. 77.

dans le ciboire; et récitant à sa dévotion les prières marquées ci-après n. 133, il purifie ses doigts avec de l'eau (12) dans un vase préparé pour cet usage, et qu'on place du côté de l'épître près du tabernacle, les essuie avec le purificatoire qui couvre ce vase, et remet le ciboire dans le tabernacle. Après quoi, il pose le calice au milieu de l'autel, sur le corporal dont il a dû replier la partie antérieure, et donne la bénédiction à ceux qui ont communié, comme il est dit ci-dessous, n. 134.

132. Lorsque la Communion se donne immédiatement après la Messe, le Servant n'éteint pas les cierges; et le Prêtre, après le dernier Evangile, étant revenu au milieu de l'autel, place le calice, couvert de son voile, du côté de l'évangile hors du corporal, qu'il n'a pas dû serrer dans la bourse; ou bien, s'il l'y a mis, il l'en tire et le déplie. Puis il prend le ciboire dans le tabernacle (n. 127), et fait toutes les autres choses marquées plus haut, n. 122 et suiv.

133. Tous ayant communié, le Prêtre remonte à l'autel, pose le ciboire sur le corporal, fait une génuflexion, et se purifie les doigts, comme il vient d'être dit, n. 131. En même temps il récite à dévotion, d'un ton de voix médiocre, l'Antienne *O sacrum convivium*, etc. avec le verset *Panem de cœlo*, etc. auquel le Servant répond : *Omne delectamentum*, etc. puis l'Oraison *Deus, qui nobis sub Sacramento*, etc. (13). Dans le temps Pas-

(12) L'usage est de jeter cette eau dans la piscine, quoique, selon le Rituel Romain, le Prêtre puisse la prendre lui-même ou la donner à ceux qui ont communié.

(13) Le Rituel de Paris n'indique aucune prière à réciter. Le Pastoral publié par M. de Juigné prescrit l'Antienne *O sa-*

cal, il ajoute *Alleluia* à l'Antienne et au verset; et au lieu de l'Oraison précédente, il dit celle-ci, *Spiritum nobis, Domine,* etc. comme dans le Rituel Romain.

134. Le ciboire étant replacé dans le tabernacle, le Prêtre en ôte la clef, qu'il pose sur l'autel; et après une inclination de tête à la croix, se tournant vers ceux qui ont communié, il leur donne la bénédiction en cette manière. Il pose d'abord la main gauche sur la chasuble, au-dessous de la poitrine, et tenant le bras et la main droite étendus vers les communiants (14), il dit: *Benedictio Déi omnipotentis;* en prononçant ces mots, *Patris, et Filii, et Spiritûs sancti,* il fait sur eux un signe de croix, comme à la fin de la Messe; et il rejôint les mains en disant, *descendat super vos et maneat semper.* Le Servant ayant répondu *Amen* à la bénédiction, éteint les cierges, et plie la nappe, s'il est nécessaire. Le Prêtre de son côté replie le corporal, le met dans la bourse qu'il pose sur le calice, à l'ordinaire, et se conduit comme après le dernier Evangile, n. 117.

135. On peut donner la Communion aux Messes des Défunts, soit avec des hosties consacrées à la Messe même, soit avec des hosties réservées

crum convivium, avec le verset et l'Oraison. On n'ajoute rien au verset dans le temps Pascal.

(14) Ceci est conforme au Rituel Romain, et à celui de Paris, qui portent, *extentâ manu dexterâ.* Bauldry, Mérati, etc. disent la même chose. C'est donc à tort que Romsée et quelques autres veulent que le Prêtre donne cette bénédiction en disant, d'abord tourné vers l'autel, et élevant les mains, *Benedictio Dei,* etc. et qu'il se tourne ensuite vers les assistants pour les bénir comme à la fin de la Messe.

dans le tabernacle, pourvu qu'il n'y ait, dans le diocèse, ni loi contraire, ni coutume ayant force de loi (15). Mais on ne doit point donner la Communion hors de la Messe avec des ornements noirs, et il faut, en ce cas, prendre une étole, ou

(15) La Congrégation des Rites a donné plusieurs décrets à ce sujet; un le 24 juillet 1683 (*n.* 2876. *ad* 2.) pour l'affirmative, et deux autres contraires le 22 janvier 1701, et 10 juin 1710 (*n.* 3426. *ad* 11; et 3684. *ad* 4.); mais Benoît XIV nous apprend que dans la séance du 21 mars 1711, à laquelle il assistait comme Promoteur de la foi, le cardinal Ferrari ayant exposé fortement les difficultés qui se présentaient dans l'exécution de ce dernier décret, on défendit de le publier, et d'y donner aucune suite. Il semblerait que, depuis, la Congrégation a tranché la difficulté par un nouveau décret, du 2 septembre 1741 (*n.* 3970. *ad* 4.), dont voici la teneur : *In paramentis nigris non ministratur Eucharistia per modum sacramenti, scilicet, cum particulis præconsecratis, extrahendo pyxidem è custodia : potest tamen ministrari per modum sacrificii, prout est, quando Fidelibus præbetur Communio cum particulis intra eamdem Missam consecratis.*

Ce décret a été en effet cité comme faisant loi, par le B. Liguori, par Romsée, et dans l'*Esposizione delle Cerimonie della Messa.* Mérati n'a pu en parler dans son Commentaire sur Gavantus, puisqu'il était imprimé dès 1738, et que cet auteur n'en a point donné d'autre édition jusqu'en 1744, époque de sa mort. Mais Benoît XIV, qui certainement n'a pu ignorer ce décret de 1741, soutient néanmoins, dans son livre *de Sacrificio Missæ* (*lib.* 3. *cap.* 18. *n.* 10, 11, 12.), réimprimé à Rome en 1748, qu'on peut, aux Messes des Défunts, donner indistinctement la Communion, avec des hosties consacrées à la Messe, ou réservées dans le tabernacle; et il se fonde, entre autres raisons, sur ce que Urbain VIII a fait ajouter cette Rubrique dans le Missel propre des Défunts : *Si qui sunt communicandi, eos communicet antequam se purificet.* Il réfute l'abbé Benvenuti, qui dans son livre intitulé : *Sacerdos ad altare celebrans,* etc. imprimé en 1726, avait fait la distinction autorisée ensuite par le décret de 1741, des hosties consacrées à la Messe à laquelle se donne la Communion, et des hosties réservées dans le ciboire; et il se prononce entièrement pour le sentiment contraire, bien développé par Mérati (*part.* 2. *tit.* 10. *n.* 23.), en ajoutant que la

de la couleur du jour, ou de couleur blanche, qui est celle du saint Sacrement. Il est à propos de faire observer ici que, quand un Prêtre a distribué la Communion à la Messe des Défunts, il ne donne de bénédiction particulière à ceux qui ont communié, ni après la Communion, ni à la fin de la Messe (16).

136. Si la Communion se donne entièrement hors de la Messe, le Prêtre, ayant lavé ses mains, sort de la sacristie revêtu du surplis et d'une étole de la couleur de l'Office du jour, selon le

distinction de Benvenuti est nouvelle, et n'a absolument aucun fondement. La Congrégation, consultée de nouveau par le maître des cérémonies de la cathédrale de Palerme, pour savoir lequel il fallait suivre, ou Benoît XIV, ou le décret de 1741, répondit, le 12 avril 1823 (*n.* 4444. *ad* 9.), qu'elle renvoyait la décision jusqu'après un examen spécial de la question; et l'éditeur de la Collection des Décrets en conclut qu'il faut, dans chaque église, se conformer à ce que l'on a pratiqué jusqu'ici. C'est aussi la conclusion que tire l'abbé Fornici, maître des cérémonies du Pape, dans ses *Institutiones liturgicæ*, part. 3. cap. 13.

Dans les diocèses où l'on ne suit pas le rit Romain, chacun doit consulter le Missel et le Rituel, et s'y conformer. S'il n'y a rien de déterminé, on s'en tiendra à ce qui se pratique dans l'église Cathédrale, qui est la règle des autres. A Paris, l'usage est établi de donner la communion aux Messes des Défunts, même avec des hosties réservées dans le tabernacle : mais si c'est hors de la Messe, le Prêtre doit quitter les ornements noirs, et prendre une étole rouge, ou de la couleur du jour, comme il est prescrit dans les Rubriques, *part.* 2. *cap.* 2. *art.* 4. *n.* 14. Il est même convenable, en ce cas, que le Prêtre retourne à la sacristie, si elle n'est pas trop éloignée de l'autel, pour y déposer ses ornements, et qu'il revienne tout de suite distribuer la Communion. S'il la donne en aube, il doit avoir l'étole croisée, comme à la Messe. Les Evêques seuls peuvent porter l'étole pendante par-dessus l'aube.

(16) Mérati, part. 2. tit. 10. n. 31, suivi par Benoît XIV, *de Sacrif. Missæ*, lib. 3. cap. 18. n. 11 et 12.

Rituel Romain, et va à l'autel la tête couverte, les mains jointes devant la poitrine. Il est précédé d'un Servant, qui a dû par avance allumer les cierges, et porter à l'autel la bourse avec le corporal, la clef du tabernacle, la nappe de communion, si elle n'y est déjà, le vase pour l'ablution des doigts, et un purificatoire pour les essuyer : ou bien le Prêtre porte lui-même, en allant à l'autel, le corporal et la bourse, surtout si le Servant est un laïque. Après avoir fait sa prière à genoux sur le plus bas degré, le Prêtre donne son bonnet au Servant, monte à l'autel, les mains jointes, étend le corporal, place la bourse du côté de l'évangile, et tire le ciboire du tabernacle, en faisant les génuflexions marquées ci-dessus, n. 127. Pendant ce temps-là le Servant déplie la nappe devant les communiants, et récite le *Confiteor*. Le Prêtre, ayant fait une génuflexion, se tourne vers les Fidèles, pour dire *Misereatur vestrî*, etc. et donne ensuite la Communion, en observant tout ce qui est prescrit ci-dessus, n. 122 et suiv. Quand il a serré le ciboire dans le tabernacle, et purifié ses doigts, n. 133, il donne la bénédiction, comme il est dit n. 134. Le corporal étant plié, il le remet dans la bourse, qu'il laisse à plat au milieu de l'autel, et pose dessus la clef du tabernacle. Puis il descend au bas des degrés, fait une génuflexion, reçoit son bonnet dont il se couvre, et retourne à la sacristie, les mains jointes, précédé du Servant, qui porte la bourse.

137. Plusieurs observations, qui ont rapport à cette matière, trouvent ici naturellement leur place.

1° Quand on distribue la Communion dans

l'église, hors de la Messe, on ne doit jamais donner la bénédiction avec le ciboire. La pratique contraire est un abus. Je dis *dans l'église*, parce que le Rituel Romain veut qu'après l'administration du Viatique, on donne la bénédiction avec le ciboire, mais en silence, et sans aucune prière (17).

2° Le Missel Romain et autres font mention de vin et d'eau que l'on présente aux Fidèles qui ont communié, afin qu'ils se purifient. Cette coutume n'est guère en usage qu'à l'ordination, où, après la communion, on offre aux Ordinands du vin dans un calice; chacun en prend un peu, et puis s'essuie la bouche avec un purificatoire que tient le Clerc qui présente le vin.

3° L'hostie réservée pour l'exposition du saint Sacrement doit être consommée par le Prêtre immédiatement après qu'il a pris le précieux sang; il ne faut pas la diviser pour la distribuer aux Fidèles (18).

ARTICLE XV.

De ce qu'on doit omettre aux Messes des Défunts.

138. Le Prêtre omet le Psaume *Judica* avec le *Gloria Patri* : après *In nomine Patris*, etc. il commence par l'Antienne *Introibo ad altare Dei*, et

(17) A Paris, et dans les diocèses où le Rituel marque quelque prière pour cette bénédiction, il faut s'y conformer.

(18) S. Carol. in Syn. diœces. 11.

aussitôt que le Servant a répondu *Ad Deum*, etc. il dit tout de suite *Adjutorium nostrum*, etc. en faisant le signe de la croix; puis il récite le *Confiteor*, et ce qui suit à l'ordinaire.

139. A l'Introït, il ne fait pas le signe de la croix sur lui; mais ayant posé la main gauche sur le Missel, ou sur l'autel (1), il fait de la droite un signe de croix en l'air, comme s'il bénissait le livre. Au lieu du *Gloria Patri*, après le Psaume, il répète *Requiem æternam*, etc. Il ne dit point *Gloria in excelsis*.

140. Après avoir récité *Munda cor meum*, etc. il omet *Jube Domine*, et *Dominus sit*, etc. A la fin de l'Évangile, il ne baise point le livre, et ne dit, ni *Per evangelica dicta*, ni le *Credo*.

141. En disant l'Oraison *Deus qui humanæ substantiæ*, il ne fait point de signe de croix sur l'eau. A la fin du Psaume *Lavabo*, il omet *Gloria Patri*, sans rien dire à la place.

142. A l'*Agnus Dei*, au lieu de *miserere nobis*, il dit les deux premières fois *dona eis requiem*; à la troisième, au lieu de *dona nobis pacem*, il dit *dona eis requiem sempiternam*: et tient pendant ce temps-là les mains jointes devant lui, sans les appuyer sur l'autel, ni se frapper la poitrine.

143. Il omet la première des Oraisons avant la Communion, *Domine*, *Jesu Christe*, *qui dixisti Apostolis*, etc.

144. A la fin, au lieu d'*Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, il dit, tourné vers l'autel, *Requiescant in pace*, toujours au pluriel. Après avoir récité l'Oraison *Placeat tibi*, il baise l'autel, suivant l'usage; et, sans donner la bénédiction,

(1) Décret du 7 septembre 1816; n. 4376, *ad* 42.

quand même il aurait distribué la Communion, il va tout de suite au coin de l'évangile, où après *Dominus vobiscum*, il dit l'Évangile *In principio*, à l'ordinaire, et jamais d'autre à sa place.

145. Il est bon de faire observer que, toutes les fois qu'à la Messe des Défunts on ne dit qu'une seule Oraison, on doit dire la Prose *Dies iræ;* et cela a lieu 1° le jour de la *Commémoration* de tous les Défunts; 2° le jour de la mort et de l'inhumation; 3° les troisième, septième et trentième jours après l'enterrement, ainsi qu'au premier anniversaire; ces jours sont appelés *privilégiés* pour les Défunts (2).

ARTICLE XVI.

De la Messe en présence du saint Sacrement exposé.

146. Le Prêtre s'habille à la sacristie, et ne doit jamais prendre les ornements sur l'autel. Dès qu'il est entré dans le sanctuaire ou dans la chapelle où est exposé le saint Sacrement, il se découvre aussitôt qu'il l'aperçoit, et s'il porte le calice, il donne son bonnet au Servant. Arrivé à l'autel, s'il tient son bonnet, il le donne au Servant, et se met à deux genoux sur le pavé, pour adorer le saint Sacrement (1); et il répète la même chose avant de commencer la Messe.

147. Etant monté à l'autel, il pose le calice du

(2) *Esposizione delle sacre Cerim.* cap. 4. n. 10.

(1) A Paris, il se met à genoux sur le plus bas degré; et de même à la fin de la Messe.

côté de l'évangile, et fait une génuflexion : ce qu'il observe pendant la Messe, toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il le quitte, ou qu'il se tourne vers le peuple.

148. Pour venir au détail, le Prêtre fait la génuflexion,

Après avoir arrangé le calice et le corporal sur l'autel, avant que d'aller ouvrir le Missel;

Étant revenu au milieu de l'autel, avant que de descendre ;

Étant remonté à l'autel, avant et après *Oramus te, Domine*, etc. ;

Avant que de dire le *Kyrie eleison ;*

Toutes les fois qu'il se tourne vers les assistants pour dire *Dominus vobiscum*, et ensuite lorsqu'il s'est retourné vers le milieu de l'autel.

149. Il faut ici observer trois choses. 1° Si le Prêtre est déjà au milieu de l'autel, avant que de se tourner pour dire *Dominus vobiscum* ou *Orate fratres*, il baise d'abord l'autel, fait ensuite la génuflexion, et se tourne vers l'assemblée; mais s'il vient d'un des côtés de l'autel au milieu, il fait en arrivant la génuflexion, puis s'étant relevé il baise l'autel, et se tourne pour le *Dominus vobiscum*. 2° Lorsqu'il dit *Dominus vobiscum*, ou autre chose semblable, après la génuflexion il ne se tourne qu'à demi vers les assistants, s'éloignant un peu du milieu de l'autel, du côté de l'évangile, pour ne point tourner le dos au saint Sacrement : étant revenu au milieu, il fait une autre génuflexion. 3° Il fait vers le saint Sacrement toutes les inclinations qu'il devrait faire vers la croix. S'il y a quelque génuflexion marquée dans l'Epître ou dans l'Évangile, il la fait aussi vers le saint Sacrement; mais il demeure tourné

vers le livre pour les inclinations qui sont prescrites pendant l'Évangile.

150. Il fait encore la génuflexion, avant et après le *Munda cor meum ;*

Après l'Évangile, lorsqu'il est arrivé au milieu de l'autel ;

Après l'oblation de l'hostie, avant que d'aller mettre le vin et l'eau dans le calice; et étant de retour au milieu de l'autel, avant l'oblation du calice.

151. Il en fait une avant que de partir pour se laver les mains. Pour cette fonction, il doit être entièrement hors de l'autel, au coin de l'épître, le visage tourné vers le peuple; et il est attentif, en se rendant à cette place, de ne tourner en aucune manière le dos au saint Sacrement. Revenu au milieu de l'autel, il fait la génuflexion.

152. Il en fait une autre avant *Orate fratres;* et alors, au lieu de faire le tour entier, il revient par le même côté, et fait de nouveau la génuflexion.

153. Après avoir pris la purification, ayant fait la génuflexion, il prend des deux mains le calice, va au coin de l'épître recevoir l'ablution des doigts en posant le calice sur l'autel à l'ordinaire, sans se tourner aucunement; et étant revenu au milieu, il fait encore la génuflexion, et prend l'ablution en la manière accoutumée.

154. Il fait aussi la génuflexion lorsqu'il a couvert le calice, avant que d'aller au coin de l'épître réciter l'Antienne appelée Communion ;

Étant de retour au milieu de l'autel après la Postcommunion ;

Après l'*Ite, Missa est.*

155. S'il faut dire *Benedicamus Domino*, il fait

la génuflexion aussitôt après *Dominus vobiscum*, et dit ensuite *Benedicamus*, tourné vers l'autel.

156. Pour donner la bénédiction, il baise l'autel, dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, puis fait la génuflexion; et s'étant tourné à demi, un peu éloigné du milieu de l'autel, du côté de l'évangile, il achève, en faisant un signe de croix, *Pater*, *et Filius*, † *et Spiritus sanctus* : après quoi il ne revient pas au milieu, mais, tout de suite, sans génuflexion, et sans tourner le dos au saint Sacrement, il va au coin de l'évangile, pour y lire l'Evangile selon saint Jean, ou autre, à l'ordinaire.

157. En commençant l'Evangile, il ne fait pas le signe de la croix sur l'autel, mais il doit le faire sur le carton ou sur le livre, ou bien seulement sur lui-même (2). A ces mots, *Et Verbum caro factum est*, il fait la génuflexion en se tournant un peu vers le saint Sacrement.

158. Revenu au milieu de l'autel, avant que de prendre le calice, il fait une génuflexion, et s'éloigne un peu du milieu, pour ne pas tourner le dos au saint Sacrement, en descendant les degrés de l'autel. Il se met à genoux sur le pavé, et adore le saint Sacrement, comme avant la Messe. Ensuite il reçoit son bonnet du Servant, et en retournant à la sacristie, il se couvre à l'endroit où il s'était découvert en venant.

159. Quand il donne la Communion à cette Messe, il ne change rien à ce qui est marqué ci-dessus, n. 122 et suiv.

(2) *Espos. delle S. Cerim.* cap. 5. n. 9. Cela est conforme à la Rubrique du Missel Romain pour le dernier Evangile de la Messe du Jeudi saint, à laquelle l'auteur renvoie.

ARTICLE XVII.

De la Messe en présence d'un Evêque dans son Diocèse.

160. Il est à propos que le calice et le Missel soient préparés sur l'autel, avant que le Prêtre y arrive, afin de ne point faire attendre le Prélat. Si, en allant à l'autel, le Prêtre passe devant lui, il lui fait une inclination profonde, la tête découverte : mais s'il portait le calice, il ne ferait qu'une inclination médiocre, la tête couverte.

161. Etant arrivé au bas des degrés de l'autel, ou bien y étant descendu, quand il a porté le calice sur l'autel, si l'Evêque est au coin de l'épître ou vis-à-vis du milieu de l'autel, le Prêtre se tient debout, du côté de l'évangile, tourné un peu vers le Prélat, jusqu'à ce qu'il lui fasse signe de commencer (1). Alors il s'incline profondément vers le Prélat, et se retourne ensuite vers l'autel, restant à la même place, si l'Evêque est au milieu, pour ne lui point tourner le dos. Il fait ensuite ou l'inclination profonde à la croix, ou la génuflexion au saint Sacrement, et commence la Messe.

162. En récitant le *Confiteor*, au lieu de *vobis fratres*, et *vos fratres*, il dit *tibi Pater*, et *te Pa-*

(1) Il est passé en usage, que le Prêtre commence la Messe, dès qu'il a salué le Prélat. *Esposiz. delle S. Cerim.* cap. 6. n. 3.

ter (2), se tournant et s'inclinant profondément vers le Prélat.

163. Lorsqu'il a dit *Oremus*, avant que de monter à l'autel, il lui fait une autre inclination (3), et monte ensuite à l'autel par le milieu, en disant *Aufer à nobis*, etc.

164. L'Evangile fini, le Servant, qui doit être en surplis, porte le livre à l'Evêque afin qu'il le baise; le Prêtre ne le baise point (4), et omet *Per evangelica dicta*, etc. (5).

165. Le Prêtre ayant dit l'Oraison *Domine... qui dixisti*, etc. après l'*Agnus Dei*, baise l'autel, ensuite l'instrument de paix que le Servant lui présente, et dit *Pax tecum*. Alors le Servant ayant fait une génuflexion au saint Sacrement, et essuyé l'instrument de paix, va le faire baiser au Prélat; après qu'il l'a baisé, il fait devant lui une génuflexion (6).

166. Pour la bénédiction, le Prêtre ayant dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, se tourne vers le Prélat, et lui fait une inclination profonde, comme pour lui demander la permission de bénir; puis se tournant un peu vers le côté opposé,

(2) L'usage a prévalu en France, de dire *reverendissime Pater*, quoique la Rubrique ne le marque point.

(3) Le Missel de Paris ne parle pas de cette inclination: elle est néanmoins convenable, si le Prélat est placé vis-à-vis du milieu de l'autel.

(4) La Rubrique de Paris marque que le Prêtre baise le livre après le Prélat.

(5) Quelques Prêtres, avant l'oblation du calice, font présenter la burette à l'Evêque, afin qu'il bénisse l'eau; mais le B. Alph. de Liguori décide que l'on doit omettre cette cérémonie, qui n'est prescrite par aucune Rubrique. Le silence des autres auteurs confirme sa décision.

(6) Cette cérémonie de la paix n'est point en usage à Paris.

il donne la bénédiction, en disant, *Pater*, *et Filius*, † *et Spiritus sanctus*.

167. Après le dernier Evangile, restant à la même place, le Prêtre se tourne vers l'Evêque, lui fait une inclination profonde (7), et attend à la même place que le Prélat soit parti. Mais s'il ne doit pas se retirer tout de suite, le Prêtre prend le calice, à l'ordinaire, descend de l'autel, fait les saluts d'usage à la croix et au Prélat; et s'il passe devant lui en retournant à la sacristie, il fait les mêmes inclinations qu'en venant à l'autel.

168. Il observe toutes les cérémonies marquées ci-dessus, quand il célèbre devant un Cardinal en quelque lieu que ce soit, ou devant un Archevêque dans sa province, ou devant un autre Prélat dans un lieu de sa juridiction.

169. S'il célèbre devant un d'eux hors des lieux de sa juridiction, il dit la Messe comme à l'ordinaire, si ce n'est qu'il salue le Prélat quand il passe devant lui. Il peut aussi le saluer par une inclination médiocre avant et après la Messe, et lui faire présenter l'instrument de paix, si c'est la coutume. Mais on ne rend ces honneurs aux Prélats, même dans les lieux de leur juridiction, que lorsqu'ils sont revêtus des habits de leur dignité. Autrement ils sont censés là *incognito*, et le Prêtre se borne à les saluer, s'il passe devant eux (8).

(7) Le Missel de Paris marque cette inclination au moment où le Prêtre est au bas des degrés, avant de quitter l'autel. Il ajoute que, si la Messe se célèbre devant le saint Sacrement, le Prêtre ne fait d'inclination au Prélat, qu'à ces mots de la confession *tibi Pater*, et, *te Pater*, au commencement de la Messe.

(8) *Esposiz. S. delle Cerim.* cap. 6. n. 1.

ARTICLE XVIII.

Des Messes votives.

170. On appelle *votive* la Messe qu'un Prêtre célèbre pour satisfaire sa propre dévotion ou le vœu des Fidèles, quand elle diffère de la Messe prescrite par la Rubrique, et qu'elle ne s'accorde point avec l'Office que l'Eglise récite ce jour-là. Il faut une raison légitime pour dire une Messe votive, et on ne peut en dire tous les jours (1). Chacun doit consulter sur cela le Missel et l'*Ordo* de son Diocèse.

171. Les Messes des Défunts sont rangées parmi les Messes votives. Généralement, selon le rit Romain, les Messes de *Requiem* sont prohibées les Dimanches, les fêtes Doubles, les Octaves de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu; le Mercredi des Cendres, la Semaine sainte, les Vigiles de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte.

172. Dans l'usage commun, toute Messe votive est défendue les jours où l'on ne peut dire des Messes de *Requiem*. Les nouveaux Prêtres, que l'Evêque charge de dire trois Messes, l'une

(1) Quoique la Messe doive être d'accord avec l'Office, les jours de fêtes Doubles, il y a cependant une exception pour les Samedis des Quatre-Temps, où, en conférant les Ordres, l'Evêque dit toujours la Messe de la Férie, et non celle du Saint qui peut tomber ce jour-là. C'est un usage ancien dans l'Eglise, sur lequel la Congrégation des Rites, consultée plusieurs fois, a donné divers décrets. On en trouve trois dans la Collection générale, savoir : du 11 juillet 1739, du 21 mars 1744, et du 11 février 1764; n. 3942, 4004, et 4171.

du Saint-Esprit, l'autre de la sainte Vierge, la troisième pour les Défunts, après leur première Messe, peuvent attendre des jours libres pour les acquitter; mais ils y satisfont en appliquant celle du jour à l'intention qui leur est prescrite, et disant, si la Rubrique le permet, l'Oraison de la Messe votive après celles qui sont de précepte ce jour-là. Il en est de même des Messes votives que les Fidèles demandent pour un jour fixe, lorsque ce jour est empêché. On satisfait à leur intention par la Messe du jour, comme il vient d'être dit.

173. On peut célébrer une Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les fêtes Doubles de première classe et les trois derniers jours de la Semaine sainte (2). Quand il survient un enterrement ces jours-là, si on dit la Messe, on prend celle de la fête, sans ajouter d'Oraison pour le défunt.

174. Le mariage des Chrétiens est une action si importante, que l'Eglise a cru devoir aussi donner plus de latitude pour dire la Messe propre intitulée *Pro Sponso et Sponsa*, dans laquelle se confère la bénédiction nuptiale. Le décret rendu à ce sujet, le 20 décembre 1783, a été confirmé par le Pape Pie VI, le 7 janvier 1784; et ce Pontife en a ordonné la publication et l'exécution dans tout l'univers catholique. En voici le texte : *In celebratione nuptiarum quæ fit extra diem Dominicum, vel alium diem festum de præ-*

(2) Décrets du 5 juillet 1698, du 11 août 1736, et du 29 janvier 1752; n. 3328, 3901, et 4074, *ad* 12 *et* 13. Un nouveau décret, du 8 avril 1808 (n. 4357, *ad* 1) permet de dire la messe de *Requiem*, le corps présent, dans les fêtes de première classe qui ne sont point de précepte, pourvu que ce ne soit pas la fête du titulaire.

cepto, seu in quo occurrat Duplex primæ vel secundæ classis; etiamsi fiat Officium et Missa de Festo Duplici per annum, sive majori, sive minori; dicendam esse Missam pro Sponso et Sponsa, in fine Missalis post alias Missas votivas specialiter assignatam : in diebus verò Dominicis, aliisque diebus festis de præcepto, ac Duplicibus primæ et secundæ classis, dicendam esse Missam de Festo, cum Commemoratione Missæ pro Sponso et Sponsa (3). Un autre décret, du 28 février 1818, en rappelant celui-ci, prescrit d'observer à la susdite Messe les Rubriques des Messes votives; c'est-à-dire d'omettre le *Gloria in excelsis* et le *Credo*, et de dire trois Oraisons.

175. Dans les Messes votives autres que pour les Défunts, on dit toujours le Psaume *Judica* et le *Gloria Patri* au *Lavabo*, même aux Messes de la Passion ou de la Croix, qu'on célébrerait au temps de la Passion. Mais on omet ordinairement le *Gloria in excelsis* (4), excepté aux Messes de la sainte Vierge qui se disent le samedi, à celles des Anges, et à celles des Saints

(3) Ce décret a été inséré dans le *Rituel Romain*, à l'article du Sacrement de Mariage; il est dans la Collection sous le n. 4266; l'autre décret est au n. 4394.

La Rubrique du Missel de Paris (part. 1. cap. 1. art. 4. n. 9.) permet aussi de dire la Messe propre *in Nuptiis*, tous les jours, excepté les Dimanches, les Fêtes Solennelles et au-dessus, les Doubles-Majeurs de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des Apôtres; le Mercredi des Cendres, la quinzaine de Pâques, enfin les Vigiles et les Octaves de Noël et de la Pentecôte.

(4) La Rubrique de Paris prescrit d'omettre au temps de la Passion le Psaume *Judica* dans les Messes votives de la Passion et de la Croix : on omet aussi le *Gloria in excelsis* à ces Messes, excepté au temps Pascal; mais on le dit à toutes les Messes votives de la Trinité, de Notre-Seigneur, du Saint-Esprit, de la sainte Vierge et des Saints, et à quelques autres, sur lesquelles on peut consulter le Missel.

le jour de leur mort, qui est considéré comme quasi-Fête (5). On le dit aussi aux Messes votives solennelles célébrées pour quelque cause grave (6), à moins qu'on ne se serve d'ornements violets.

176. On dit ordinairement trois Oraisons; la première est celle de la Messe votive, la seconde celle de l'Office, et la troisième celle qu'on aurait dite la seconde à la Messe du jour, à moins qu'il n'y ait quelque Mémoire à faire. Quand le saint Sacrement est exposé, on en dit toujours l'Oraison, lors même qu'on n'en dit point la Messe (7).

177. Pendant l'Avent, on dit l'*Alleluia* et son verset aux Messes votives; et au temps de la Septuagésime et du Carême, on y dit le Trait; quoiqu'on ne dise ni l'un ni l'autre aux Messes de la Férie dans ces divers temps.

178. Le *Credo* s'omet généralement aux Messes votives, excepté aux Messes solennelles qu'on célèbre pendant une Octave : alors on le dit à cause de cette Octave, mais point aux Messes basses (8).

(5) Romsée, après Gavantus.

(6) Par Messes votives *pro re gravi*, la Congrégation entend celles où assistent, outre l'Evêque avec le clergé, les magistrats et le peuple. (Déc. du 19 mai 1607; n. 204. *ad* 14.) Mais la vêture et la profession religieuse ne sont point comptées parmi les causes graves qui autoriseraient la coutume d'y chanter une Messe votive du Saint-Esprit, un jour de Dimanche ou de fête Double, et la Congrégation veut qu'on détruise entièrement un tel abus. (Décr. du 24 juillet 1683; n. 2060, *ad* 5.) Les Rubricaires donnent la même décision touchant les premières Messes des nouveaux Prêtres, et celles de la cinquantième année. *Rit. sacr. ad usum Diœces. Mechlin.*

(7) *Voy.* la note 6 du n. 51, ci-dessus pag. 24.

(8) Suivant le Rit Parisien, on dit le *Credo* aux Messes qu'on

179. Si la Messe votive a une Préface propre, on la dit; sinon on dit la Préface commune, ou bien celle du Temps, ou d'une Octave, s'il y en a une propre à l'un ou à l'autre.

180. On peut rapporter à cet article la Messe qu'un Prêtre célèbre dans une église dont l'Office diffère du sien, et dont par conséquent la Messe aussi est différente. Par exemple, quelle Messe doit dire un Prêtre qui voyage dans un diocèse où le Missel diffère, soit pour le rit des Fêtes, soit pour le jour auquel elles sont fixées?

181. Celui qui dit la Messe dans une église, le jour de la Fête patronale ou de la Dédicace, doit se conformer au rit de cette église par rapport à la couleur des ornements et au nombre des Oraisons. Il fait même mieux de dire la Messe qu'on y célèbre, sans faire aucune mémoire de son Office particulier, à moins que ce ne soit un Dimanche ou une Férie privilégiée dont la mémoire ne s'omet point. S'il célèbre une grand'Messe, un jour d'obligation, ou même si la dévotion attire un concours de peuple, il est obligé de suivre entièrement le rit de l'église où il la dit, sans faire attention à l'Office qu'il a récité.

182. Un Prêtre qui par dévotion va dire la Messe dans une église où l'on solennise la Fête de quelque Saint, peut en dire la Messe propre, si elle est accordée pour toute l'Eglise; ou du Commun, si elle est particulière à cette église.

célèbre en présence du saint Sacrement exposé, même quand ce serait la Messe de la Férie. On le dit aussi aux Messes votives de la Trinité, de Notre-Seigneur, et du Saint-Esprit; et aux Messes votives des Saints que l'on célébrerait durant une Octave.

Ceci est décidé, sauf quelques exceptions, par plusieurs décrets de la Congrégation des Rites (9). Et même la coutume s'est étendue plus loin en France ; car les Prêtres les plus réguliers et les plus pieux disent la Messe propre d'un Saint le jour de sa Fête, dans l'église où ils vont satisfaire leur dévotion envers ce Saint.

183. Dans les autres jours, le Prêtre cherchera, dans le Missel Romain ou autre, la Messe qui se rapporte le plus à celle qu'il doit dire, conformément à son Office.

184. Il fera très-bien, pour éviter la bigarrure, de se servir des ornements préparés dans cette église, quoique la couleur soit différente de celle des ornements de sa propre église : et si, dans le lieu où il dit la Messe, on célèbre une fête Double, il doit se conformer à la couleur de cette église, et ne peut ce jour-là y dire une Messe des Défunts en ornements noirs, quoiqu'il n'ait fait qu'un Office Semidouble, ou même Férial (10).

ARTICLE XIX.

Du Binage.

185. La pratique de dire deux fois la Messe en un même jour est aujourd'hui assez fréquente

(9) Voyez le *Traité des SS. Mystères*, ch. 12. n. 5.

(10) Tout ceci est tiré des divers décrets que la Congrégation des Rites a donnés sur cette matière, savoir : 11 juin 1701 4 septembre 1745, 7 mai 1746, 29 janvier 1752 ; n. 3437. *ad* 2 *et* 3 ; 4026. *ad* 8 ; 4032. *ad* 13 ; 4074. *ad* 10 et 11. — Les mêmes dispositions existent dans le Missel de Paris, *Rubric.* part. 1. cap. 5. art. 2. n. 8.

dans plusieurs diocèses de France : c'est ce qu'on appelle *binage*. Il n'a lieu que les Dimanches et Fêtes, et avec la permission expresse de l'Ordinaire. Mais ce qui embarrasse communément les Prêtres autorisés à biner, c'est la purification du calice. Il n'y a point de difficulté lorsque les deux Messes se disent dans la même église, parce que le Prêtre se sert du même calice. Mais quand elles se célèbrent en deux différentes églises, on demande si l'on doit purifier, et comment on purifie le calice qui a servi à la première Messe; et ce qu'il faut faire de l'ablution des doigts. La Rubrique n'ayant pas prévu ces deux cas, il est naturel qu'on ne trouve rien à ce sujet dans les commentateurs. On peut seulement y rapporter ce qu'ils disent à propos des Messes de Noël.

186. Gavantus, dans ses remarques touchant l'ablution des doigts à ces Messes, *part.* 3. *tit.* 9. *n.* 4, dit que si le Prêtre ne prend pas lui-même cette ablution, il faut ou qu'un autre Prêtre la prenne, ou qu'on la jette dans la piscine. Quarti, sur cette même Rubrique, émet une opinion assez singulière. Posant le cas qu'un autre Prêtre doive se servir du même calice avec lequel on vient de célébrer une des deux premières Messes, il pense qu'on peut l'essuyer avec le purificatoire, et il n'y trouve aucune indécence; *siquidem*, dit-il, *purificatorium ad hoc munus est institutum, nempe ad extergendum calicem à reliquiis sanguinis, vel mixtis cum vino purificationis, ut ordinariè contingit; vel immediatè in seipsis, quando non adhibetur purificatio, ut in casu nostro, quia non est sumenda purificatio.* Mais il ne dit pas ce qu'on doit faire de l'ablution des doigts, parce

qu'il suppose que le Prêtre la prendra plus tard à la dernière Messe qu'il célébrera.

187. L'Evêque d'Iviça en Espagne, rendant compte au saint Siége de l'état de son diocèse, consulta en même temps sur ce que devait faire un Prêtre, obligé, les Dimanches et Fêtes, de célébrer la Messe avec le même calice, dans deux églises différentes et fort éloignées l'une de l'autre. Il dit, dans sa relation, que ce Prêtre, à la première Messe, essuyait le calice avec de l'étoupe, puis l'emportait à l'autre église; mais que lui évêque, dans sa visite, avait ordonné qu'on se pourvût d'un second calice, afin d'éviter l'irrévérence qu'il voyait dans cette pratique; et il demande comment le Prêtre purifiera le calice avec lequel il a célébré dans la première église. La Congrégation des Rites renvoya l'examen de cette difficulté à un théologien, lequel ayant donné son *vote*, la même Congrégation, après avoir mûrement pesé les motifs sur lesquels s'appuie le théologien, réprouve l'usage de deux calices, comme nouveau dans l'Eglise, et veut qu'on se serve du même pour les deux Messes, selon ce que pratiquent les Missionnaires dans les pays infidèles; et pour l'exécution elle adopte l'avis du même théologien, qui est ainsi conçu : Le Prêtre, sans purifier le calice à la première Messe, mettra par-dessus la patène et la pale, comme on fait à la Messe de la nuit de Noël; puis le couvrant du voile, qu'il attachera tout autour, il laissera le calice à l'autel sur un corporal, à défaut de tabernacle. Il l'emportera en son temps pour la seconde Messe, à laquelle il se conduira comme à la troisième Messe du jour de Noël. Le décret est du 16 septembre 1815, n. 4365.

188. Le Missel de Paris, dans les Rubriques, à l'article *de Defectibus*, cap. 3. art. 3. n. 5, donne pour règle au Prêtre qui bine, de mettre, à l'ordinaire, du vin dans le calice pour la purification, de verser ensuite ce vin dans le vase destiné à recevoir l'ablution des doigts, et d'essuyer le calice avec le purificatoire. Après la Messe, le Prêtre déposera ce vase dans un lieu convenable, mais non pas dans le tabernacle, et il prendra cette ablution avec celle de la Messe du jour suivant. Si néanmoins il ne devait pas célébrer le lendemain dans la même église, il verserait le tout dans la piscine. — La Rubrique du Missel de Versailles, 1832, prescrit au Prêtre d'emporter cette ablution dans un vase convenable, pour la prendre avec celle de la Messe qu'il va célébrer dans l'autre église; et de ne la verser dans la piscine, que s'il est dans l'impossibilité *absolue* de la transporter.

189. Le cas du binage est prévu aussi dans quelques Rituels. Ce cas étant assez fréquent dans le diocèse de Langres, M. de La Luzerne, dans ses *Instructions sur le Rituel*, publiées en 1790, prescrit au Prêtre qui devra biner, « de ne » point mettre, à la fin de sa première Messe, l'ab» lution dans le calice, mais de purifier ses doigts » sur un vase particulier, et de jeter ensuite cette » ablution dans la piscine. Il n'essuiera pas non » plus le calice ; il le placera dans la sacristie, sur » un corporal, le couvrant non pas d'une pale, » à l'ordinaire, mais d'un purificatoire, pour mon» trer qu'il n'a pas été purifié. Le Prêtre qui dira » la Messe ensuite avec le même calice, se gardera » de l'essuyer avant d'y mettre le vin et l'eau. » (*Du sacrifice de la Messe*, art. 5. n. 471. 6°.) —

Le *Rituel de Belley*, 1830, porte simplement que « le Prêtre doit mettre les deux ablutions dans » un vase propre, et les consumer après la se- » conde Messe, ou un autre jour. » (3e part. *de l'Euchar*. tit. 4. sect. 11, n. 5.)

190. On trouve encore des règles sur cette matière, dans les *Statuts* de plusieurs diocèses. M. de Mazenod, évêque de Marseille (*Décrets* de 1827, art. 5), veut que le Prêtre « reçoive » dans le calice une plus grande quantité de vin » pour l'ablution que pour la consécration, et » qu'après avoir fait passer ce vin tout autour de » la coupe, il le verse dans un vase préparé à » cet effet, par le côté du calice par lequel il aura » pris le sang précieux. Ce vase doit être en ma- » tière plus solide que le simple verre, propre, » et bien fermé, et ne servir à aucun usage pro- » fane. Le Prêtre prendra ces ablutions le len- » demain sans plus de retard, de peur qu'elles ne » se corrompent. » — On lit dans les *Statuts* donnés en 1829, par M. d'Astros, évêque de Bayonne : « Les Prêtres qui binent se muniront » d'une fiole de verre épais ou de cristal, et d'un » petit entonnoir, aussi de verre s'il est possible, » pour verser les ablutions de la première Messe, » du calice dans la fiole, et les consommer avec » celles de la seconde Messe. » (*Art.* 102.) — Ceux de Nîmes, publiés en 1835, par M. de Chaffoy, portent que « si le Prêtre doit célébrer » la deuxième Messe sur le même autel, il ne pu- » rifiera point le calice, mais le laissera sur le » corporal, ou bien le mettra dans un lieu dé- » cent et sûr, couvert de la patène, de la pale et » du voile ; puis il recevra l'ablution des doigts » dans un vase d'argent, de verre ou de porce-

» laine, destiné à ce seul usage, et prendra cette » ablution avec celle de la seconde Messe. Mais » si c'est un autre Prêtre qui doit dire la Messe » dans le même calice, alors celui qui bine y fera » mettre plus de vin pour l'ablution que pour la » consécration; et après avoir fait passer ce vin » tout autour de la coupe, il le versera dans le sus- » dit vase par le même endroit par lequel il a pris » le précieux sang. Ce vase, bien couvert, demeu- » rera sur l'autel; et si le Prêtre célèbre le len- » demain sur le même autel, il prendra cette » ablution, sinon il la laissera sur l'autel jusqu'à » ce que le vin soit corrompu, et alors il le jettera » dans la piscine. » (*De Eucharist.* Annotat. 6°. pag. 42.) — Enfin les *Statuts du diocèse de Bordeaux*, donnés en 1836 par M. le cardinal de Cheverus, prescrivent au Prêtre « d'emporter » les ablutions de la première Messe pour les » prendre à la seconde, s'il n'aime mieux revenir » les prendre dans la semaine; mais jamais il ne » doit les jeter dans la piscine. » (*Du service divin*, art. 42.)

191. Dans les diocèses où le Missel et le Rituel n'ont rien prescrit, les Prêtres peuvent employer un des moyens indiqués ici. Mais le parti d'emporter les ablutions dans une fiole semble le plus casuel; et d'ailleurs il n'obvie pas tout à fait à l'inconvénient qu'on veut éviter, qui est de jeter dans la piscine l'ablution, dans laquelle peuvent se trouver des parcelles des saintes espèces : car il faudra nécessairement y jeter l'eau qui aura servi à nettoyer la fiole ou autre vase, et il paraît difficile qu'il n'y soit pas resté encore quelque parcelle. Au reste, les Prêtres ne doivent point trouver étrange que l'on permette

de verser les ablutions dans la piscine, puisque, jusqu'au douzième siècle, c'était une pratique assez générale, que le Prêtre, après la communion, se lavât les doigts dans un calice autre que celui de la Messe, ou même dans un bassin; et on jetait cette ablution dans la piscine, où l'on versait aussi quelquefois le vin qui avait servi à purifier le calice. Le cardinal Bona et d'autres auteurs font une mention expresse de cette coutume, et rapportent que dans les églises des monastères, il y avait au coin de l'autel une piscine, appelée aussi *Lavatorium*, au-dessus de laquelle le Prêtre se lavait les doigts avant de prendre la purification du calice (1).

ARTICLE XX.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CÉRÉMONIES DE LA MESSE BASSE.

I. — *Le Prêtre fait l'inclination de tête vers la Croix.*

1. Lorsqu'il est monté à l'autel, avant de poser le calice; et après qu'il l'a arrangé sur l'autel, avant d'aller au coin de l'épître.

2. En revenant au milieu de l'autel après avoir ouvert le Missel; et il descend tout de suite au bas des degrés, sans s'arrêter à quelque méditation.

(1) Bona, *Rer. Liturg.* lib. 2. cap. 20. n. 1. — Le P. Le Brun, *Explic. de la Messe*; 5 part. art. 9. § 3. — Le Brun-Desmarettes, *Voyage Liturg. de France*, sous le nom de Moléon; pag. 230 et 315.

3. Au *Gloria Patri* du Psaume *Judica* et de l'Introït.

4. Dans le *Gloria in excelsis*, à ces mots, *Deo... Adoramus te.... Gratias agimus tibi... Jesu Christe... suscipe deprecationem nostram;* et au dernier *Jesu Christe.*

5. Toutes les fois qu'il dit *Oremus.*

6. A ces mots du Symbole : *Deum*, au commencement; *Jesum Christum... simul adoratur.*

7. Au *Gloria Patri*, après le Psaume *Lavabo.*

8. Au commencement de la Préface, à *Deo nostro*, après *Gratias agamus ;* et il doit rester incliné jusqu'à ce que le Servant ait répondu *Dignum et justum est.*

9. Aux deux *Memento*, pendant tout le temps qu'il prie pour les vivants et pour les défunts.

10. A, *tibi gratias agens*, avant l'une et l'autre Consécration.

11. A, *Per eumdem Christum*, après le *Memento* des Défunts.

12. En Carême, à, *Humiliate capita vestra Deo.*

13. Après *Benedicat vos omnipotens*, au mot *Deus.*

14. Avant de prendre le calice au moment de quitter l'autel, après qu'il a récité le dernier Evangile.

15. Chaque fois qu'il prononce le saint nom de Jésus, excepté en lisant l'Evangile; car il doit alors s'incliner vers le livre.

16. Toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il le quitte, ou qu'il passe par devant, à moins qu'il n'ait fait auparavant, ou qu'il ne doive faire aussitôt après, quelque autre inclination, ou bien baiser l'autel.

II. — *Il fait cette inclination vers le livre :*

17. Au saint nom de Jésus quand il se trouve dans l'Evangile, même en présence du saint Sacrement exposé.

18. Au saint nom de Marie.

19. Au nom des Saints dont il dit la Messe, ou dont il fait mémoire, toutes les fois qu'il le prononce (1), excepté dans le titre de l'Epître et de l'Evangile, s'il s'y rencontre ; et excepté aussi dans le Canon le jour de leur Fête, s'il dit une Messe de *Requiem.*

20. Au nom du Pape, et dans les Oraisons, et au commencement du Canon.

III. — *Il fait l'inclination médiocre :*

1. A, *Deus, tu conversus*, et il demeure incliné jusqu'à ce qu'il ait dit *Oremus*, avant *Aufer à nobis.*

2. Etant arrivé à l'autel, pendant la prière *Oramus te*, etc.

3. A, *In spiritu humilitatis*, etc. après l'oblation du calice.

4. A, *Suscipe, sancta Trinitas*, etc.

5. En récitant le *Sanctus ;* et il se tient incliné jusqu'à *Benedictus qui venit*, etc. exclusivement.

6. Pendant les deux Consécrations.

7. Aux trois *Agnus Dei*, et aux Oraisons avant la Communion.

(1) Romsée dit que, s'il y a au milieu de l'autel une statue ou un tableau principal de la sainte Vierge ou du Saint, l'inclination se fait vers le milieu de l'autel, et non vers le livre. Il vaut mieux suivre tout simplement la Rubrique.

8. A, *Domine, non sum dignus*, etc.
9. Pendant la Communion de l'hostie.
10. Pendant toute la prière *Placeat tibi, sancta Trinitas.*

IV. — *Il fait l'inclination profonde:*

1. A la croix de la Sacristie, avant de partir pour aller à l'autel.
2. En arrivant au bas de l'autel, s'il n'y a que la croix, et non le saint Sacrement.
3. Avant de commencer la Messe, si le saint Sacrement n'est pas à l'autel.
4. Pendant le *Confiteor;* et il demeure incliné jusqu'à ce qu'il ait répondu *Amen*, à la fin du *Misereatur tui*, récité par le Servant.
5. Lorsqu'il dit *Munda cor meum*, et pendant toute cette prière.
6. Au commencement du Canon, depuis *Te igitur*, jusqu'à *uti* exclusivement.
7. A, *Supplices te rogamus*, etc. jusqu'à *altaris* inclusivement.
8. A la fin de la Messe, au bas de l'autel, si le saint Sacrement n'y est point.

V. — *Il fait la génuflexion:*

1. En arrivant à l'autel, et en le quittant, si le saint Sacrement est dans le tabernacle; et de même avant de commencer la Messe (2).
2. Toutes les fois que dans l'Epître, le Trait, ou l'Evangile, le Missel prescrit une génuflexion.

(2) La Rubrique de Paris prescrit la prostration à deux genoux en ces occasions.

3. Pendant le *Credo*, depuis ces mots : *Et incarnatus est*, jusqu'à *Homo factus est.*

4. Après l'élévation, toutes les fois qu'il doit toucher l'hostie ou découvrir le calice, il fait la génuflexion avant et après.

5. A la fin de l'Evangile de saint Jean, en disant : *Et Verbum caro factum est.*

6. Lorsque le saint Sacrement est exposé, chaque fois que le Prêtre arrive au milieu de l'autel, ou qu'il le quitte; comme aussi avant de se tourner vers le peuple, et après qu'il s'est retourné.

7. Quand il passe devant un autel où l'on dit la Messe, depuis la Consécration jusqu'à la Communion (3).

8. En disant *Flectamus genua*, avant les Oraisons, aux Messes basses des Quatre-Temps.

VI. — *Il tient les mains jointes un peu au-dessous de la poitrine :*

1. Au commencement de la Messe, en récitant les prières au bas de l'autel, et quand il y monte.

2. Au *Kyrie eleison*, et au *Gloria in excelsis.*

3. Toutes les fois qu'il se tourne pour dire *Dominus vobiscum.*

4. Pendant qu'il récite *Munda cor meum*, etc.

5. Pendant l'Évangile, le *Credo*, et l'Offertoire.

6. Au *Sanctus*, jusqu'à *Benedictus* exclusivement.

(3) Suivant le rit Parisien, le Prêtre ne fait qu'une inclination profonde, excepté au moment de l'élévation, ou quand on donne la Communion. *Voyez* la note 8 du n. 26, pag. 14.

7. Au deux *Memento.*

8. A, *Præceptis salutaribus*, etc. jusqu'au commencement du *Pater*.

9. En commençant l'*Agnus Dei;* excepté aux Messes de *Requiem*, où les mains doivent être jointes pendant les trois *Agnus Dei.*

10. Durant la méditation après la Communion.

11. Au dernier Évangile.

12. A la conclusion des Oraisons, en disant *Per Dominum*, ou bien *in unitate.*

13. Toutes les fois qu'il va du milieu de l'autel à un des côtés, et qu'il en revient, à moins qu'une des mains ne soit occupée.

VII. — *Il pose les mains jointes sur le bord de l'autel :*

1. A, *Oramus te*, jusqu'à *Sanctorum tuorum* inclusivement.

2. A, *In spiritu humilitatis.*

3. A, *Suscipe, sancta Trinitas.*

4. En commençant le Canon, depuis *Te igitur*, jusqu'à *petimus* inclusivement.

5. Lorsqu'il fait la génuflexion, en tenant l'hostie, après la consécration; mais alors les mains doivent être posées sur le bord du corporal.

6. A, *Supplices te rogamus*, jusqu'à *ut quotquot* inclusivement.

7. Aux trois Oraisons avant la Communion.

8. Pendant la prière *Placeat tibi, sancta Trinitas.*

VIII. — *Il étend les mains, les élève, et les rejoint ensuite :*

1. Toutes les fois qu'il dit *Oremus.*

2. En disant *Gloria in excelsis*, et il les joint à *Deo.*

3. A, *Dominus vobiscum*, quand il le dit tourné vers les assistants.

4. En disant *Credo*, et il les joint à *in unum.*

5. A ces mots : *Orate, fratres.*

6. A, *Veni, Sanctificator omnipotens*, etc.

7. A, *Gratias agamus*, de la Préface.

8. Au commencement du Canon, avant de dire *Te igitur.*

9. Aux deux *Memento.*

10. A ces mots, *fiat dilectissimi*, etc. avant la consécration de l'hostie.

11. A la Bénédiction qu'il donne à la fin de la Messe, en disant *Benedicat vos omnipotens Deus*, les joignant avant ce dernier mot.

IX. — *Il tient les mains étendues devant lui, et élevées à la hauteur des épaules :*

1. Aux Oraisons, savoir, aux Collectes, Secrètes et Postcommunions, jusqu'à la conclusion.

2. A, *Sursum corda*, et depuis *Verè dignum*, etc. jusqu'à la fin de la Préface.

3. Au Canon, depuis les signes de croix jusqu'à *Hanc igitur*, etc. excepté au *Memento*; et après la Consécration, jusqu'à *Per Christum* qui suit *Nobis quoque peccatoribus*, excepté à la conclusion de chaque prière, aux signes de croix, et à, *Supplices te rogamus.*

4. Pendant le *Pater.*

X. — *Il pose les mains séparées et étendues sur l'autel :*

1. Toutes les fois qu'il doit baiser l'autel, ou faire la génuflexion.

2. Pendant qu'il lit l'Epître, à moins qu'il ne les tienne sur le pupitre ou sur le livre.

3. A, *Per omnia secula*, et *Dominus vobiscum* avant la Préface.

4. A, *Per omnia secula*, avant le *Pater*.

XI. — *Il pose sur l'autel la main droite seule :*

1. Toutes les fois que la gauche est occupée à tourner les feuillets du Missel.

2. Après avoir frappé sa poitrine aux trois *Domine, non sum dignus*.

XII. — *Il pose la main gauche sur l'autel :*

1. Toutes les fois qu'il fait un signe de croix sur le calice et sur l'hostie ensemble ou séparément, à moins qu'il ne doive tenir en ce temps-là l'hostie ou le calice.

2. A ces mots : *Nobis quoque peccatoribus*.

3. A, *Libera nos, quæsumus*, etc. jusqu'à *Petro*.

4. Depuis *miserere nobis* du premier *Agnus Dei* jusqu'à *dona nobis pacem*, excepté aux Messes des Défunts.

5. En tenant la patène pendant qu'il fait un signe de croix avec le calice avant la Communion, et de même pendant que le Servant verse dans le calice le vin pour la purification.

XIII. — *Il met la main gauche au-dessous de la poitrine :*

1. Au *Confiteor*, lorsqu'il se frappe la poitrine, en disant *meâ culpâ*.

2. Quand il fait le signe de la croix sur lui.

3. Lorsqu'il bénit les assistants.

XIV. — *Il baise l'autel :*

1. Après y être monté, à ces mots, *quorum reliquiæ hic sunt.*

2. Avant de se tourner pour dire *Dominus vobiscum.*

3. Avant *Orate, fratres.*

4. Avant *uti accepta habeas,* au commencement du Canon.

5. A ces mots, *ex hac altaris participatione,* dans la prière *Supplices.*

6. Après avoir récité la prière *Placeat,* à la fin de la Messe.

XV. — *Il fait sur lui-même le signe de la croix :*

1. Au commencement de la Messe, en disant *In nomine Patris,* etc.

2. A ces mots, *Adjutorium nostrum,* etc.

3. En disant *Indulgentiam,* etc.

4. En commençant l'Introït; excepté aux Messes de *Requiem,* dans lesquelles il le fait en l'air, au-dessus du Missel.

5. A la fin du *Gloria in excelsis.*

6. Aux deux Evangiles, il le fait avec le pouce droit sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine.

7. A la fin du *Credo.*

8. Après le *Sanctus,* à ces mots : *Benedictus qui venit,* etc.

9. A ces paroles du Canon : *omni benedictione cœlesti,* etc.

10. Au *Libera nos,* avant de dire *da propitius pacem.*

11. Avec l'hostie, en disant : *Corpus Domini nostri*, etc.

12. Avec le calice, quand il dit : *Sanguis*, etc.

XVI. — *Il lève les yeux :*

1. Avant de dire, *Munda cor meum*, etc.

2. En commençant la prière *Suscipe, sancte Pater*, etc.

3. Pendant toute l'oblation du calice, en disant *Offerimus*, etc.

4. A, *Veni, Sanctificator omnipotens.*

5. Avant de commencer *Suscipe, sancta Trinitas.*

6. A, *Deo nostro*, après *Gratias agamus*, au commencement de la Préface.

7. Avant de commencer *Te igitur*, au Canon.

8. A ces mots, *et elevatis oculis*, jusqu'à *omnipotentem*, avant la Consécration.

9. Pendant les deux élévations, il suit des yeux le saint Sacrement.

10. A, *Benedicat vos*, à la fin de la Messe.

XVII. — *Il dit à voix haute :*

1. Les prières qui commencent la Messe, depuis *In nomine Patris*, jusqu'à *Oremus* inclusivement, avant *Aufer à nobis.*

2. L'Introït, le *Kyrie eleison*, le *Gloria in excelsis.*

3. *Dominus vobiscum*, avant l'Oraison, et toutes fois qu'il le dit.

4. Les Collectes, l'Epître, le Graduel, l'*Alleluia* et son verset, ou le Trait, ainsi que la Prose.

5. L'Evangile, le *Credo*, l'Offertoire.

6. La Préface (et le *Sanctus* selon le rit Parisien).

7. *Per omnia secula*, et ce qui suit jusqu'à la fin du *Pater*.

8. *Per omnia secula*, etc. et *Pax Domini*, etc.

9. L'*Agnus Dei*, l'Antienne de la Communion, et les Postcommunions.

10. *Ite*, *Missa est*, ou *Benedicamus*, ou *Requiescant in pace;* la Bénédiction, et le dernier Evangile.

XVIII. — *Il dit à voix médiocre :*

1. Ces deux mots : *Orate*, *fratres*. (Suivant le rit de Paris, il dit la prière tout entière à voix médiocre.)

2. Le *Sanctus*, jusqu'à la fin (excepté à Paris).

3. Ces trois mots : *Nobis quoque peccatoribus*.

4. Ces paroles : *Domine, non sum dignus*, chaque fois qu'il les dit.

XIX. — *Il prononce à voix basse tout ce qui n'est pas marqué comme devant être dit tout haut, ou à voix médiocre.*

XX. — *Il est nécessaire de savoir par cœur :*

1. Les prières que le Prêtre doit réciter en se lavant les mains, et en se revêtant des ornements.

2. Le Psaume *Judica* et le reste jusqu'à l'Introït.

3. Le *Munda cor meum*, etc. avant l'Evangile, et *Per evangelica dicta*, en baisant le texte.

4. Les prières pour la bénédiction de l'encens, et pour l'encensement, aux Messes solennelles.

5. *Deus, qui humanæ substantiæ*, etc.

6. Les prières qu'il doit dire pendant qu'il a les yeux élevés, comme *Offerimus*, etc.

Des defauts de la messe

7. Le Psaume *Lavabo*, etc.

8. L'*Orate, fratres, ut meum*, etc.

9. Le *Sanctus*, tout entier.

10. *Qui pridie*, et ce qui suit jusqu'après la Consécration du calice.

11. Le *Libera nos*, au moins depuis le signe de croix jusqu'à la fin.

12. *Agnus Dei*, et *Domine, non sum dignus.*

13. *Corpus Domini nostri... Quid retribuam... Sanguis Domini nostri*, etc.

14. *Quod ore sumpsimus*, etc. et, *Corpus tuum*, etc.

15. *Benedicat vos.*

ARTICLE XXI.

Fautes qui se commettent plus fréquemment dans la célébration des saints Mystères.

> Diligentiùs et magis sollicitè ibi est servanda disciplina, ubi neglecta generat scandalum, vel custodita bonæ imitationis exemplum.
>
> S. Bonav. *Spec. Discipl. ad Nov. part.* 1. *c.* 7.

1. Plusieurs Prêtres célèbrent avec une soutane sans manches; ce qui est généralement défendu par les Statuts synodaux, notamment à Paris.

2. Par un abus, qui est devenu très-commun, on emploie des tissus de coton, ou mi-partis de fil et de coton, pour les corporaux, nappes d'autel, amicts, aubes, etc. tandis que tous les linges qui servent au saint Sacrifice ne doivent être faits qu'avec de la toile de lin ou de chanvre (1).

(1) Cet abus, déjà réprimé en 1664, s'est tellement répandu de nos jours, que la Congrégation des Rites, afin de l'extirper

3. Quelques-uns prennent du tabac en se revêtant des ornements sacrés ; ils devraient s'en abstenir un peu de temps auparavant, afin de ne pas s'exposer à salir le corporal, où doit reposer le corps de Notre-Seigneur.

4. Ceux qui ont lavé leurs mains avant de venir à l'église ne pensent point à les laver à la sacristie, s'il y a de l'eau : cependant la Rubrique le prescrit, et il y a une prière pour cette action.

5. En s'habillant, on fait le signe de la croix avec l'amict ; il faut se signer avant de le prendre : on baise l'aube et la chasuble ; il faut baiser seulement la croix qui est sur l'amict, sur le manipule, et sur l'étole.

6. On laisse dépasser hors de la chasuble le

entièrement, a cru devoir donner un *Décret général*, c'est-à-dire pour toute l'Eglise, conçu dans les termes les plus forts et les plus précis. En y qualifiant de *corruption* la pratique qu'elle attaque, et que « bien des gens s'efforcent de colorer du » nom de coutume, elle défend de changer, sous quelque pré» texte, titre ou couleur que ce soit, l'usage ancien du lin ou » du chanvre pour les linges sacrés, usage qui remonte aux pre» miers temps de l'Eglise ; et de se servir d'aucune autre matière, » encore que celle qu'on emploierait rivalisât avec le lin et le » chanvre, ou même les égalât en finesse, en blancheur et en soli» dité. Elle permet néanmoins, par indulgence, de faire servir » les amicts, aubes, et nappes d'autel existants, jusqu'à ce que » ces objets soient usés ; mais elle veut qu'on ne puisse les renou» veler qu'en toile de lin ou de chanvre. Quant aux corporaux, » pales et purificatoires, elle ordonne strictement qu'ils soient » renouvelés, dans un mois à dater de la publication de ce » Décret, et interdit absolument l'usage de ceux qui seraient en » coton. » 25 mai 1819 ; n. 4413.

Le Pape Pie VII a approuvé et confirmé ce Décret le 18 du même mois, et en a ordonné l'impression, prescrivant en outre à tous les Ordinaires des lieux de veiller soigneusement à son exécution. Il a été inséré textuellement à la suite des Rubriques du Missel de Paris, et publié avec le Mandement du Carême de 1834, pour faire loi désormais dans le diocèse.

Des defauts de la Messe

mouchoir qu'on attache à la ceinture, et qui souvent est souillé de tabac ; il doit être propre, et ne paraître aucunement.

7. Quelques-uns ne quittent point la calotte à la sacristie avant de partir, et ensuite ils la posent sur l'autel : cette pratique n'est pas décente ; et d'ailleurs ils manquent aux Rubriques, qui défendent de mettre autre chose sur l'autel, que ce qui doit servir au saint Sacrifice. Si d'autres, par une liberté scandaleuse, allaient jusqu'à garder la calotte pendant une partie de la Messe, il est bon qu'ils sachent que cette permission ne s'accorde point à Rome aux simples Prêtres. *Nulli conceditur Sacerdoti* : telle est la réponse faite dernièrement à la demande d'une pareille permission.

8. On va de la sacristie à l'autel la tête découverte ; quand cette pratique est autorisée, il n'y a point de faute, mais il faut savoir si elle l'est : ou bien on marche précipitamment, en regardant de côté et d'autre, sans se souvenir de ce que dit la Rubrique : *oculis demissis, incessu gravi.*

9. On déplie le corporal tout entier au commencement de la Messe ; et le voile, souvent à franges, qu'on met par-dessus, enlève les particules qui peuvent s'être dérobées à l'œil dans les Messes précédentes : ou bien, au lieu de replier le corporal sous le pied du calice, on le met dessus ; ce qui est presque sujet au même inconvénient. Le plus sûr est de le laisser dans ses trois grands plis, jusqu'au moment de l'oblation du pain : et à la fin de la Messe, de le remettre dans les mêmes plis, en commençant par la partie antérieure, où l'hostie a été posée.

10. C'est une faute, de tourner entièrement le dos à la croix en descendant de l'autel ; il faut,

pour l'éviter, après avoir fait l'inclination prescrite, faire un demi-tour en s'éloignant un peu du milieu, par le côté de l'évangile.

11. Après avoir fait la génuflexion ou l'inclination profonde, soit au commencement de la Messe, soit à la fin, quelques-uns font encore une inclination de tête : il faut s'en abstenir.

12. On doit éviter de commencer un autre verset du Psaume *Judica*, avant que le Servant ait achevé le précédent; de répondre *Amen* au *Confiteor* après que le Servant l'a récité; de se tourner vers lui, aux Messes basses, en disant *vobis fratres* et *vos fratres :* ce sont autant de fautes.

13. On commence la prière *Oramus te*, etc. avant d'être arrivé au milieu de l'autel, et d'avoir posé dessus les mains jointes; la Rubrique prescrit le contraire.

14. On baise l'autel par le côté, tandis qu'on doit le baiser au milieu. En le baisant, on ne fait pas attention si celui sur lequel on célèbre n'est qu'un autel portatif : il arrive souvent, dans ce cas, qu'au lieu de la pierre de l'autel on ne baise qu'un cadre de bois, et quelquefois même on place la sainte hostie sur ce cadre. Pour éviter ces inconvénients, il faut, avant de commencer la Messe, examiner, par le tact, les dimensions de la pierre sacrée. Ce serait une faute plus grave, de faire seulement semblant de baiser l'autel.

15. Le *Kyrie eleison* ne se dit qu'après avoir fait l'inclination vers la croix, lorsqu'on est arrivé au milieu de l'autel; on pèche contre la Rubrique quand on le dit en venant du coin de l'épître, et avec tant de précipitation, qu'on ne laisse point au Servant le temps de répondre (2).

(2) Dans les églises où le rit Parisien est en usage, quand on

Des defauts de la messe

16. En se tournant vers les assistants, on ne doit point appuyer le dos contre l'autel. Il faut aussi avoir les yeux modestement baissés, sans regarder quoi que ce soit : la pratique contraire scandalise les Fidèles.

17. Au *Munda cor meum*, plusieurs Prêtres oublient de lever les yeux avant de le commencer; ou bien ils tiennent leurs mains appuyées sur l'autel : ce que la Rubrique défend.

18. En faisant le signe de la croix sur le livre, au commencement de l'Evangile, on n'y pose point d'abord la main gauche; et ensuite on ne la met pas au-dessous de la poitrine, quand on fait sur soi les signes de croix; ou bien encore on ne baise point, après qu'il est récité, le commencement du texte, mais quelque autre endroit : on manque en tout cela aux Rubriques.

19. Pendant qu'on lit l'Offertoire, on a les mains ouvertes; il faut les tenir jointes.

20. A l'oblation de l'hostie et du calice, on oublie de lever les yeux; ou bien on forme la croix, soit avec la patène, soit avec le calice, avant d'avoir achevé l'une et l'autre prière qui accompagnent l'offrande : on ne doit faire le signe de croix, qu'après avoir dit *Amen* à la fin de chaque prière.

21. C'est une faute de laisser le Servant monter sur le marchepied pour verser l'eau au *Lavabo ;* le Prêtre doit se laver les mains hors de l'autel.

22. On commence la Secrète avant que le Servant ait achevé de réciter *Suscipiat*, etc. Il faut,

dit *Flectamus genua* avant l'Oraison, plusieurs Prêtres laissent le Servant répondre *Levate;* ils doivent le dire eux-mêmes.

quand il a fini, répondre tout bas *Amen* à cette prière, et commencer ensuite la Secrète, sans *Oremus*.

23. Quand on tourne les feuillets du Missel, pour chercher les Oraisons ou la Préface, on tient la main droite en l'air : elle doit être posée sur l'autel. Il faut aussi se servir des rubans pour tourner les feuillets pendant le Canon.

24. Dans la Préface et en d'autres endroits, on fait une inclination vers la croix à *Per Christum ;* on ne doit la faire que quand le mot *Jesum* y est joint, hormis une seule fois où cela est marqué, après le *Memento* des Défunts.

25. On dit *Te igitur* en levant les yeux ; et il ne faut le commencer que lorsqu'on est profondément incliné, les mains jointes et appuyées sur le bord de l'autel.

26. On ne rejoint point les mains immédiatement avant de faire les signes de croix sur le calice et l'hostie ; il faut les rejoindre chaque fois, selon qu'il est marqué dans le Missel.

27. Quelques-uns prononcent tout haut le commencement des deux *Memento :* on doit le dire tout bas.

28. En disant *Hanc igitur oblationem*, on a les pouces croisés par-dessous les mains : ils doivent l'être par-dessus.

29. On prononce avec effort les paroles de la consécration, en remuant la tête à chaque mot ; ou bien on tient le pied droit levé, et on l'appuie par le bout sur le marchepied : il faut éviter l'un et l'autre.

30. Quelques Prêtres, ou ne posent pas les coudes sur l'autel, ce qui est contre la Rubrique ; ou bien ils appuient les manches de l'aube sur

le corporal, ce qui les expose à enlever les parcelles qui peuvent y être restées.

31. A la consécration du vin, il n'est pas décent de mettre la bouche au-dessus de la coupe, de manière à prononcer les paroles au dedans du calice.

32. En faisant l'élévation, tant de l'hostie que du calice, il faut élever l'une et l'autre en ligne droite au-dessus du corporal ; et on pèche contre la Rubrique, si on ne les suit pas des yeux pendant cette action.

33. Les paroles *Hæc quotiescumque*, etc. doivent être dites en posant le calice sur le corporal, aussitôt après la consécration du vin, et non pendant l'élévation.

34. En disant *Nobis quoque peccatoribus*, les uns inclinent la tête, d'autres se tournent un peu vers les assistants : il faut avoir le corps droit, et ne remuer que la main pour frapper sa poitrine.

35. On n'a point les mains étendues sur le corporal en disant, *Per omnia secula* avant le *Pater ;* ou bien on ne les tient pas jointes tandis que l'on récite *Præceptis salutaribus*, etc. Ce sont autant de manquements.

36. A la fraction de l'hostie, on la rompt d'une manière si brusque, que l'on s'expose à faire tomber des parcelles sur le pied du calice, ou à côté, et ordinairement elles sont perdues : on fera bien, en mettant l'hostie sur la patène avant la Messe, de prendre l'habitude de tracer une ligne par dessous, comme il est dit, art. II, n. 17.

37. Au *Domine non sum dignus*, on s'appuie sur l'autel, ou bien l'on se tourne à demi vers les assistants : ce qui est contraire à la Rubrique.

Plusieurs étendent entièrement le bras pour se frapper la poitrine avec force ; il faut seulement remuer l'avant-bras, se frapper légèrement, et poser ensuite sans bruit la main sur l'autel.

38. Pour communier, on presse l'hostie entre les lèvres, et il y reste des particules, qui, s'attachant ensuite sur les bords du calice, sont exposées à être perdues quand on l'essuie : c'est un manque de respect envers Notre-Seigneur.

39. Lorsqu'en donnant la Communion (3) on retourne d'un coin de l'autel à l'autre, on ne pense point à tenir une hostie entre les doigts, comme la Rubrique l'exige ; ni à rejoindre le pouce et l'index au-dessus du ciboire, quand on remonte à l'autel : on risque, en ce dernier cas, de perdre les parcelles qui seraient attachées à ces doigts.

40. Pour recevoir l'ablution des doigts, certains Prêtres ne posent pas le calice sur l'autel : on doit cependant toujours l'y mettre, à moins que le Servant ne puisse atteindre à l'autel. Quelques autres, en présence du saint Sacrement, se mettent hors de l'autel pour cette ablution, comme on fait au *Lavabo;* c'est une erreur. D'autres enfin ne se purifient que le bout des doigts, sans penser que l'hostie a touché ordinairement jusqu'au haut (4).

41. Quelques-uns récitent la conclusion de la Postcommunion en allant du coin de l'épître au milieu de l'autel : il faut rester devant le livre, et le fermer seulement lorsque l'Oraison est entiè-

(3) Dans le diocèse de Paris, en donnant la Communion, il y a des Prêtres qui ne s'arrêtent point après ces mots, *Domini nostri Jesu Christi,* pour donner au communiant le temps de répondre *Amen :* et ils le disent eux-mêmes ; ce qui est contraire à la Rubrique.

(4) *Voyez* la note (17) de l'art. XI, n. 108. *pag.* 60.

Des defauts de la Messe

rement achevée, puis se rendre en silence au milieu de l'autel.

42. C'est une faute, à l'Evangile de saint Jean, de dire *Dominus vobiscum* avant d'être arrivé au coin de l'autel; et de ne pas faire la génuflexion en prononçant *Et Verbum caro factum est*, mais d'attendre à la fin de l'Evangile; ou bien de se tourner vers la croix, tandis que la Rubrique prescrit de faire la génuflexion vers le coin de l'autel, à moins que le saint Sacrement ne soit exposé.

43. S'il faut éviter la trop grande longueur, qui fatigue les assistants, on doit encore plus être en garde contre la précipitation, qui les scandalise. Le Prêtre sera donc très-attentif à prononcer avec gravité, sans manger la moitié des mots, comme il arrive ordinairement à ceux qui précipitent leurs paroles (5); à joindre les cérémonies aux paroles qui doivent les accompagner; à n'en point intervertir l'ordre, à s'en acquitter avec la dignité qui convient à celui qui fait l'œuvre de Dieu. C'est surtout en faisant les signes de croix sur les dons sacrés, qu'il évitera cette agitation ridicule des mains, où l'on n'aperçoit aucune trace de croix, et que saint Vincent-Ferrier appelait *circulum diaboli* (6).

44. Enfin on omet la préparation, ou l'action de grâces; et souvent même en se revêtant des ornements, ou bien en les quittant, on se livre à

(5) Voy. le *Traité des SS. Mystères*, ch. 1. n. 4. note 14.

(6) Boni Clerici faciunt signum Christi, scilicet crucis; alii faciunt signum rotæ, sive CIRCULUM DIABOLI : quod dico cum dolore cordis; qui in sancto sacrificio, ubi deberent facere signum Christi, faciunt signum diaboli ex indevotione et nimia festinatione. O quod peccatum est! *S. Vinc. Ferrer. serm.* 1 *in Dom.* 2 *Adv.*

des conversations frivoles, et au moins inutiles : ce qui est cause que beaucoup de Prêtres ne recueillent point les fruits de salut que porte avec elle l'oblation fréquente du saint Sacrifice, et ce qui donne lieu de craindre qu'ils n'attirent sur eux les châtiments terribles dont les menace saint Jean Chrysostôme : *Ad divina Christi mysteria negligenter accedens, supplicium intolerabile meretur.*

45. Tout Prêtre soigneux d'éviter les défauts qui viennent d'être signalés, et de célébrer la sainte Messe avec les dispositions que requiert un si auguste et si redoutable Sacrifice, ne saurait relire assez souvent, et surtout méditer ces enseignements du Concile de Trente (7) : Quanta » cura adhibenda sit, ut sacrosanctum Missæ » sacrificium omni religionis cultu ac veneratione » celebretur, quivis facilè existimare poterit, qui » cogitârit, maledictum in sacris Litteris eum vo» cari, qui facit opus Dei negligenter. Quòd si » necessariò fatemur nullum aliud opus adeo » sanctum ac divinum à Christi Fidelibus tractari » posse, quàm hoc ipsum tremendum mysterium, » quo vivifica illa hostia, quâ Deo Patri recon» ciliati sumus, in altari per Sacerdotes quotidie » immolatur; satìs etiam apparet, omnem operam » et diligentiam in eo ponendam esse, ut quantâ » maximâ fieri potest interiori cordis munditiâ et » puritate, atque exteriori devotionis ac pietatis » specie peragatur. »

46. Il n'est pas hors de propos de toucher ici cette question : Un infirme pourrait-il, avec dispense, s'asseoir en célébrant la Messe basse ?

(7) Sess. 22. Decr. *de observandis et evitandis in celebratione Missæ.*

Des défauts de la Messe?

Benoît XIV, étant plus qu'octogénaire, et réduit, depuis un an, par ses infirmités, à ne plus célébrer, parce qu'il ne pouvait se tenir debout, composa, en forme de lettre (8), un Mémoire destiné à être mis sous les yeux de doctes personnages qu'il voulait consulter, pour savoir si, en quelque cas de nécessité, il devait célébrer assis. Il se borne à y exposer les raisons, les autorités et les exemples qu'on peut alléguer à ce sujet; et il rapporte entre autres deux Brefs, l'un de Paul III à un évêque de Pampelune, l'autre de S. Pie V au cardinal Ferreri, pour leur permettre de dire la Messe étant assis, même pendant le Canon. Nous ignorons si le Pontife eut réponse à sa consultation, et s'il se détermina à célébrer de cette manière.

Mais, de nos jours, le Pape Pie VI a refusé d'autoriser cette pratique par son exemple. Voici ce qu'on lit dans une *Relation des malheurs et des souffrances de ce Pontife* (9): « Comme » on lui suggérait d'imiter quelqu'un de ses prédécesseurs, qui, ne pouvant se tenir sur ses » pieds, célébrait la Messe étant assis, il répondit qu'il ne voulait pas s'accorder à lui-même ce » qu'il avait cru devoir refuser à un illustre évêque d'Allemagne; ajoutant que si on venait à » savoir qu'il célébrait assis, une foule de suppliques lui seraient adressées, pour obtenir ce » privilége, non-seulement par des évêques qui » en auraient un besoin réel et habituel, mais » encore par ceux-là même qui supportent de » mauvaise grâce la plus légère incommodité. »

(8) Epist. ad Ign. Real. in Append. altera ad t. IV Bullarii.

(9) *Continuaz. delle Mem. di Religione*, etc. Modena, 1834; tom. IV, p. 32.

FONCTIONS DU SERVANT
DE LA MESSE BASSE.

ARTICLE PREMIER.

Observations générales sur les cérémonies qui le concernent.

1. Le Clerc désigné pour servir la Messe doit, pendant cette sainte action, être revêtu d'un surplis propre, et avoir sa soutane tout à fait abaissée. Dans les diocèses où l'on porte le camail, il le met, en hiver, par-dessus le surplis ; mais en tout temps il a la tête entièrement nue, et sans calotte. Il ne doit point ordinairement avoir de livre dans les mains ; mais il tâche de s'entretenir de pieuses pensées qui aient rapport au saint Sacrifice, et aux mystères qu'il représente ; ou bien il récite quelques prières vocales, sans néanmoins y appliquer tellement son esprit, qu'il perde de vue les diverses fonctions qu'il est chargé de remplir auprès du Prêtre.

2. Hors les moments où il faut transporter le livre, donner les burettes, et choses semblables, il se tient à genoux du côté opposé au Missel, sur le plus bas degré de l'autel, s'il y en a plusieurs ; ou sur le pavé, s'il n'y a que le marchepied. Toute sa contenance doit être grave et modeste. Il évite, autant qu'il peut, de faire du bruit, soit en marchant, soit en se mouchant, soit en crachant, soit même en priant ; et quand il en a

besoin, il crache dans son mouchoir, et non point à terre. Il tient le corps droit ainsi que la tête, les yeux baissés, les mains jointes un peu au-dessous de la poitrine, ayant tous les doigts étendus et unis, et le pouce droit croisé sur le gauche. A Paris néanmoins, et dans les diocèses qui suivent le même usage, le Servant, au lieu de joindre les mains, croise les bras par-dessus le surplis.

3. Quand l'une des mains est occupée à quelque fonction, il pose l'autre étendue au-dessous de la poitrine. Au *Confiteor*, à l'*Agnus Dei*, etc. il se frappe la poitrine, non avec la main étendue, mais du bout des doigts qui sont joints ensemble et un peu courbés. Comme il doit faire aussi sur lui tous les signes de croix que le Prêtre fait sur lui-même tant avec la main qu'avec la patène, il faut qu'il ait les yeux attentifs sur les mouvements du Prêtre. Pour faire régulièrement le signe de la croix, il pose d'abord sa main gauche au-dessous de la poitrine ; puis tournant vers son visage la paume de la droite, il porte au front le bout des doigts quand le Prêtre dit *In nomine Patris ;* à ces mots *et Filii,* il se touche la poitrine au-dessus de la main gauche ; quand il dit *et Spiritûs,* il se touche l'épaule gauche, et la droite à *sancti ;* enfin il rejoint les mains, ou croise les bras à *Amen.*

4. Il y a, durant la Messe, deux espèces de salut, l'inclination et la génuflexion. L'inclination est ou profonde, ou médiocre, ou simple. La profonde consiste à courber la moitié du corps, en sorte que le bout des doigts, si on étend les bras, puisse toucher les genoux. La médiocre se fait en courbant le corps à demi, et baissant un

peu la tête et les épaules. La dernière, dite aussi inclination de tête, se fait en baissant la tête, et même quelque peu les épaules. Pour faire convenablement la génuflexion, il faut, en tenant le corps droit, plier jusqu'à terre le genou droit, en sorte qu'il vienne se placer à côté du talon gauche, et en même temps incliner un peu la tête et les épaules.

5. Le Servant fait les mêmes saluts que le Prêtre, tant à la sacristie avant et après la Messe, qu'à l'autel en y arrivant et avant de le quitter. Dans les lieux où l'on suit le rit Romain, il fait l'inclination profonde à la croix, et même la génuflexion si le saint Sacrement est dans le tabernacle, toutes les fois qu'il traverse l'autel au milieu; mais à Paris, et dans les diocèses qui ont le même usage, il ne fait que l'inclination profonde, à moins que le saint Sacrement ne soit exposé, auquel cas il fait la génuflexion. Lorsqu'il doit quitter sa place pour se rendre à la crédence, et quand il y est revenu, il s'incline profondément vers la croix : il fait la génuflexion, si c'est depuis la consécration jusqu'après la communion, ou bien quand le saint Sacrement est exposé. Il fait encore l'inclination profonde vers la croix, au haut de l'autel à côté du Prêtre, quand il y monte; et lorsqu'il présente au Prêtre, ou qu'il reçoit de lui quelque chose, il lui fait une inclination médiocre. Il doit aussi faire avec le Prêtre l'inclination de tête vers la croix, au nom de Jésus, au *Gloria Patri*, et chaque fois que l'on dit *Oremus* : il fait cette même inclination devant lui, et sans se tourner en aucune manière, aux noms de Marie, des Saints dont on dit la Messe ou dont on fait mémoire, et à celui du Pape,

quand le Prêtre les prononce d'une voix intelligible; et pendant le *Gloria in excelsis*, etc. comme il est marqué ci-après, n. 17 et 19.

6. Lorsque le Servant doit transporter le Missel, il le laisse ouvert, et prend des deux mains le pupitre, appuyant les pouces sur le bord qui retient le livre, et le tenant par-dessous avec les autres doigts sans mettre les pouces sur le Missel, afin de n'en point salir les feuillets. Après avoir pris le livre, il se tourne toujours du côté du milieu de l'autel, pour ne pas tourner le dos à la croix; ce qu'il doit éviter en toute occasion.

7. En mettant le vin et l'eau dans les burettes, et aussi en les présentant au Prêtre, il prend garde de les confondre, surtout si elles sont de métal; il ne les emplit pas tout à fait jusqu'au bord, afin que le manuterge ne se mouille pas lorsqu'il le posera par-dessus; et il essuie le pied, s'il est humide. Quand il faut les présenter au Prêtre, il tourne l'anse en dehors, et les tient par le bas, parce que sa main doit toujours être au-dessous de celle du Prêtre; mais il ne les pose jamais sur l'autel, de peur que le pied ne salisse la nappe (1). Avant de les mettre dans la main du Celébrant, et après qu'il les a reçues de lui, il les approche de sa bouche, comme pour les baiser; mais il ne les baise point lorsque c'est lui-même qui verse du vin ou de l'eau; et alors il les prend par les anses, mettant le pouce pour retenir le couvercle, si elles en ont un. Après la

(1) Plusieurs auteurs veulent que le Servant pose sur l'autel le bassin avec les burettes, avant de les présenter au Prêtre : mais il arrive assez souvent que le dessous du bassin, étant humide, salit la nappe; et il y a aussi plus de risque de renverser les burettes, qu'en les laissant dans les mains du Servant.

Messe, si aucune autre ne doit suivre, il verse de l'eau dans la burette du vin, l'agite un peu pour la rincer, jette l'eau comme il est dit ci-après, n. 22, et laisse ensuite égoutter les deux burettes, afin qu'il n'y reste point d'humidité.

8. Il répond au Prêtre distinctement et sans précipitation, articulant chaque mot, et attendant que le Prêtre ait achevé les paroles auxquelles il doit répondre, sans parler ni trop haut ni trop bas, mais prenant, autant qu'il lui est possible, le même ton de voix que le Célébrant.

9. Le Servant, quand il faut sonner, prend la clochette de la main droite, et évite surtout de l'agiter violemment et avec fracas; mais il la tinte posément, plutôt par coups distincts, que d'une manière continue, si ce n'est après chaque élévation, qu'il presse un peu les coups, pour avertir les assistants de ne plus rester inclinés. Si la Messe se dit pendant un Office public, ou bien dans une chapelle particulière où il n'y ait que peu d'assistants, on ne sonne point ordinairement.

ARTICLE II.

Ce que le Servant doit faire à la Sacristie, et en allant à l'autel.

10. Il est à propos que le Servant commence par faire une courte prière, dans le lieu où doit se dire la Messe, pour demander à Dieu la grâce de bien remplir ses fonctions, et pour unir son intention à celle de l'Église et du Prêtre. Ensuite il se lave les mains, à moins qu'il ne l'ait fait peu

de temps auparavant, se revêt du surplis, en disant : *Indue me, Domine, novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis ;* et prépare tout ce qui est nécessaire, en commençant par les ornements, s'il ne sont déjà préparés.

11. Les ornements doivent être ainsi disposés sur une table de la sacristie, ou bien, en cas de nécessité, sur l'autel au coin de l'Evangile, et non au milieu : 1° la chasuble, que le Servant étend d'abord tout entière, et dont il laisse pendre la partie antérieure, puis en replie à moitié la partie postérieure; mais si c'est une chasuble précieuse, dont l'étoffe ou la broderie pourrait être brisée en la pliant, il ne la plie point du tout, et a soin de la mettre bien avant sur la table, de peur que son poids ne la fasse glisser à terre; 2° l'étole, dont il pose les deux bouts de chaque côté de la chasuble, et arrange le haut en travers au milieu; 3° le manipule, qu'il met en long par-dessus, de manière qu'il forme une croix avec le haut de l'étole; 4° il dispose la ceinture ou cordon en guirlande, ou mieux encore en la forme d'un M; 5° l'aube, dont il croise les manches par-dessous, et relève à moitié la partie postérieure; 6° enfin l'amict, qu'il étend entièrement, mettant l'ourlet en dessous, et les cordons en feston par-dessus.

12. S'il a la permission de toucher les vases sacrés, il prépare le calice; et pour cela il place dessus, 1° un purificatoire propre, en le dépliant de manière qu'il pende également de chaque côté; 2° la patène, sur laquelle il met une grande hostie, passant tout autour le pouce et l'index pour en faire tomber les parcelles, et traçant en dessous

une raie avec la patène, afin que le Prêtre puisse la rompre plus facilement; 3° la pale, mettant en dessus la broderie, s'il y en a; 4° le voile, qui doit pendre par devant, et couvrir entièrement le pied du calice; 5° enfin la bourse, dans laquelle doit être un corporal plié. Il cherche ensuite dans le Missel la Messe du jour, et amène sur la tranche les signets nécessaires, pourvu toutefois que le Prêtre ne veuille pas la chercher lui-même: en ce cas, le Servant tient le Missel devant lui, s'il en est besoin.

13. C'est alors qu'ayant rempli les burettes, comme il est dit n. 7, il les porte sur la crédence, ne les couvrant du manuterge qu'après les y avoir posées. Il place sur la même crédence, et jamais sur l'autel, la boîte des hosties, quand il n'y a point de tabernacle, et la nappe de communion. Si l'autel n'est pas découvert, il en ôte le tapis, qu'il roule ou plie proprement, dresse au milieu et à chaque coin les cartons appelés *Canons;* et place au coin de l'épître, le pupitre, sur lequel il pose le Missel, à moins qu'il ne doive l'apporter quand il précédera le Célébrant. Pour allumer les cierges, il commence par celui qui est du côté de l'épître; il ne prend point de lumière à un autel où l'on dit la Messe, mais il en prend, autant qu'il se peut, à la lampe qui brûle devant le saint Sacrement. Si le Prêtre a besoin de lumière pour lire, le Servant place à côté du livre, sur un chandelier, une bougie allumée.

14. Après cela, le Servant retourne à la sacristie, pour aider le Prêtre à se revêtir des ornements, s'il ne les a point encore pris. Il le salue d'abord, et se place à sa gauche. Quand le Prêtre ajuste l'amict, s'il ne couvre pas entièrement le

collet et la soutane, le Servant l'en avertit respectueusement, sans s'ingérer de l'enfoncer lui-même; ensuite il l'aide à revêtir l'aube, en élevant les manches, d'abord la droite, puis la gauche. Il se retire derrière lui pour donner le cordon, lui mettant le côté des glands dans la main droite; après quoi, il arrange les plis de l'aube également de chaque côté, et si elle est trop longue, il la relève afin qu'elle ne traîne point, et qu'elle soit élevée de terre, au moins d'un travers de doigt. Puis il lui offre le manipule un peu ouvert, avec une épingle pour l'attacher, ou bien il en noue les rubans autour du bras, au-dessus du coude, sans les serrer trop. Pour présenter l'étole, le Servant la tient des deux mains vers le haut, en tournant de son côté la garniture de linge ou de dentelle qui s'y trouve ordinairement. Enfin il soulève un peu le derrière de la chasuble, quand le Prêtre l'a prise, afin de lui donner la facilité d'en attacher les cordons, et il veille à ce qu'elle ne soit pas repliée vers les épaules.

15. Tout étant ainsi disposé, le Servant passe à la droite du Prêtre, lui présente son bonnet carré; et si le Missel n'est déjà sur l'autel, il le prend des deux mains par le bas, ayant la tranche dans la main gauche, et le haut appuyé contre sa poitrine. Il fait à côté du Prêtre, et un peu derrière lui, une inclination profonde à la croix de la sacristie, et une médiocre au Prêtre; puis marche devant lui avec gravité et modestie, ayant la tête entièrement nue, et le précédant de deux ou trois pas. En sortant de la sacristie, il lui présente de l'eau bénite. S'il passe par quelque porte qu'il faille refermer ensuite, le Servant s'arrête

tout auprès pour la fermer; et si le Prêtre doit passer devant lui en arrivant à l'autel, il se tient un peu éloigné des degrés, et le salue à son passage. Quand le Servant porte le Missel, il se place du côté de l'épître au bas des degrés de l'autel, reçoit le bonnet du Prêtre, qu'il pose d'abord sur le marchepied, fait avec lui la génuflexion (1) ou l'inclination profonde; et étant monté à l'autel en le suivant plutôt que le précédant, il pose sur le pupitre le Missel fermé, la tranche tournée vers sa gauche (2), puis il place le bonnet carré en lieu convenable, mais non pas sur la crédence. Il passe aussitôt du côté de l'évangile, où il se met à genoux sur le pavé, et non sur le degré, un peu derrière le Prêtre.

ARTICLE III.

Depuis le commencement de la Messe jusqu'au Sanctus.

16. Lorsque le Prêtre, avant de commencer la Messe, salue l'autel, le Servant, qui est déjà à genoux, s'incline profondément, puis fait en même temps que lui le signe de la croix. Il récite, alternativement avec le Prêtre, le Psaume *Judica*, s'incline vers la croix au *Gloria Patri* (n. 5); et

(1) A Paris, le Servant doit, comme le Prêtre, se mettre à genoux, quand le saint Sacrement est dans le tabernacle, et faire en cette posture une inclination profonde.

(2) La Congrégation des Rites, consultée par l'évêque de Tuy en Espagne, pour savoir si dans les Messes basses le Servant peut ouvrir le Missel, et chercher la Messe, répondit le 7 septembre 1816 : *Negativè, et serventur Rubricæ* : n. 4376, ad 11.

à ces mots *Adjutorium nostrum*, etc. il fait un nouveau signe de croix. Le Prêtre, ayant achevé le *Confiteor*, le Servant, sans rien répondre, se tourne vers lui, et s'incline médiocrement pour dire *Misereatur tui*, etc. Quand le Prêtre a répondu *Amen*, le Servant, tourné vers l'autel, et profondément incliné, récite le *Confiteor* : en disant *tibi Pater*, et, *te Pater*, il se tourne un peu du côté du Prêtre, et se frappe trois fois la poitrine en disant *meâ culpâ*. Il demeure toujours incliné pendant que le Prêtre dit *Misereatur vestri*, etc. Le Servant ayant répondu *Amen*, se redresse, fait le signe de la croix à *Indulgentiam*, etc. répond *Amen* à la fin, et s'incline derechef médiocrement à ces mots *Deus, tu conversus*, pour ne se redresser que quand le Prêtre aura dit *Oremus*.

17. Alors, s'il y a plusieurs degrés, le Servant se lève pour aider le Prêtre à monter à l'autel, en relevant un peu son aube par devant, et sans faire aucun salut, il va se mettre à genoux au coin de l'autel sur le plus bas degré. S'il n'y a que le marchepied, il relève l'aube en demeurant à genoux sur le pavé, comme il est dit n. 2. Il fait le signe de la croix au commencement de l'Introït, et s'incline vers la croix au *Gloria Patri*. Ensuite il dit, alternativement avec le Prêtre, une fois *Kyrie eleison*, deux fois *Christe eleison*, et encore une fois *Kyrie eleison*. Pendant le *Gloria in excelsis*, il fait six inclinations de tête, à ces mots, *Deo;... Adoramus te;... Gratias agimus tibi*, etc.... *Jesu Christe;... Suscipe deprecationem nostram,...* et au dernier *Jesu Christe;* enfin le signe de la croix à *cum sancto Spiritu*, etc.

18. Quand le Prêtre a dit *Dominus vobiscum*, le Servant répond *Et cum spiritu tuo*; et durant

les Oraisons il incline la tête, selon ce qui est marqué ci-dessus n. 5. En Carême et aux Quatre-Temps, lorsque le Prêtre a dit *Flectamus genua*, le Servant répond *Levate*, sans faire aucune inclination, et sans se lever. Mais à Paris, et dans un grand nombre de diocèses, le Servant s'incline, sans rien répondre, quand le Prêtre dit *Flectamus genua*, parce que c'est lui qui dit aussi *Levate*. Le Servant répond *Deo gratias* à la fin de chaque Leçon ou Prophétie, excepté à la fin de la cinquième Leçon tirée de Daniel, qui se lit le Samedi des Quatre-Temps; et il reste à genoux pendant tout ce temps-là. Il ne se lève, pour transporter le livre, que quand le Prêtre a terminé l'Epître, à laquelle il répond aussi *Deo gratias*. Alors, ayant fait au milieu de l'autel le salut convenable, il monte directement au coin de l'épître; et si le Célébrant fait une génuflexion à quelque verset, le Servant la fait en même temps. S'il y a une Prose, ou un Trait qui soit fort long, le Servant ne se lève que vers la fin de l'une ou de l'autre, pour se rendre au coin de l'épître. Là il attend debout, un peu derrière le Prêtre, que celui-ci ait quitté le livre; et alors il le transporte avec le pupitre à l'autre coin, en faisant au milieu de l'autel le salut prescrit, ou sur le pavé, s'il n'y a que le marchepied, ou sur un des degrés, s'il y en a plusieurs.

19. En arrivant au coin de l'évangile, le Servant dépose le livre sur l'autel, et le place obliquement, de manière que le dos soit tourné vers l'angle du gradin; puis il descend une marche, ou s'écarte un peu à la gauche du Prêtre, et lui répond *Et cum spiritu tuo* après *Dominus vobiscum*. Quand le Prêtre dit *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, le

Servant, ayant la main étendue, trace avec le pouce droit un signe de croix sur son front, un sur sa bouche, et un sur sa poitrine; et répond *Gloria tibi Domine,* sans faire d'inclination. Après que le Prêtre a lu quelques lignes de l'Evangile, le Servant se rend au coin de l'épître, sans omettre, dans le trajet, le salut ordinaire au milieu de l'autel. Il s'y tient debout, tourné vers le Célébrant, et fait les inclinations marquées n. 5, ainsi que la génuflexion, si le Célébrant la fait. A la fin, ayant répondu *Laus tibi, Christe,* il se remet à genoux; et si le Prêtre récite le *Credo*, il incline, comme lui, la tête à ces mots : *Deum ;... Jesum Christum ;... simul adoratur* : au verset *Et incarnatus est*, etc. il s'incline profondément; et fait le signe de la croix à ces mots : *Et vitam venturi seculi.*

20. Lorsqu'il n'y a point, sur l'autel, de tabernacle renfermant un ciboire avec des hosties, le Servant, pendant l'Evangile, prend sur la crédence la boîte des hosties, et se tourne vers les assistants, pour avertir ceux qui désirent communier de se faire connaître, afin qu'il puisse préparer un nombre suffisant d'hosties. Avant l'oblation du pain, il les présente au Célébrant pour qu'il les offre avec l'hostie qui est déjà sur la patène. Si les communiants avertissaient avant la Messe, le Servant préparerait les hosties, et les mettrait sur la patène en arrangeant le calice.

21. Dès que le Prêtre a dit *Oremus,* pendant qu'il lit l'Offertoire, le Servant se lève; et s'il est en surplis, il monte à l'autel, où il fait vers la croix l'inclination prescrite : puis il reçoit le voile, en passant sa main gauche sous la droite du Prêtre, et prenant de la droite l'extrémité du voile qui est de son côté, le plie en trois de manière que

la doublure ne paraisse point, le place au fond contre le gradin entre les deux cartons; et ayant fait un salut commun au Prêtre et à l'autel, il descend à la crédence, pour y prendre les burettes. Si le voile est brodé en or ou en argent, le Servant ne le plie pas, mais il le pose étendu sur la crédence, ou en une autre place convenable. Quand le Servant n'est point en surplis, il va directement aux burettes dès qu'il s'est levé, prend de la main droite celle du vin, de la gauche celle de l'eau, comme il est dit n. 7, et revient tout de suite au coin de l'autel, où il fait une inclination profonde, et une médiocre au Prêtre quand il arrive. Il lui présente alors la burette du vin, et aussitôt faisant passer celle de l'eau dans sa main droite, il la présente de la même main, tandis qu'il reçoit dans la gauche celle du vin. Ayant repris la burette de l'eau, il salue d'une même inclination profonde l'autel et le Prêtre, et revient à la crédence.

22. Il y dépose en arrivant la burette du vin, met celle de l'eau dans le bassin; et ayant pris dans sa main gauche le manuterge, de manière qu'un des bouts entièrement plié soit entre les deux derniers doigts, et que laissant l'autre bout se déplier, il en retienne l'extrémité supérieure entre l'index et le doigt du milieu, il prend le bassin avec le pouce et l'index de la même main, et de la main droite la burette de l'eau. Alors il retourne à l'autel, où il se place à quelque distance du coin de l'épître, en sorte que le Prêtre puisse avoir les mains tout à fait hors de l'autel, en se lavant les doigts. Il lui fait, quand il arrive, l'inclination ordinaire; et tenant le bassin à une hauteur convenable, afin que le Prêtre n'ait point à se baisser, il lui verse de l'eau sur les doigts sans

précipitation, et sans promener la burette de côté et d'autre. Dès que le Prêtre fait signe de cesser, le Servant, appuyant la burette sur le bord du bassin, élève un peu les mains pour donner au Prêtre la facilité de prendre le manuterge, dont le Servant laisse tomber l'extrémité qui était entre l'index et le doigt du milieu. En même temps, il évite de pencher le bassin d'aucun côté, et aussitôt que le Prêtre a essuyé ses doigts, il le salue ainsi que l'autel d'une seule et même inclination, et se retire à la crédence. Là il verse toute l'eau du bassin dans un vase destiné à cet usage, ou bien, à défaut de vase, la jette dans quelque lieu écarté sur le pavé, et jamais contre la muraille; remet les burettes dans le bassin, plie le manuterge, et le pose comme auparavant sur les burettes. Ensuite il prend dans sa main la clochette (1), évitant de la laisser sonner, et s'étant mis à genoux, il la place sur le marchepied.

23. Après l'*Orate fratres*, le Servant répond : *Suscipiat Dominus sacrificium* (2), quand le Prêtre est entièrement retourné vers l'autel; et dans les diocèses où cette prière se récite toute à voix haute, il commence à répondre dès que le Prê-

(1) Lorsqu'il n'y a d'autre assistant que lui, le Servant ne prend point la clochette. Ant. Rosati, dans son livre intitulé : *Summa de sacris Ecclesiæ Ordinibus, aliisque omnibus ad ordinandos et ordinatos spectantibus;* Romæ, 1777 (pag. 398), prescrit de ne point sonner à une Messe basse qui se dit pendant la Grand'Messe, ou pendant l'exposition du saint Sacrement, ou durant la Procession : on peut ajouter, à plus forte raison, pendant le Prône, surtout dans les petites églises.

(2) Les Servants répondent assez souvent : *Suscipiat Dominus* hoc *sacrificium*, parce qu'ils ont lu le mot *hoc* dans des livres à l'usage des Fidèles. C'est une faute; *hoc* ne se trouve dans aucun Missel.

tre l'a achevée. Si le Servant n'est point encore de retour à sa place lorsqu'il faut répondre, il se met à genoux pour cela au lieu où il se trouve. Au *Sanctus*, il s'incline médiocrement, prend la clochette dans sa main droite, la tinte trois fois distinctement, en donnant deux coups chaque fois, et après la troisième il donne quelques coups un peu plus pressés, mais toujours sans fracas. S'étant redressé, il remet la sonnette sur le marchepied, et fait le signe de la croix, en même temps que le Célébrant, à ces mots : *Benedictus qui venit*, etc. Aussitôt après, dans les diocèses où il est d'usage d'allumer un cierge pour l'élévation, le Servant se lève, l'allume à celui qui est sur l'autel du côté de l'épître, et retourne à sa place.

ARTICLE IV.

Depuis le commencement du Canon jusqu'à la fin de la Messe.

24. Lorsque le Prêtre, après les signes de croix qu'il fait sur l'hostie et le calice, prend dans ses mains l'hostie pour la consécration, le Servant agite légèrement la sonnette pour avertir les Fidèles; puis ayant fait au milieu de l'autel le salut convenable, il s'agenouille sur le marchepied derrière le Prêtre, un peu vers la droite, de peur de le gêner dans ses génuflexions. Tandis que le Prêtre, après la consécration de l'hostie, fait la première génuflexion, le Servant tenant de la main gauche le bord de la chasuble, qu'il soulève

un peu par derrière, fait une inclination profonde pour adorer l'hostie, et durant l'élévation, ayant le corps droit et la tête seule inclinée, il élève davantage la chasuble; puis s'incline encore profondément pendant la deuxième génuflexion. Il fait la même chose à la consécration et à l'élévation du calice; et durant les deux élévations, il tinte quelques coups posément, mais pourtant d'une manière continue, en pressant un peu plus les coups à la fin. Après l'élévation du calice, s'étant relevé, il fait une génuflexion, retourne à sa place, s'y met à genoux, et pose la sonnette sur le marchepied. Bientôt il fait le signe de la croix avec le Prêtre, quand il dit *omni benedictione*, etc. et se frappe une fois la poitrine à *Nobis quoque peccatoribus*. Pendant la petite élévation, il sonne encore trois fois distinctement, en pressant davantage les coups à la dernière. Il répond ensuite *Amen;* puis, *Sed libera nos à malo*, à la fin du *Pater*. Quand le Prêtre fait le signe de la croix avec la patène, le Servant le fait aussi, répond encore *Amen*, et enfin *Et cum spiritu tuo*, après *Pax Domini*.

25. Pendant les trois *Agnus Dei*, le Servant s'incline médiocrement, et se frappe la poitrine au moment où le Prêtre dit *miserere nobis*, et *dona nobis pacem*. Il fait la même chose aux trois *Domine, non sum dignus* (1), demeurant incliné jusqu'à ce que le Prêtre fasse la génuflexion après qu'il a consommé la sainte hostie. Alors, si quelqu'un veut communier, le Servant se lève, fait à

(1) Quoique aucune Rubrique ne prescrive de sonner au *Domine, non sum dignus*, l'usage contraire s'étant introduit en beaucoup d'églises, le Servant doit tinter trois coups dans les diocèses où cette pratique s'observe.

sa place une génuflexion, prend la clochette, la pose sur la crédence, y prend la nappe de communion, qu'il tient pliée entre ses mains, pendant qu'à genoux sur le pavé du côté de l'épître, et incliné profondément, il récite à haute voix le *Confiteor*, comme il a fait au commencement de la Messe. Il demeure dans la même posture, tandis que le Prêtre dit *Misereatur* et *Indulgentiam*, et répond *Amen* à chacune de ces prières. Puis il étend la nappe devant les communiants, la tenant d'un bout par les extrémités; et s'il doit lui-même communier, il se place le premier de tous sur le degré de l'autel, à moins qu'un Prêtre en étole ne se présentât à la sainte table. Si la nappe est attachée à la balustrade de l'autel, il la relève avant de réciter le *Confiteor;* et en ce cas, s'il veut communier, il se met à genoux presque au milieu de l'autel sur le bord du plus haut degré, un peu du côté de l'épître, et il se place de même lorsqu'il est seul à communier; mais il prend une petite nappe destinée à cet usage, parce qu'il est tout à fait contraire aux règles de se servir du voile du calice. Quand le Prêtre lui présente la sainte hostie, il tient la tête droite, les yeux baissés, et sans faire aucun mouvement de tête, il avance le bout de la langue sur le bord de la lèvre inférieure (2); ayant communié, il descend de l'autel, fait la génuflexion, et se met à genoux à sa place. Si la communion se donne à la balustrade, il se tourne vers le milieu de l'autel, et s'incline profondément chaque fois que le Célébrant passe près de lui, à moins qu'il ne doive lui

(2) A Paris, lorsque le Prêtre a dit *Corpus Domini nostri Jesu Christi*, le Servant doit répondre *Amen* avant de recevoir la communion.

éclairer. En ce cas, il se place à sa gauche, tenant la bougie plus élevée que le ciboire, et la baissant, s'il est nécessaire, quand le Prêtre met la sainte hostie dans la bouche des communiants. Après que tous ont communié, le Servant fait retomber la nappe du côté de l'autel, si elle est à la balustrade; sinon, il la reprend, et la plie, s'il en a le temps, pendant que le Célébrant renferme le ciboire dans le tabernacle; ou bien il la pose sur la crédence ou autre endroit convenable pour la plier plus tard, quand il aura transporté le Missel.

26. Si personne ne communie, le Servant se lève, tandis que le Prêtre met dans le calice les parcelles qui sont sur la patène; il emporte la sonnette, et fait une génuflexion, comme il a été dit n. 25. Ayant mis la sonnette sur la crédence, il prend les burettes, et monte à la droite du Prêtre, sur le marchepied de l'autel, où, en arrivant, il fait une génuflexion, puis s'incline profondément pendant que le Prêtre prend le précieux sang : s'il l'a déjà pris, le Servant se borne, quand il arrive, à faire une inclination profonde. Lorsque le Célébrant présente le calice, il y verse du vin avec la burette qu'il tient élevée au-dessus de la coupe, en évitant de la toucher. Dès que le Prêtre lui fait signe de cesser en élevant le calice, il redresse la burette avant de la retirer, et ayant fait une inclination profonde, il va attendre au coin de l'épître que le Prêtre y vienne pour se purifier les doigts. Il lui fait, quand il arrive, une inclination médiocre, et verse d'abord du vin sur ses doigts, au milieu du calice, posément, et sans promener la burette çà et là; puis, s'il le peut commodément, chan-

geant de main les burettes, il prend celle de l'eau dans la main droite, et en verse de la même manière sur les doigts du Prêtre, jusqu'à ce qu'il fasse signe de cesser en élevant les doigts ou le calice. Alors ayant salué d'une même inclination profonde l'autel et le Célébrant, le Servant reporte les burettes sur la crédence, et les dépose dans le bassin, comme elles étaient auparavant, en les couvrant du manuterge.

27. Aussitôt il va au côté de l'évangile, prend le Missel, qu'il transporte au côté opposé, où il le place droit, comme il était au commencement de la Messe. S'il sait trouver la Messe du jour, il ouvre le Missel à l'antienne de la Communion; puis, s'il est en surplis, il prend le voile du calice, le présente au Prêtre, fait une inclination profonde, et va se mettre à genoux au coin de l'évangile. Mais auparavant il éteint le cierge de la communion, s'il l'a allumé au commencement du Canon. Lorsqu'il ne donne point le voile, le Servant descend dès qu'il a transporté le livre, fait au milieu de l'autel le salut convenable, qu'il a dû faire pareillement chaque fois qu'il l'a traversé, et se met à genoux ainsi qu'il a été dit. Il répond aux dernières Oraisons comme il a fait aux Collectes, n. 18; et en Carême, il incline la tête à la dernière, quand le Prêtre dit *Humiliate capita vestra Deo*, et reste incliné durant l'Oraison qui suit. Après, il répond *Deo gratias*, à *Ite Missa est*, ou à *Benedicamus Domino*.

28. A la bénédiction, le Servant s'incline médiocrement, et fait le signe de la croix. Il se lève aussitôt après, et ayant répondu, de sa place, au dernier Evangile comme il a fait au premier, en faisant les mêmes signes de croix, n. 19, il passe

à l'autre coin de l'autel, et s'y tient debout sur le pavé, tourné vers le Prêtre : à ces mots : *Et Verbum caro factum est*, il fait une génuflexion, et répond à la fin : *Deo gratias*.

29. Si, après les dernières oraisons, le Prêtre laisse le Missel ouvert, parce qu'il doit réciter un Evangile propre, le Servant se lève aussitôt qu'il a répondu *Deo gratias* avant la bénédiction, va prendre le livre, et le transporte à l'autre coin, en observant ce qui est marqué pour le premier Evangile, n. 19. Après l'avoir déposé sur l'autel, il se met à genoux au lieu où il se trouve, pour recevoir la bénédiction; ou bien il s'y met en tenant le livre, s'il n'a pas eu le temps de le déposer auparavant; puis répond, et se place comme il est dit n. 28.

30. L'Evangile entièrement achevé, le Servant, s'il en a le temps, éteint les cierges, en commençant par celui qui est du côté de l'évangile; puis ayant repris le Missel, s'il ne doit pas rester sur l'autel, il descend à la droite du Prêtre, lui donne son bonnet, fait en même temps que lui le salut convenable à l'autel, et le précède en retournant à la sacristie, comme il a fait avant la Messe. Lorsqu'il y est entré, il attend le Prêtre, se place à sa gauche, si le local le permet, fait une inclination profonde à la croix, une médiocre au Prêtre; et après qu'il a déposé le Missel, il l'aide à quitter les ornements, qu'il range à leur place, à moins qu'une autre Messe ne doive suivre, ou qu'il n'y ait quelqu'un chargé de ce soin ; enfin il va éteindre les cierges, rapporte les burettes et la nappe de communion, s'il ne l'a fait auparavant.

31. Quand il faut donner la communion après

la Messe, le Servant n'éteint pas les cierges; ou bien, si c'est tout à fait hors de la Messe, il en allume deux, étend la nappe devant les communiants, récite le *Confiteor*, et le reste comme ci-dessus, n. 25. Après que le Prêtre a donné la bénédiction à ceux qui ont communié, le Servant répond *Amen*. S'il n'y a point sur l'autel de vase pour l'ablution des doigts, il a soin d'apporter une burette avec le bassin et le manuterge; et quand il en est temps, il verse sur les doigts du Prêtre un peu d'eau qu'il jette ensuite dans la piscine, et lui présente le manuterge pour les essuyer.

ARTICLE V.

Ce que le Servant doit faire à la Messe célébrée devant le saint Sacrement exposé; en présence de l'Evêque diocésain; et à la Messe des Défunts.

32. Les ornements ne doivent jamais être préparés sur l'autel où le saint Sacrement est exposé. Le Servant se met à genoux sur le pavé, dès qu'il arrive au bas des degrés, et s'incline profondément. Il fait toujours la génuflexion vers le saint Sacrement quand il traverse l'autel au milieu, et toutes les fois qu'aux autres Messes il doit faire l'inclination profonde vers la croix. En présentant les burettes, il ne les baise point, mais il fait au Prêtre les saluts accoutumés. Pour donner à laver, il attend au bas des degrés que le Prêtre soit hors de l'autel et tourné vers le peuple; alors il s'approche de lui, et verse de l'eau sur les doigts. Après la Messe, il n'éteint pas les cierges,

et se met à genoux sur le pavé avant de quitter l'autel pour saluer le saint Sacrement. Si le Prêtre a porté le bonnet carré, le Servant, qui a dû le recevoir avant la Messe, dès qu'il a été à la vue du saint Sacrement, le rend au même lieu où il l'a reçu.

33. A la Messe qui se dit en présence d'un Evêque dans son diocèse, le Servant lui fait en même temps que le Prêtre une inclination profonde (1) en arrivant à l'autel, et une semblable chaque fois qu'il passe devant lui, quoiqu'il doive, autant qu'il se pourra, éviter d'y passer. Au commencement de la Messe, il se met à genoux du côté opposé à celui où se trouve le Prélat. En disant *Misereatur* et *Confiteor*, il se tourne à l'ordinaire vers le Célébrant, et non vers l'Evêque. Après l'Epître, lorsqu'il a transporté le livre au coin de l'évangile, il demeure du même côté, se tenant debout au bas des degrés. L'Evangile achevé, il prend le Missel, et présente à baiser au Prélat l'Evangile du jour, sans le saluer en aucune manière auparavant ; mais après, il lui fait une inclination profonde ; puis remet sur le pupitre le Missel ouvert au même endroit, et passe au côté de l'épître, en faisant, dans le trajet, les saluts prescrits. Néanmoins si le Prélat avait à côté de lui un chapelain en surplis, c'est celui-ci qui présenterait le livre à baiser ; et le Servant resterait pour lors à sa place ordinaire. Après la Messe,

(1) Dans les diocèses où l'usage est de faire la génuflexion devant l'Evêque, le Servant la fait en arrivant, et chaque fois qu'il passe devant lui : mais alors il fait aussi la génuflexion lorsqu'il traverse l'autel au milieu, quand même le saint Sacrement n'y serait pas, afin de ne point rendre plus d'honneur au Prélat qu'à la croix. *Manuel des Cérém. Rom.* I part. art. 27. n. 5.

il fait au Prélat le même salut qu'au commencement. On rend les mêmes honneurs à un Cardinal dans tous les lieux, et à un Archevêque dans sa province : mais on se borne à saluer tout autre Prélat, sans lui faire baiser le livre, quand il n'est pas dans un lieu de sa juridiction.

34. Aux Messes des Défunts, le Servant ne fait pas le signe de la croix au commencement de l'Introït. Si le Prêtre lit la Prose *Dies iræ*, le Servant ne se lève, pour transporter le livre, qu'après la strophe *Oro supplex et acclinis*. Il ne baise point les burettes en les présentant au Prêtre, mais il lui fait les inclinations ordinaires. Aux *Agnus Dei*, il ne se frappe point la poitrine; et après *Requiescant in pace*, il répond *Amen*.

ARTICLE VI.

Fonctions particulières des Servants, quand ils sont deux.

35. Pendant que le Prêtre se revêt des ornements, les Servants se tiennent à ses côtés, le premier à sa droite, le second à sa gauche, et l'aident à s'habiller. Le premier lui ayant présenté le bonnet carré, prend le Missel, à moins qu'il ne soit déjà sur l'autel; et ayant tous deux salué la croix de la sacristie et le Célébrant, ils vont devant lui, en marchant de front, excepté dans les lieux étroits, où le second précède. Si, en arrivant à l'autel, le Prêtre doit passer devant l'un des deux, celui-ci se tient un peu éloigné

des degrés, et le salue à son passage; puis le premier, qui doit être au coin de l'épître, ayant reçu le bonnet du Prêtre, ils font tous deux avec lui le salut convenable, debout ou à genoux, selon qu'il est marqué n. 5.

36. Ils répondent ensemble aux prières, du même ton que le Prêtre, sans anticiper l'un sur l'autre; et lorsqu'il monte à l'autel, ils élèvent un peu son aube par les côtés. Ensuite ils vont se mettre à genoux sur le plus bas degré, ou sur le pavé (n. 2.), le premier au coin de l'épître, le second au coin de l'évangile; et ils ne changent point de place pendant la Messe.

37. Au moment ou le premier Servant, après le Graduel, descend avec le Missel, le second s'avance derrière le Célébrant; et s'étant rejoints au milieu, le premier donne le livre à son confrère, qui le transporte au coin de l'évangile, après qu'ils ont fait tous deux ensemble le salut ordinaire.

38. Le premier présente seul le vin et l'eau à l'Offertoire; mais quand il est descendu de l'autel, il avertit, par une inclination de tête, son confrère, qui doit venir aussitôt prendre la burette de l'eau avec le bassin. Quand le premier a pris le manuterge, ils se retournent face à face pour aller au coin de l'épître, où le premier placé à la droite du second fait avec celui-ci une inclination à l'autel, et une autre au Célébrant lorsqu'il vient à eux. Après que le second lui a versé de l'eau sur les doigts, le premier lui présente le manuterge déplié à l'extrémité; et ils lui font ensuite une nouvelle inclination. Ils attendent là que le Prêtre récite *Gloria Patri*, pour saluer la croix en même temps que lui; après

quoi, se tournant face à face, ils reportent à la crédence ce qu'ils ont dans les mains. Le second, en se rendant à sa place, n'omet point au milieu de l'autel le salut convenable. Le premier emporte la clochette pour sonner au *Sanctus* et dans la suite de la Messe.

39. Quand le Prêtre prend l'hostie avant la consécration, ils se lèvent tous deux en même temps, et après avoir fait au milieu le salut prescrit, ils se mettent à genoux sur le marchepied, laissant entre eux quelque distance, pour ne point gêner le Prêtre dans ses génuflexions. Pendant l'une et l'autre élévation, ils tiennent, chacun de leur côté, l'extrémité de la chasuble, en observant du reste ce qui est marqué n. 24. Après l'élévation du calice, s'étant relevés, ils se tournent face à face, et viennent au bas des degrés faire la génuflexion; puis ils reprennent chacun leur première place.

40. Si quelqu'un doit communier, le premier Servant se lève seul, prend la nappe de communion; et lorsqu'il s'est remis à genoux sur le pavé au bout de l'autel, tourné vers son confrère, celui-ci en fait autant à l'autre bout, et ils récitent ensemble le *Confiteor*. Après qu'ils ont communié, ou s'ils ne communient point, aussitôt après le *Confiteor*, ils se mettent à genoux face à face sur le plus bas degré, pour tenir la nappe de communion, s'il en est besoin.

41. Après la communion, ils replient ensemble la nappe, s'ils en ont le temps; et le premier l'ayant posée sur la crédence, donne seul les ablutions. Lorsqu'il a reporté les burettes, il revient à l'autel, prend le voile, en même temps que de son côté le second va prendre le Missel. S'étant

joints tous deux au milieu derrière le Célébrant, le premier pose le voile sur le livre, qu'il prend aussitôt des deux mains avec le pupitre : le second Servant ayant pris le voile, ils font ensemble le salut convenable, et montent, le premier au coin de l'épître, où il dépose le Missel, l'autre au coin de l'évangile pour y donner le voile au Prêtre, dès qu'il aura arrangé le calice.

42. Lorsque le dernier Evangile doit se lire dans le Missel, le premier Servant va le prendre sur l'autel, et ils observent ce qui est marqué n. 37. A la fin, le premier remet au Prêtre son bonnet carré; et après qu'ils ont fait tous deux avec lui le salut convenable, ils le précèdent pour retourner à la sacristie, dans le même ordre qu'avant la Messe. Ils se tournent face à face pour recevoir le Célébrant lorsqu'il arrive, font les mêmes inclinations qu'avant le départ, et l'aident à quitter ses ornements, qu'ils rangent proprement au lieu convenable.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

